DOCUMENT DE CONSULTATION SUR LA POLITIQUE FAMILIALE

POUR LES FAMILLES QUÉBÉCOISES

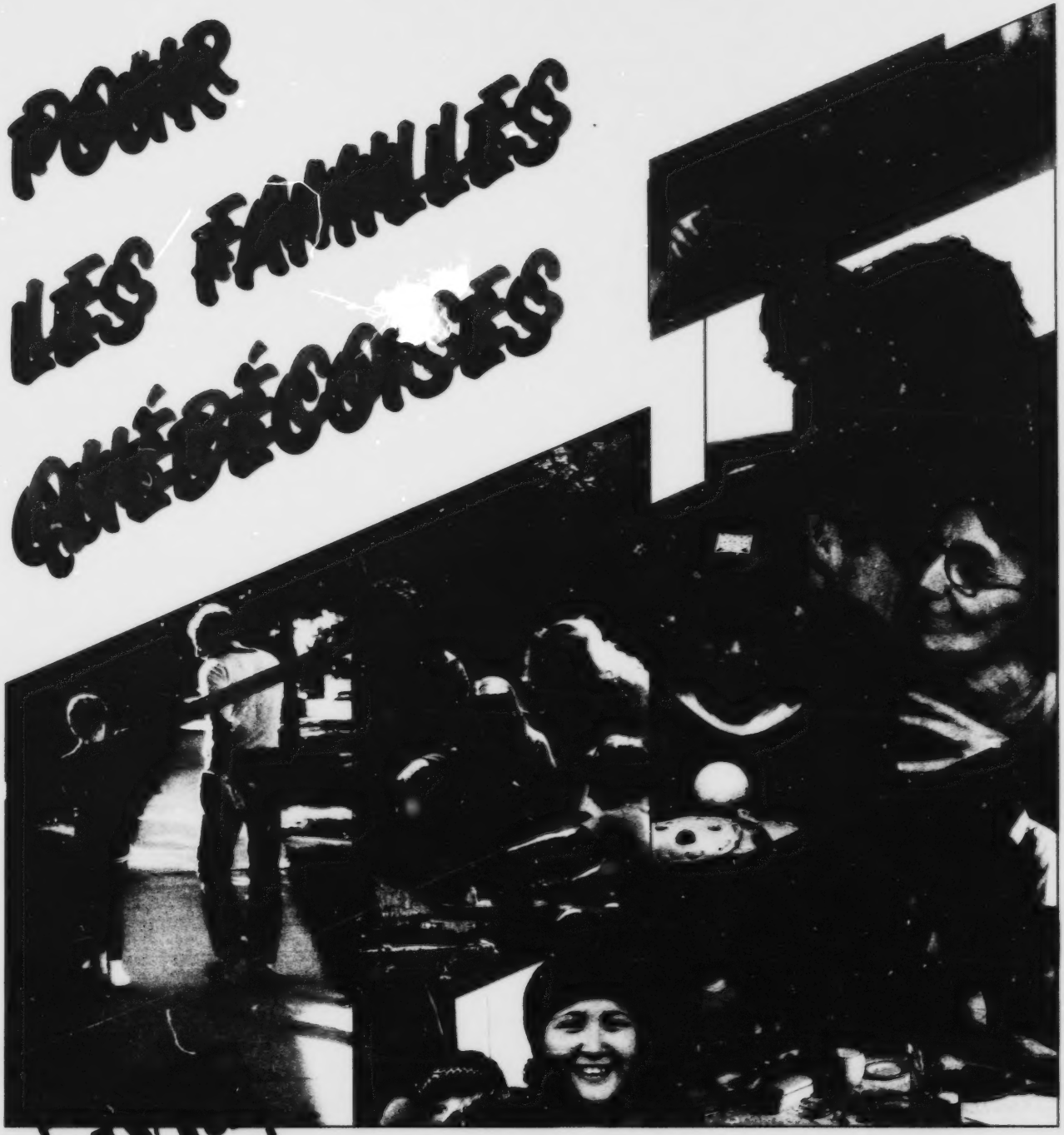

LIVRE VERT

Québec

85-3176/

Document de consultation sur la politique familiale

POUR LES FAMILLES QUÉBÉCOISES

Gouvernement du Québec

Octobre 1984

Camille Laurin, m.d.

Ministre des Affaires sociales
Président du Comité ministériel permanent
du Développement social

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-11082-X

TABLE DES MATIÈRES

		page
PRÉFACE DU DOCTEUR CAMILLE LAURIN		3
INTRODUCTION		7
Première partie:	**LES QUESTIONS DE FOND**	
Dossier 1	**Situer la famille au Québec en 1984**	15
	• Thèmes et enjeux majeurs	15
	• Portrait par les chiffres	24
Dossier 2	**Qu'est-ce que la famille?**	33
	• Définition de la famille et explication	34
	• Les grandes fonctions de la famille	37
	• L'importance du vocabulaire « familial »	39
Dossier 3	**La politique familiale et le rôle de l'État**	43
	• D'hier à aujourd'hui	44
	• Les principes et les objectifs	48
	• Les choix administratifs	52
Deuxième partie:	**LE CHAMP D'APPLICATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE GLOBALE: UN CHOIX DE SECTEURS POUR UN CHOIX DE MESURES**	
Dossier 4	**La famille, milieu de vie en relation avec d'autres milieux de vie**	59
	• Le soutien économique	59
	• Les responsabilités parentales et le travail gagne-pain	67
	• La famille et l'habitation	71
	• La famille, l'école, les loisirs et la culture	76
	• Les familles atteintes par la violence	81
Dossier 5	**La famille et les services**	87
	• L'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales	87
	• L'accueil de la vie et la prévention	87
	• Les services de garde	87
	• Les services aux membres en difficulté des familles	87
	• Les services aux familles avec personnes handicapées	88
	• La recherche et l'information	88
	• Le droit de la famille	89
Conclusion:	**UNE CONCERTATION À VIVRE ENTRE LES FAMILLES, LE GOUVERNEMENT ET LEURS PARTENAIRES RÉCIPROQUES**	99
Annexe:	Travaux préparatoires, personnes ressources	103
	Bibliographie	105

PRÉFACE DU DOCTEUR CAMILLE LAURIN

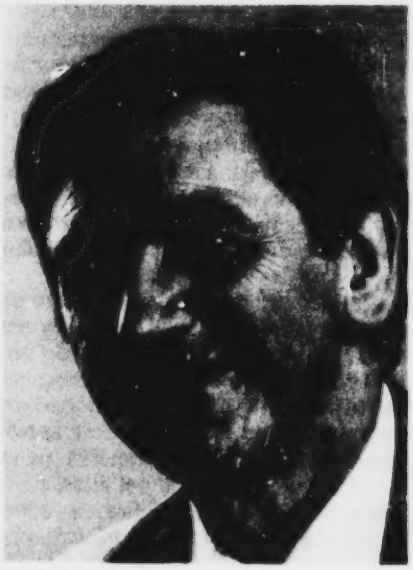

Plusieurs fois j'ai eu l'honneur, au gouvernement, de présider à des politiques qui touchaient les valeurs et les forces vives de la collectivité québécoise. Cette fois, l'honneur est particulièrement grand, puisqu'il s'agit de la famille.

À ce qui est dit de la famille tout au long de ce document, j'ajouterai qu'elle est une « charnière » entre la personne et la société. Et à ce titre seulement elle peut expliquer la volonté de notre gouvernement de répondre à l'attente des Québécoises et des Québécois qui demandent une politique familiale. Car il y a une ligne de force qui, il me semble, unit l'ensemble de nos politiques: c'est la recherche constante du meilleur équilibre possible entre la personne et la société, entre les valeurs individuelles et les valeurs collectives.

Dossier de valeurs que le dossier familial.

Donc, dossier de « qualité de vie », cette expression étant bien plus qu'un thème rassembleur de nos politiques immédiates, car la qualité de la vie est un fil conducteur de tout ce que nous avons recherché depuis 1976 pour le mieux être des Québécoises et des Québécois.

Mais le dossier familial est aussi un dossier difficile. Je tenais à ce que ce document en fasse état, de façon responsable. J'attire l'attention de ceux et celles qui utiliseront ce document sur son orientation. C'est un document de travail, de réflexion, marqué par le souci de traduire la complexité des questions qu'il soulève. La problématique qui ouvre le premier dossier en donne particulièrement le ton. Et, quand on consultera le « portrait par les chiffres » de la famille au Québec en 1984, en comprendra sans doute le choix que le gouvernement a fait de soumettre à la population des questions de fond et une orientation générale sur le champ d'application de la politique familiale, avant d'adopter ou même de privilégier telles ou telles mesures.

Je veux également profiter de ce contexte pour souligner la complexité des liens qu'on ne peut manquer de faire entre politique familiale, politique de population et projet de société.

Le Québec fait face à une situation sociale et démographique difficile. C'est ce que nous avons montré dans l'étude du Secrétariat au développement social que j'ai rendue publique le 11 avril dernier et intitulée « L'évolution de la population du Québec et ses conséquences ». Les caractéristiques démographiques de la population du Québec se ramènent à trois: la faible natalité, le fait que plus d'émigrants sortent du pays qu'il y a d'immigrants qui entrent et la diminution de la mortalité. C'est le propre d'une politique de population de proposer, dans chacun de ces domaines, des mesures qui contribueraient à maintenir à son présent niveau ou à augmenter la population actuelle.

Le taux de natalité, qui était de 30 naissances par 1 000 personnes dans les années '50, était déjà diminué de moitié (15 par 1 000) dans les années '70. De plus, depuis 1970, la descendance des parents québecois n'assure plus le renouvellement des générations. Il faudrait en effet 2.1 enfants par famille, en moyenne, pour que le seuil de remplacement soit atteint. Or, en 1982, on comptait 1,57 enfant par famille et les données préliminaires pour 1983 indiquent 1,45, ce qui signifie que le mouvement de diminution ne serait pas terminé.

Le phénomène n'est pas québecois. Il affecte bien d'autres sociétés en Occident, tandis qu'à l'Orient c'est au contraire la surpopulation qui inquiète et l'on va dans certains pays jusqu'à pénaliser les familles qui oseront avoir plus d'un ou de deux enfants.

Si d'ailleurs l'on demande spontanément aux Québecoises et aux Québecois, jeunes et moins jeunes, ce qui peut les motiver ou non à mettre des enfants au monde en ce moment, ils en viennent vite à parler autant de problèmes mondiaux que nationaux: le péril nucléaire (surtout chez les jeunes), l'absurdité de la course aux armements, la multiplication des guerres — plus de quarante en ce moment dans le monde — la multiplication d'autres formes de violence, la crise économique, le chômage, le suicide, le dépaysement devant la transformation des rapports humains entre adultes et jeunes, entre hommes et femmes, l'inflation du divorce, la difficulté d'être parents à l'heure actuelle, etc.

Il faudrait être prophète pour prédire que, si l'on réduit tel ou tel facteur d'insécurité dans la population, les gens seront plus motivés à mettre des enfants au monde. Encore que la question ne dépende pas seulement de conditions de sécurité ou d'insécurité. Le choix de fonder une famille et d'avoir tel nombre d'enfants, en 1984, est plus complexe qu'il ne l'était dans les années 50. Quasi naturel dans les années 50 pour la très grande majorité des personnes, il est devenu aujourd'hui un choix très individuel, constamment discuté et remis en question socialement. Il est aussi commun maintenant de constater que des personnes en situation d'aisance économique ne sont pas nécessairement plus motivées à envisager une famille nombreuse. Et ce sont les pays riches comme la Suède ou la Suisse, qui sont beaucoup moins atteints par le chômage, qui montrent que l'aisance économique de la grande majorité des citoyens ne les incite pas à mettre plus d'enfants au monde, puisque ces pays ont un indice de fécondité bien proche du nôtre.

Néanmoins, ne peut-on pas penser qu'une politique familiale basée sur la qualité de vie des familles aura un impact sur la fécondité?

L'État québécois n'a-t-il pas le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir, pour lever les obstacles que trouvent sur leur route les parents et les jeunes qui souhaiteraient des familles de plus de deux ou trois enfants?

Car enfin une politique familiale, qu'il y ait inquiétude démographique au pas, cela est fait pour aider les parents d'aujourd'hui et les jeunes parents de demain à assumer la prise en charge d'enfants, de façon à ce que cette prise en charge ne soit pas ressentie comme une pénalité sociale.

Évidemment cette prise en charge comportera toujours un fardeau pour les parents, mais dont le poids est compensé par les avantages certains que procure sur le plan humain la relation parents-enfants ou ce que l'on appelle simplement la vie de famille. Du moins c'est la perception commune qui a prévalu jusqu'ici. Et à cette perception, ne s'est-il pas ajouté ces dernières années la discussion de nouvelles approches éducatives, qui avait pour fins de rendre plus intéressantes et plus chaleureuses les relations entre les parents et les enfants. Peut-être n'en goûtons-nous pas encore les fruits?

Quoiqu'il en soit, nous sommes ici sur un territoire de motivation qui est d'ordre individuel. Le degré d'appréciation du bien-vivre dans une famille à notre époque est de cet ordre.

Notre projet de société?

Mais n'y-a-t-il pas aussi un territoire de motivation au bien-vivre qui est d'ordre collectif et face auquel une politique familiale a forcément ses limites?

D'ailleurs il faut bien se garder de victimiser nos familles, ou nos jeunes, devant notre problème de population.

Les solutions à ce problème dépassent largement la politique familiale.

Ces solutions, quelles qu'elles soient, nous renvoient à la grande question de nos solidarités collectives.

Cette question, c'est: de quoi est fait aujourd'hui notre projet de société? Qu'est-ce qui nous motive à construire le Québec?

Les Québécoises et les Québécois ont certes besoin de pain et d'emplois pour vivre. Chacun sait par ailleurs que si le pain est nécessaire pour vivre, il est non moins vrai que la foi en un idéal et la détermination à le vivre créent le pain.

Aussi est-ce peut-être en nous remettant davantage à croire en nous-mêmes comme société et comme peuple qui a un rôle unique à jouer en Amérique et dans le monde, que nous allons vaincre quelques unes des formes d'insécurité et de méfiance qui nous ont envahis depuis quelques années.

Le passé qui a fait croître notre majorité si rapidement, c'est notre passé catholique et francophone. Il ne faut pas se le cacher. Notre projet de société était clair alors.

Et l'on ne saurait surtout reprocher au gouvernement de poser cette question, sur le plan de la motivation collective, puisque c'est cette motivation collective à nous assumer et à nous autodéterminer comme peuple, qui est la raison d'être du gouvernement qui préside en ce moment à l'évolution politique, économique, sociale, culturelle et humaine de la société québécoise.

De toute manière, la question ne se pose pas seulement sur le plan de la motivation collective. Elle se pose en termes de juridictions. Le contrôle de la politique de population et de la politique familiale, comme celui de tant d'autres politiques, n'échappe pas à la double juridiction d'Ottawa et de Québec. Je ne ferai pas ici la pénible histoire de nos déboires avec Ottawa aux fins d'avoir seulement la maîtrise d'un tribunal de la famille. Et je ne referai pas non plus l'histoire de cas comme celui de la Conférence de Victoria en 1971, où le gouvernement Bourassa a vu rejeter sa proposition d'élargir la compétence du Québec en matière de sécurité du revenu, afin que cette compétence élargie puisse s'appliquer aux allocations familiales, aux allocations aux jeunes, à l'aide à la formation professionnelle, à l'assurance chômage et au supplément de revenu garanti ajouté à la pension de vieillesse.

Fondamentalement, que l'on envisage la sécurité du revenu pour les individus ou pour les familles, les décisions que peut prendre le gouvernement du Québec en cette matière, demeurent soumises aux limites générales de notre pouvoir de dépenser et de contrôler la fiscalité qui sont imposées par la double juridiction fédérale provinciale.

Quand on parle de notre projet de société, il ne faut pas l'oublier.

Quand on parlera de la politique familiale du Québec, jusqu'à nouvel ordre, il ne faudra pas l'oublier non plus.

Dans l'intervalle, on aura quand même constaté l'effort du gouvernement du Québec pour contribuer au bien-être humain de notre peuple, à partir cette fois de la vie de nos familles.

Camille Laurin, m.d.

INTRODUCTION

La publication du présent document est à la fois le résultat de nombreux travaux au sein du gouvernement et le déclenchement d'une phase qui se veut finale, pour formuler et mettre en place le plan d'action qui assurera la mise en oeuvre de la politique familiale attendue dans la population[1].

Cette introduction vise en particulier à situer: la démarche du gouvernement, l'orientation de ce document, ses destinataires, son usage et ses limites.

La démarche du gouvernement

• Ce document tel que présenté répond à un objectif global: **exposer, pour une première fois au Québec de la part d'un gouvernement, ce que peut signifier et recouvrir une politique familiale.**

Il fixe un cadre et soulève des enjeux précis; il formule une problématique claire sur la manière d'envisager la situation des familles au Québec en 1984; il dégage des orientations à partir desquelles la population pourra réfléchir, discuter et recommander au gouvernement des priorités d'action. Nous ne sommes plus à l'heure des voeux pieux et généraux. C'est pour déboucher sur un plan d'action que ce document a été conçu de cette façon.

• Il est essentiellement destiné à la consultation de la population. Les personnes et les groupes concernés par la politique familiale seront invités à y collaborer étroitement. Plusieurs l'ont déjà été, dont le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale et la Confédération des organismes familiaux du Québec.

• Trois objectifs sont particulièrement visés dans cette consultation.

a) vérifier la pertinence des orientations de ce document;

b) dégager des consensus sur les principaux moyens à prendre dans l'immédiat pour donner à la politique familiale des bases solides de développement;

c) identifier un choix de mesures sectorielles susceptibles de fournir aux familles l'appui et le soutien dont elles ont besoin.

L'orientation de ce document

Pour juger du bien fondé de la démarche du gouvernement, et en particulier de l'orientation de ce document, il y aurait lieu de circuler à travers le Québec et de faire parler les gens — spécialistes, groupes familiaux et parafamiliaux, personnes vivant dans des familles ou s'intéressant à l'institution familiale —, sur les questions qui y sont abordées. On se rendra compte, comme le gouvernement l'a lui-même constaté en étudiant avis et dossiers, qu'il est indispensable de clarifier des questions fondamentales sur la famille et la politique familiale, avant de se précipiter sur des mesures qui prendraient l'allure de recettes magiques pour les familles. Voici quelques exemples parmi un très grand nombre du genre.

• Comment définir la famille au Québec en 1984 et ses grandes fonctions dans notre société, en tenant compte de la diversité des types de familles et des choix de vie que font les hommes et les femmes?

1. L'annexe sur « les travaux préparatoires, les personnes ressources et la bibliographie » fait état des travaux antérieurs à cette publication.

NOTES

- Jusqu'à quel point sommes-nous conscients que la modification des rapports entre les hommes et les femmes est primordiale pour l'avenir de la famille comme de l'ensemble de la société? Et que les légitimes revendications des femmes à l'égard de leur condition de femme et de leurs rôles dans la société, ont absolument besoin de rencontrer des changements correspondants dans le monde masculin?

- Ne faut-il pas distinguer famille et mariage et évaluer ce que cela signifie?

- Quelles mesures privilégier pour soutenir les familles dans un Québec où l'indice de fécondité est de 1.5 enfant par famille, alors que l'indice de nuptialité (choix du mariage) est de 57.5% (il y a 20 ans il était de 90%)?

- Comment départager les enjeux d'une politique de population et ceux d'une politique familiale, sans improviser des refrains pro ou anti-natalistes?

- Quels sont les critères que nous voulons privilégier pour choisir la meilleure structure de coordination de la politique familiale, en vue de mieux intégrer la dimension familiale à l'ensemble des politiques?

- Y-a-t-il une volonté majoritaire des Québécoises et des Québécois, d'évaluer le travail familial accompli par les parents qui restent disponibles au foyer pour s'occuper de leurs enfants? Jusqu'où va l'entente sur cette question entre les groupes qui réclament un politique familiale?

- Jusqu'où est-on prêt à aller pour étendre l'accessibilité aux services de garde et pour en contrôler la qualité?

- De quelle façon les professionnels et les clientèles de nos grands services publics souhaitent-ils que ces services soient davantage marqués par une orientation familiale?

- Jusqu'où est-on prêt à aller également comme société pour redistribuer la richesse collective, de manière à mieux soutenir les familles, par le moyen d'allocations familiales ou de déductions fiscales?

Avant de proposer telles ou telles mesures dans l'immense ensemble que recouvre le champ d'application de la politique familiale, il était indispensable de faciliter la réflexion et la discussion collective sur de telles questions. C'est ce que permettra la consultation.

Les destinataires de ce document, son usage et ses limites

Un document de cette nature et la consultation pour laquelle il est conçu s'adressent forcément à l'ensemble de la population. Mais il y a bien sûr, selon l'expression d'usage, « des clientèles cibles » à rejoindre: les familles elles-mêmes, les groupes et organismes familiaux, les groupes parafamiliaux parmi lesquels de nombreux groupes reliant la condition fémine et la situation familiale, ceux et celles dont l'intérêt personnel, le métier, la situation sociale les impliquent face à la famille, que ce soit par le biais de l'organisation du travail, de l'habitation, des loisirs, de l'école, de la culture, de la sécurité des familles, du droit familial, des relations parents-enfants-grands-parents, des relations parents-adolescents, des relations hommes-femmes, de l'appartenance à des institutions, à des communautés culturelles... Ces personnes et ces groupes doivent être rejoints dans leurs régions.

Nous avons tenté de présenter un document qui accroche, qui soit facile d'accès sans être simplificateur et qui puisse être utilisé comme un instrument de travail. D'où, par exemple, l'espace pour l'annoter sur chaque page et la réparti-

tion du contenu en des chapitres qui sont identifiés comme « dossiers », recouvrant des sujets complets en eux-mêmes et pouvant être reproduits en tirés à part par ceux et celles qui l'utiliseront.

Ce document a évidemment ses limites. Il faut le souligner notamment en raison de l'ampleur du sujet qu'il touche. Les discussions et les réflexions collectives seront là pour le corriger, le compléter et l'enrichir.

Le gouvernement ne saurait avoir de vision toute faite de la situation de la famille en 1984 et face aux années à venir.

Les éléments qu'il apporte ici, il les a d'ailleurs tirés de multiples contributions de personnes et de groupes pour qui la famille, c'est avant tout un vécu humain d'une immense complexité — comme le souligne le ministre dans sa préface—, complexité qu'il faut se garder de réduire à quelques fins que ce soit.

En-deça et au-delà même de tous les efforts intellectuels, politiques, économiques, que nous pouvons faire pour saisir la réalité familiale et la mieux soutenir, ne faut-il pas se rappeler que dans les familles québécoises, comme dans les autres familles du monde, il y a des êtres humains qui veulent aimer et être aimé(e)s, qui vivent leurs besoins et leurs frustrations, qui partagent, échangent, cherchent, apprennent, se débattent, à partir de leurs caractères, de leurs tempéraments, de leur hérédité, de leurs ressources personnelles, dans des milieux sociaux différents et souvent complètement à l'opposé les uns des autres.

Toutes les politiques familiales du monde s'inscrivent forcément dans ce vécu universel.

S'il y a une politique où la contribution de l'État ne doit en aucune façon échapper l'humain qui la justifie, c'est bien la politique familiale. Il est à souhaiter que la consultation fasse souffler un vent d'humain sur le Québec, en stimulant l'engagement de la collectivité à l'égard de la famille. Car c'est toute la population qui profite, d'une façon ou d'une autre, de cette source de vie. Sa qualité ne dépend pas seulement des familles elles-mêmes, mais de l'intérêt collectif qu'on leur porte.

Première partie

LES QUESTIONS DE FOND

DOSSIER 1 **Situer la famille au Québec en 1984**

- Thèmes et enjeux majeurs
- Portrait par les chiffres

DOSSIER 1 *SITUER LA FAMILLE AU QUÉBEC EN 1984*

Thèmes et enjeux majeurs

Situer la famille au Québec en 1984 est une entreprise fort délicate qui nous renvoie forcément, par exemple, à ce que l'on appelle « la crise de la famille » et, dans une large mesure aussi, à une remise en question de valeurs. Un minimum de réflexion s'impose à cet égard, surtout dans un tel document.

Voici donc quelques thèmes et quelques enjeux majeurs que nous avons retenus, pour à la fois refléter une réflexion déjà partagée et stimuler celle que devrait permettre ce document.

L'ensemble constitue un premier volet sur la situation de la famille qu'il faut compléter par l'autre volet que forme le portrait par les chiffres qui suit. Les données statistiques de ce portrait parlent d'elles-mêmes.

- **On dit que la famille est en crise, mais on dit aussi qu'elle est la première de nos valeurs**

Bien sûr, nous assistons depuis plusieurs années à un crise de dimension collective qui bouleverse les familles. Les manifestations en sont multiples: augmentation continue des séparations et des divorces, difficultés de toutes sortes entourant le placement des enfants et des grands-parents, insécurité économique et véritable situation de pauvreté pour un très grand nombre de familles dont la majorité des familles monoparentales, violence familiale qui fait des centaines de milliers de victimes chez les femmes d'abord puis chez les enfants, révélation de phénomènes comme l'inceste, que l'on croyait beaucoup plus rare ou que l'on se cachait, prostitution des mineurs, problèmes aigus de communication et notamment face à la sexualité, rétrécissement des horizons communautaires entraîné par l'urbanisation, envahissement de l'univers familial privé par la télévision, sentiment d'insécurité et d'impuissance de plus en plus répandu chez les parents et chez les jeunes, remise en question extrêmement difficile à assumer des rôles traditionnels régissant les rapports entre les hommes et les femmes, entre les parents et les enfants... La situation est telle et elle est immense. Mais elle est loin d'être irréversible et, comme toujours, la médaille a un autre côté.

La famille représente toujours un besoin primordial et la première valeur pour les Québécoises et les Québécois. Plus de 90% d'entre eux et d'entre elles l'ont affirmé, par exemple, dans une enquête récente du ministère des Affaires sociales, (*Valeurs et attitudes des Québécois en 1979*, MAS, Service des études sociales, Québec, septembre 1980).

Une autre enquête menée à la même époque par le ministère de l'Éducation, confirme l'importance de la famille pour les jeunes. (*Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans*, MEQ, Service de la recherche, Québec, juin 1980).

Au-delà des critiques souvent trop négatives que l'on s'adresse de toutes parts entre Québécois, les initiatives de citoyens et de familles foisonnent pour réanimer une vie communautaire dont on avait un peu perdu le sens. Coopératives de ceci et de cela, groupes de croissance, solutions dites « alternatives » mises de l'avant, engagement dans des mouvements de prise en charge personnelle et de fraternité, etc... Il faudrait des pages et des pages pour en dresser seulement la liste. Symboles et carrefours de cette énergie communautaire, une « maison de la famille » vient de naître à Québec et une « maison des parents » à

Montréal. Si l'on fait le bilan de la fréquentation et de l'appartenance aux mouvements familiaux et parafamiliaux, à ces groupes de croissance et d'animation pour les parents, les couples, les familles et les futurs parents, on estime qu'au cours des dix dernières années, par exemple, au moins 25% de la population des familles québécoises s'y sont retrouvés. Peu d'institutions dans notre société peuvent se réclamer d'un tel taux de participation.

Bref, sans souvent même nous en rendre compte — gouvernements comme les autres — nous assistons à notre époque à une étonnante recherche, de la part des citoyens, de maîtrise de vie personnelle, de vie en famille et de vie en société. Là où d'aucuns disent « rien ne va plus », l'on n'a jamais tant cherché où aller et comment vivre ensemble.

Chez nos peuples de vieille souche que sont les Autochtones et chez les communautés de Québécois venus plus récemment d'Europe, d'Afrique et d'Asie, la famille qui est une grande communauté, souvent un clan encore, est toujours au cœur des forces vives de leur culture, même si dans bien des cas elle est soumise à des expériences pénibles de déracinement. Chez les Inuit, par exemple, contrairement à la plupart des sociétés occidentales actuellement, on continue de respecter au plus haut point les personnes âgées, toujours chargées de transmettre la culture orale de leur société et d'y assurer la survie des valeurs. L'adoption des enfants y demeure aussi un phénomène courant. Quand une mère juge sa famille suffisamment nombreuse, elle n'hésite pas à donner un bébé à une femme qui désire un enfant de plus, de telle sorte qu'un bébé sur trois serait ainsi confié à des parents adoptifs, le plus souvent des proches de sa mère.

Et l'on pourrait s'attarder longuement à d'autres comportements de Québécois de jeune souche et de diverses origines ethniques, pour qui la famille est toujours la première cellule de vie sociale et personnelle à privilégier.

- **Des familles qui s'interrogent et qui cherchent dans une société en profonde mutation**

Plutôt que de crise ou de disparition des valeurs, c'est peut-être de mutation et de pluralisme dont il faut parler, avec tout ce que cela suppose de heurts et d'inquiétudes, mais aussi de renouvellement et de rassemblement de nos énergies partagées.

Dans le Québec d'il y a à peine 30 ans, nous vivions tous plus assurés de valeurs clairement définies qui nous encadraient de partout. Depuis, plusieurs valeurs ont éclaté mais sans disparaître: elles se sont mêlées à des valeurs nouvelles. La diversité des types de familles est l'une des premières expressions de cet éclatement et de ce mélange de valeurs; mais nombreux encore sont ceux qui ne voient la famille qu'à travers un couple et ses enfants.

La télévision a littéralement envahi les familles; d'aucuns disent qu'elle a bouleversé leur vie en réduisant considérablement l'influence parentale. Et les parents, comme les enseignants, doivent maintenant s'initier à l'ordinateur avec les jeunes.

Les rapports parents-enfants et parents-adolescents ont été soumis à toutes sortes de pressions sociales, de courants idéologiques et de théories éducatives. La seule notion de « droits de l'enfant » a pu être perçue comme une menace aux droits des parents. Et dans ce contexte, la loi sur la protection de la jeunesse, par exemple, n'a pas toujours été bien vue même s'il est évident que l'on reconnaît le bien fondé de cette loi.

Pensons aux années qu'a nécessitées la réforme de notre Code civil et aux multiples changements de mentalités qu'elle a impliqués et qui dans bien des cas demeurent difficiles à assumer.

Le débat sur l'éducation sexuelle est loin d'être clos et les divergences sur les façons d'assurer cette éducation sont encore aussi importantes que nombreuses.

Un concept majeur comme celui de l'autonomie personnelle vient aussi bouleverser les mentalités, notamment dans des familles et des couples où la grande règle traditionnelle dictait plutôt des comportements d'oubli de soi et de soumission. Mais qu'est-ce donc que l'autonomie, se demandent celles et ceux qui la voient confondue avec l'indépendance? « Où va une société où l'on oublie, disent-ils ou disent-elles, que les êtres humains sont tous interdépendants les uns des autres? » Un équilibre est donc recherché, l'autonomie étant aussi indispensable que l'interdépendance à l'expérience familiale et sociale des personnes. Plusieurs observateurs de ce vécu pensent en fait que nous vivons à l'heure d'une meilleure rencontre du sens de soi et du sens des autres. Les familles sont peut-être le grand carrefour de ce vécu et des crises profondes qui le marquent dans les relations entre les personnes, mais aussi des bonheurs qui s'en suivent.

L'importance du rôle donné à l'école à travers l'immense réforme de notre système d'enseignement et par la nécessité impérieuse du rattrapage collectif dans la scolarisation, n'en a pas moins diminué le rôle des parents et l'influence de la famille.

L'apparition d'un réseau de services de garde, même s'il est bien timide encore comparativement à ce que d'autres sociétés se sont donné, s'est heurté à de nombreuses résistances, en particulier de la part de ceux qui y voyaient une mesure propre à inciter des femmes à sortir de leur foyer. La réalité et la légitimité des services de garde est tout autre et l'on commence à voir ces services pour ce qu'ils sont avant tout: une aide pour les parents et la société en général dans l'éducation globale de l'enfant et dans sa socialisation; elle devient indispensable quand il s'agit pour les parents de concilier leurs responsabilités parentales et leur travail gagne-pain. Instrument d'une politique de l'enfance et de la famille. Nous y venons. Comme dans tant d'autres domaines. Et les énormes ressources que nous avons investies dans nos services sociaux et d'éducation devraient dans l'avenir, à l'heure d'une politique familiale, produire des fruits nouveaux.

- **Crise de la famille? Crise du mariage? Crise du couple? Crise de société?.... N'est-il pas important de distinguer?**

Il faut être juste pour nos familles.

D'abord, reconnaissons que ce qui se passe dans les familles est souvent davantage l'effet de ce qui se passe dans l'ensemble de la société, à travers les autres milieux de vie et les autres institutions, que l'inverse. Les facteurs de mutation et de crise pour les familles ont été à maints égards sociaux avant d'être familiaux, qu'il s'agisse de la réduction de l'influence du leadership social de l'Église, de l'urbanisation et de l'industrialisation, de la société de consommation, de la crise économique, de la diffusion de la violence, de nouveaux pouvoirs qui se sont développés dans la culture de masse, dans les services institutionnels, dans le rôle de l'école, pouvoirs qui ont malgré eux contribué à entamer celui des parents, etc.

Le fait, aussi que mariage et famille aient été et soient encore confondus, ne contribue-t-il pas à nous faire confondre « crise du mariage » et « crise de la famille » avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur les diagnostics sociaux que nous posons et sur nos recherches de solutions?

Ne faut-il pas reconnaître surtout que « les familles ont le dos large » et qu'à maints égards elles servent de refuge collectif et portent un bien lourd fardeau sur leurs épaules...

Lieu privilégié, idéalement, pour le développement affectif des personnes, elles deviennent souvent un lieu de défoulement où la haine et la violence se mêlent à l'amour et à la tendresse. On profite de cet univers privé, pour se défouler sur ses proches des frustrations accumulées dans d'autres milieux de vie ou dans des antécédents personnels qui nous relient de l'intérieur à d'autres familles (ce qui explique par exemple, qu'un grand nombre de parents qui maltraitent leurs enfants aient eux-mêmes été des enfants maltraités). C'est en famille souvent que l'on ose tout dire et que l'on pose des gestes que l'on ne saurait poser dans son milieu de travail ou dans des lieux publics.

Lieu privé, caché même, diront certains. Pourtant, c'est sur les familles que les crises sociales et les changements de valeurs se répercutent et que leurs effets y deviennent tout à fait visibles. Parce que le groupe familial est plus réduit que tous les autres et que ses conditions de vie sont rapidement bouleversées.

Ce qui s'est passé au Québec au cours des vingt dernières années ne l'atteste-t-il pas?

- **Un enjeu majeur: la transformation des rôles familiaux et sociaux des hommes et des femmes**

Dans l'histoire de la famille au Québec, histoire axée sur la séparation des rôles entre les hommes et les femmes, que ce soit à l'égard des tâches domestiques, de l'éducation des enfants, du travail gagne-pain et du travail bénévole ou des responsabilités publiques et politiques, il est clair que les femmes ont assumé un très lourd fardeau. Il était d'autant plus lourd que la société ne leur reconnaissait pas en retour le droit à des conditions d'autonomie financière, que leur tâche de mère et de gardienne des valeurs familiales était vécue dans l'isolement social et que les contraintes généralisées dans l'ordre social ne leur permettaient pas de choisir d'autres formes de développement et d'épanouissement personnel et social que celles liées à la famille et à certaines tâches de service bénévole dans le domaine social. Et l'urbanisation est venue accentuer des difficultés que la vie dans les communautés rurales pouvait rendre moins pénibles, notamment parce que les familles étaient plus étendues et que l'économie rurale était plus intégrée au vécu des familles que l'économie urbaine et industrielle.

La situation des hommes dans ce nouvel ordre social, où la paternité était par trop réduite à une activité de pourvoyeur, était aussi pénible sous maints aspects. Néammoins ils jouissaient et profitaient socialement du statut de « chef de famille ».Le domicile familial en vertu de la loi n'était pas celui de la famille mais du mari. Les femmes en se mariant pour fonder une famille perdaient leur nom et n'avaient de statut civil qu'en fonction de leur mari, etc. Bref, de multiples formes d'arbitraire, d'injustices et d'inégalités régissaient la séparation des rôles entre les hommes et les femmes. Plusieurs ont été corrigées par des réformes récentes. Et force est de constater que ces corrections, de même que la remise en question globale de la séparation arbitraire et discriminatoire des rôles traditionnels, découlent avant tout des revendications des femmes face à la condition féminine et à un nouvel ordre social, politique, économique et humain.

Ce nouvel ordre social, qui entraîne nécessairement un nouvel ordre familial, est partiellement en marche. Tout à fait partiellement, en effet, si l'on examine les choses de façon réaliste, en tenant compte des mentalités et des pratiques autant que des contraintes économiques et des lois, dans le vécu actuel des couples, des familles, des écoles et des milieux de travail et de loisirs.

Si l'on peut maintenant parler de « fonctions parentales », là où l'on ne voyait les choses qu'à partir de la « maternité »; si l'on peut envisager le « partage des

tâches » entre les hommes et les femmes plutôt que la séparation des rôles, il faut encore considérer ces changements comme des objectifs à promouvoir vigoureusement plutôt que comme des acquis sociaux.

Le fait, par exemple, que 48% des femmes mariées ont un travail gagne-pain ou en cherchent un, signifie dans bien des cas que leur fardeau quant aux tâches familiales est d'autant plus lourd encore. Or il s'agit d'un fardeau éminemment social, puisque, en plus de répondre aux conditions de libre choix pour les femmes et les hommes dans l'accès à un travail gagne-pain et dans l'éducation des enfants, le travail de ces femmes a permis à d'innombrables familles au cours des dernières années d'augmenter leur niveau de vie décemment.

Nous vivons actuellement un transition sociale très difficile qui, au Québec comme dans d'autres sociétés, partage les femmes des familles biparentales en deux groupes: celles qui demeurent au foyer comme parent disponible pour le travail familial et l'éducation des enfants et celles qui cumulent travail familial et travail gagne-pain. L'adaptation des politiques gouvernementales à cette transition, en particulier dans les domaines de la famille, de la condition féminine, du travail et de la fiscalité, est un défi constant. Les travaux en cours au gouvernement et les consultations sur ces politiques devraient toutefois nous rendre prochainement cette adaptation plus facile.

Cette transition nous assigne également la tâche de faciliter la situation des familles monoparentales, qui représentent maintenant près de 20% des familles québécoises et dont 80% des parents uniques qui en sont responsables sont des femmes. C'est un fait social sans précédent, qui pourrait aller en s'amplifiant si l'on analyse les multiples facteurs dont il dépend et si l'on examine ce qui se passe dans d'autres sociétés semblables à la nôtre (voir les données sur ce sujet dans le portrait par les chiffres).

Il est clair aussi dans ce contexte que la politique familiale doit pouvoir compter sur des mesures relevant spécifiquement de la politique de la condition féminine, de même que sur une approche favorisant la meilleure coordination possible entre les deux politiques.

Il est clair de même que la politique familiale doit pouvoir compter dans l'ensemble du Québec sur une nouvelle solidarité des hommes et des femmes à l'égard des enfants, non seulement dans les familles, mais dans tous les milieux de vie où les enfants ont besoin d'une présence et d'un soutien adulte. L'identification positive des enfants et des adolescents à une présence masculine, par exemple, dont certains déplorent la carence dans le contexte des familles monoparentales, peut être facilitée par la qualité d'un environnement social et communautaire où les hommes se sentent aussi responsables que les femmes des enfants qui sont dans la cité.

Il est clair également que la politique familiale doit pouvoir compter sur un ensemble de conditions sociales, culturelles, politiques et économiques, qui stimulent et facilitent un vécu intense de la paternité chez les hommes. Par ailleurs, il ne saurait être question que de paternité quand on considère la situation des hommes par rapport à la famille et à l'ensemble de la société. C'est à un profond réexamen de la condition masculine en son entier que la mise en oeuvre d'une politique familiale en 1984 nous convie collectivement. Elle implique que les hommes acceptent une remise en question de leur être masculin, correspondante à la remise en question vécue chez les femmes depuis fort longtemps.

L'histoire et la culture nous ont en particulier entraînés à confondre, au sein de la condition masculine, « l'être humain universel » et « l'être masculin ». Par exemple, l'emploi du mot « homme » pour désigner aussi bien l'homme (être humain) que l'homme (être masculin) n'est pas seulement une affaire de voca-

bulaire. Cet emploi réfère à une confusion sociale bien réelle ou le leadership humain de la société a été confondu avec les pouvoirs exercés par les hommes dans les domaines politique, économique, culturel, institutionnel et social. La femme n'exerçant vraiment de leadership humain que dans la famille, encore que ce soit dans le cadre d'une culture soumise à maints égards au leadership social masculin.

Ne nous faut-il pas tous reconnaître cela?

Les chemins de la politique familiale ne passent-ils pas d'abord par cette reconnaissance et par la nouvelle solidarité hommes-femmes qu'elle peut entraîner?

C'est dans les familles d'abord, puis dans les écoles, dans les milieux de travail qu'une nouvelle solidarité entre les hommes et les femmes peut se développer. Il faudra y faire appel, il faudra la favoriser par des moyens précis, de telle sorte, par exemple, que la seule évocation d'un « congé de paternité » ne soit pas risible et que l'on considère comme normal dans les milieux de travail, qu'un homme aussi bien qu'une femme s'absente de son travail pour des motifs reliés au soin d'un enfant.

Ce ne sont pas seulement les parents actuels qui doivent être appelés à cette solidarité des hommes et des femmes devant la prise en charge des enfants, mais l'ensemble de la société et, de façon particulière, les jeunes en tant que futurs parents possibles. Un immense travail de sensibilisation est à mener à cette fin auprès des jeunes dans les écoles et des jeunes qui ont quitté les écoles.

Bref, les jeunes comme les adultes doivent sentir que la responsabilité de l'accueil à la vie incarnée par un enfant, et par son éducation, est une responsabilité femmes-hommes, hommes-femmes, qu'il nous faut beaucoup mieux partager que nous l'avons fait jusqu'ici.

Solidarité à l'avantage de l'enfant et de la vie. Oui. Mais solidarité aussi à l'avantage des hommes autant que des femmes. Car s'il y a beaucoup de femmes victimes de la transition que nous vivons dans le monde des rapports hommes-femmes, il y a aussi beaucoup d'hommes. C'est par centaines de milliers que les ruptures, les conflits, le dépaysement, l'isolement atteignent les hommes et les femmes. Le Québec en est là, comme d'autres sociétés. Il cherche un nouveau souffle à la source même de sa vie collective et du développement des personnes. La politique familiale ne pourra vraiment se développer sans la vigueur de ce nouveau souffle. Ne faut-il pas se le redire?

- **Les familles ont besoin d'une politique familiale spécifique, distincte et complémentaire des politiques sociales pour les individus, dans l'ensemble de notre projet de société**

L'énoncé qui précède et qui introduit le dernier thème de cette problématique, est d'une grande importance pour bien situer l'ensemble de ce document. Il réfère à des notions qui seront reprises au besoin, notamment en définissant le rôle de l'État dans la politique familiale.

a) Ce qui est proprement familial

Une famille, ce n'est pas une simple juxtaposition d'individus.

C'est une entité sociale spécifique qui vit de l'interaction des membres qui la composent.

Ses membres, aussi autonomes et aussi différents soient-ils les uns des autres comme personnes, vivent dans des rapports d'interdépendance. Ils se développent ensemble dans le milieu familial.

Ils sont unis par des liens divers et multiples.

Ils forment ensemble ce que la très grande majorité des Québécoises et des Québécois considèrent comme le premier des milieux de vie. On continue de nos jours aussi à le désigner comme le « foyer ».

Ce petit groupe de personnes physiques est bien sûr aussi un groupe affectif, éducatif, spirituel, économique, à la mesure de toutes les formes d'échange et de partage qui caractérisent les ressources et les besoins de chacun des membres de la famille et du rassemblement qui les unit.

Les membres de la famille sont unis également par des liens à caractère légal, dont au premier chef les liens parents-enfants, les premiers étant responsables des seconds devant la loi, devant l'État, devant la collectivité. Il faut les soutenir en conséquence.

Les parents sont considérés aussi comme les premiers éducateurs des enfants, mais obligation leur est faite d'envoyer leurs enfants à l'école. Les enseignants sont leurs premiers partenaires dans la formation des jeunes et les écoles, les premiers milieux de vie, outre les milieux de travail gagne-pain, avec qui les familles sont en constante relation dans la société. La qualité de cette relation est une nécessité pour les familles et pour les écoles.

De nombreuses réalités sociales sont définies comme familiales, dont, par exemple, la médecine familiale (jadis on parlait surtout du « médecin de famille »), le droit familial (qui a évolué considérablement au Québec dans les vingt dernières années), l'habitation familiale, les garderies, les loisirs familiaux, l'économie et la fiscalité familiale, les services sociaux aux familles, la sécurité familiale que doivent protéger au besoin les forces policières, etc.

L'on pourrait également passer en revue toutes les politiques, toutes les législations et tous les services de l'État, pour y faire « l'inventaire du familial », c'est-à-dire pour y retrouver comment telle politique, telle loi, tel service, intègre une dimension proprement familiale.

Le même exercice pourrait être fait à partir de nombreuses institutions sociales, d'entreprises, de corps intermédiaires, d'agents économiques, etc

Bref, il s'agit d'identifier ce qui est proprement, spécifiquement familial, dans la vie des individus et de la collectivité.

L'exercice s'impose en particulier pour bien distinguer:

— ce qui dans les familles (et dans les autres milieux de vie qui doivent tenir compte des familles) est proprement familial, tel que nous venons de l'évoquer;

— ce qui dans l'ensemble de la société, incluant la vie dans les familles, touche les individus en tant qu'individus et dans leur appartenance à des groupes sociaux (jeunes, personnes âgées, femmes, travailleurs (euses), etc.). En voici quelques exemples.

Les jeunes sont à la fois et distinctement enfants de leurs parents et personnes autonomes; on peut les situer par rapport à leurs familles et comme individus, ayant droit en tant que personnes et jeunes à des services spécifiques d'éducation, à des services sociaux de santé, à des loisirs, à des emplois, etc. Les services de garde à l'enfance s'adressent à eux d'abord, même s'ils sont aussi nécessaires à leurs parents dans toutes sortes de circonstances. Les maisons de jeunes sont aussi un service social majeur pour les adolescents, mais elles constituent en même temps un appui aux familles et un soutien à la tâche des

parents. Le droit à un emploi est celui des jeunes, indépendant des ressources de leurs familles. Par ailleurs, l'on connaît le débat qui entoure l'octroi de prêts et bourses aux étudiants, les uns estimant qu'on ne devrait pas tenir compte des ressources financières des parents, les autres estimant au contraire qu'il faut en tenir compte.

Les personnes âgées doivent aussi être considérées par rapport à leurs familles, comme individus dont on doit favoriser l'autonomie le plus possible, puis comme membres d'un groupe social à qui nous devons collectivement un respect particulier. On dit souvent même que c'est la qualité de ce respect qui est le signe d'une grande civilisation. Mais nous savons tous comment il est délicat dans la pratique de développer des politiques d'habitation ou de services à domicile, pour ne nommer que celles-là, qui respectent les besoins et les choix des individus en même temps que ceux de leurs familles.

Les femmes ont des droits propres et des revendications en tant que femmes, distincts de ce qui touche le rôle de mère, de grand-mère, de fille, de soeur, dans une famille. La maternité et la fonction de mère éducatrice se rapportent directement à l'entité familiale et « au choix personnel » de la femme d'être mère; c'est tout à fait distinct des autres choix sociaux et personnels que les femmes peuvent faire en tant que femmes, en tant que travailleuses, en tant que citoyennes.

Ajoutons un autre exemple qui montre comment cette distinction entre l'existence personnelle des individus, leur appartenance familiale et leur appartenance à des groupes sociaux, est constamment vécue: c'est l'exemple des « conflits de rôles ».

Les parents y sont régulièrement exposés. C'est même une caractéristique dominante du rôle de parent(s) que d'avoir à faire des choix pour soi et pour ses enfants. Et si le rôle de parents est reconnu comme primordial par la société, la société doit les soutenir en conséquence. D'où la nécessité, à l'intérieur d'une politique familiale, des multiples moyens de ce soutien social que constituent les congés parentaux, une organisation du monde du travail qui tienne compte de la vie de famille et permette de concilier les responsabilités de parents et celles de travailleurs et de travailleuses, les services de garde, des logements adaptés aux besoins des familles, des loisirs conçus et organisés pour répondre aux besoins des familles autant que des personnes membres de ces familles, etc.

C'est ce soutien social à ce qui est proprement familial, qui fonde la politique familiale et la distingue des politiques sociales aux individus.

b) Complémentarité de la politique familiale et des politiques sociales aux individus, dans l'ensemble du projet de société

La distinction que nous venons d'illustrer entre le vécu proprement familial des individus et leur vécu personnel, en considérant aussi l'appartenance à des groupes sociaux spécifiques, entraîne donc sur le plan des politiques la distinction entre politique familiale et politiques sociales pour les individus.

Il s'agit de politiques essentiellement complémentaires.

En répondant à l'attente si souvent exprimée par les Québécoises et les Québécois qui réclament une politique familiale, le gouvernement vient d'abord combler une carence: celle d'une politique familiale suffisamment spécifique et globale, distincte des politiques sociales pour les individus.

Par ailleurs, une politique familiale ne viendra jamais remplacer ni même coiffer les politiques qui existent déjà pour la jeunesse, pour les personnes âgées, pour les femmes.

Quand on parle dans ce document d'une politique familiale « globale », on ne veut pas dire une politique « globalisante ».

Global ici est avant tout synonyme de « multisectoriel ». C'est-à-dire que la politique familiale doit se développer à partir de l'intégration de la dimension familiale de la vie des personnes dans tous les secteurs où cela est nécessaire et parce que la famille est un milieu de vie qui est essentiellement en relation avec d'autres milieux de vie.

Par ailleurs, il ne faudrait pas « victimiser les familles » en voulant mieux reconnaître leur place et leur rôle dans la société québécoise. Cette précaution que le ministre Laurin a soulignée dans sa préface à propos de nos problèmes de population, peut être étendue à l'ensemble des responsabilités des familles à l'égard de notre projet de société.

Les familles comptent beaucoup pour donner au Québec la qualité de la vie à laquelle nous aspirons collectivement et individuellement. Mais elles sont tributaires d'autres forces et de limites qu'il faut savoir mesurer avec réalisme.

Les familles agissent avec les écoles, les milieux de travail, les autres institutions, les agents économiques, les corps intermédiaires et une pléiade d'agents sociaux et culturels, au coeur desquels, par exemple, le monde des télécommunications exerce à lui seul une énorme influence. Les parents d'aujourd'hui éduquent leurs enfants et vivent eux-mêmes avec la télévision et les vidéocassettes. C'est beaucoup cela la famille en 1984!

Enfin, la politique familiale deviendra la réalité que les familles souhaitent, si elle est prise en charge non pas par l'État, mais par la volonté collective et les forces communautaires de notre société. Le gouvernement y jouera son rôle, mais seulement son rôle. Il est décrit rigoureusement dans le troisième dossier.

Voilà donc quelques uns des thèmes et des enjeux majeurs qui devraient, nous semble-t-il, être pris en considération par ceux et celles qui utiliseront ce document, en se représentant la situation de la famille dans l'optique d'une politique familiale.

La problématique qu'ils posent peut aussi servir d'éclairage à l'ensemble du document, même si bien d'autres éléments de cette problématique s'ajouteront dans les pages qui suivent.

Portrait par les chiffres

1. La population totale du Québec par groupes d'âges

(estimé de Stat. Canada au 1er juin 1983)

Âge	Hommes	Femmes	Total	
0-4	244 000	230 000	474 000	
5-9	232 400	220 800	453 200	Les 0-19 ans:
10-14	232 600	220 000	452 600	1 940 200
15-19	286 400	274 000	560 400	
20-29	628 000	627 000	1 255 000	
30-39	527 800	531 100	1 058 900	
40-49	464 300	369 300	833 600	
50-59	319 300	340 100	659 400	
60-64	125 100	145 000	270 000	
65-74	168 300	216 000	384 600	
75 +	79 900	140 000	219 900	
		Population totale:	**6 613 600**	

2. Répartition de la population selon les familles, les couples et les individus vivant seuls ou en dehors d'un cadre familial (recensement 1981)

Individus	1 000 000 environ
Couples sans enfants	240 000 donc 480 000 personnes environ
Parents-couples, dont les enfants ne vivent plus avec eux	240 000 donc 480 000 personnes environ
Familles où cohabitent parents et enfants	4 500 000 personnes environ

3. Répartition des familles selon le nombre d'enfants (1981)

Il y a 1 183 230 familles, légales et de fait, où cohabitent parents et enfants, qui sont ainsi réparties:

- 450 050 familles ont un seul enfant
- 441 980 en ont deux
- 259 240 en ont trois ou quatre
- 31 960 en ont cinq et plus

4. Changement dans les types de familles

- **Les familles monoparentales** sont passées depuis 1971 à maintenant de 10% du total des familles à près de 20%.

Compte tenu de la diminution des mariages, de l'accroissement marqué de la tendance au célibat, du taux de ruptures dans les familles biparentales, il est prévisible que les familles monoparentales continuent à augmenter, à moins que les conditions économiques fort difficiles dans lesquelles se trouvent la majorité d'entre elles en viennent à constituer un facteur pour éviter cette situation.

Aux États-Unis la croissance des familles monoparentales est de 20 fois plus rapide que celle des familles biparentales. Et on y prévoit qu'en 1990 les familles reconstituées et les familles monoparentales seront plus nombreuses que les familles biologiques biparentales.

- **Les familles biparentales** ont été décimées par les ruptures des couples au cours des quinze dernières années et nul ne saurait prévoir l'avenir à cet égard.

Ainsi les *divorces* accordés par jugement au cours d'une année et leur % par rapport au nombre de mariages contractés pendant la même année sont:

	1969	1982
mariages:	47 545	38 354
divorces:	2 947 (6,2%)	21 529 (56,7%)

- **Les familles plus étendues**, telles qu'on les connaît chez les peuples autochtones et chez plusieurs communautés culturelles de Québécois, demeurent plus stables. Mais dans bien des cas les modèles traditionnels sont battus en brèche. Ainsi, la famille nucléaire, nouvelle pour les Amérindiens, promue par les média et « vendue » avec l'habitation unifamiliale, est souvent source d'expériences pénibles.

5. Mariages, unions de fait et tendance au célibat

- **Mariages**

1971 — 49 695

1981 — 41 000 < 35 418 premiers mariages
5 588 remariages

- **Unions de fait**

1971 — 10% du total des unions (légales et de fait)
1981 — 20% du total des unions (légales et de fait)
(Statistiques forcément approximatives dans ce contexte)

- **Indice synthétique de nuptialité**

Cet indice représente la proportion des personnes qui se marient et de celles qui restent célibataires. Célibataire signifie « personne jamais mariée légalement » et par conséquent inclut les personnes vivant en union de fait ou formant des familles monoparentales.

	Mariage		Célibat	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1961	92,7%	87,1%	7,3%	12,9%
1979	79,2%	77,5%	20,8%	22,5%
1981	57,1%	57,9%	42,9%	42,1%

Les chiffres donnés pour une année indiquent bien la situation de cette année-là, mais à partir de l'observation des comportements des personnes sur plusieurs années; une personne peut bien ne pas se marier telle année, mais se marier l'année suivante. Aussi est-il important de lire cette statistique sur plusieurs années pour observer la tendance qu'elle révèle. Notons que si la tendance observée depuis 1976 se maintient, nous allons vers une population qui comptera une proportion de plus de 40% de célibataires.

Cet indice est évidemment le produit de plusieurs facteurs, dont la diminution des mariages légaux, l'augmentation des unions de fait et le recul de l'âge du mariage qui semble entraîner une certaine abstention au mariage.

6. Pourcentage des naissances hors-mariage

1951: 3,1% 1966: 5,9% 1981: 15,6%

Taux de fécondité des femmes célibataires
(y compris celles vivant en union de fait)
selon le groupe d'âge

Année	Groupe d'âge (en années)				
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39
1976	10,6	20,7	25,8	17,1	7,2
1977	10,4	22,3	27,8	20,4	8,3
1978	10,1	24,6	31,1	22,1	7,9
1979	10,8	28,2	39,1	26,8	8,9
1980	10,5	30,8	41,4	28,7	10,0
1981	10,5	32,9	48,1	34,0	12,4

7. Fécondité et naissances

Voici exprimée par des statistiques variées la diminution radicale des naissances au Québec dans les 30 dernières années.

Chute de l'indice de fécondité

1951 : 3,84
1956 : 3,98
1961 : 3,77
1966 : 2,71
1971 : 1,98
1976 : 1,80
1981 : 1,62
1982 : 1,57

Nombre de naissances par rapport à la croissance de la population

Année	Naissances	Population
1959	144 459	5 024 000
1972	88 118	6 053 600
1981	99 893	6 438 403
1982	91 000	6 470 300

Naissances par mille de population

Années '50	30 par mille
Années '70	15 par mille

Rétrécissement du cycle de fécondité

Le tableau qui suit montre que la période pendant laquelle la majorité des femmes donnent naissance à des enfants est réduite et concentrée. Ainsi, en 1981, 72% des femmes qui ont donné naissance à des enfants avaient entre 15 et 29 ans.

Pourcentage de femmes donnant naissance à un enfant selon l'âge

Année	Femmes de 15 à 29 ans	Femmes de 30 à 39 ans
1926	45%	44%
1951	55%	32,5%
1981	72%	26%

8. Personnes placées en institutions et en familles d'accueil

• Enfants et adolescents en centres d'accueil et en familles d'accueil en 1982:
23 355

Il y a maintenant environ 11 000 familles d'accueil au Québec, pour des enfants et des adolescents.

• Personnes âgées (1982-1983)

a) Centres hospitaliers de soins prolongés:	13 780
b) Centres d'accueil d'hébergement :	25 500
c) Pavillons :	2 000
d) Familles d'accueil :	2 700
total:	39 900

9. Revenus des familles

9.1 Répartition des revenus des familles et des couples sans enfants selon le type de famille et le nombre de gagne-pain par famille.

	Famille biparentale	Couple sans enfant	Famille monoparentale
Aucun gagne-pain (revenu familial moyen et % des familles)	9 372 $ (2,5%)*	8 671 $ (22,8%)	5 046 $ (25,8%)
Un gagne-pain (revenu familial moyen et % des familles)	19 506 $ (35,5%)	18 867 $ (29,7%)	13 941 $ (43,9%)
Deux gagne-pain (revenu familial moyen et % des familles)	27 612 $ (42,3%)	26 360 $ (47,5%)	20 148 $ (20,4%)
Trois gagne-pain ou plus (revenu familial moyen et % des familles)	35 350 $ (19,7%)	—	29 818 $ (9,9%)
TOTAL (revenu familial moyen pour le total des familles)	25 804 $ (100%)	20 093 $ (100%)	14 474 $ (100%)

* Les pourcentages indiquent la proportion du total des familles de cette catégorie, donc ici, 2,5% des familles biparentales et ainsi pour les autres.

Ces données proviennent d'une enquête sur les finances des consommateurs de 1979 (Statistiques Canada, 1980). Pour avoir une idée de la valeur des revenus de 1979 en termes de dollars de 1983, il suffit de les multiplier par 1,5.

Ce tableau fait ressortir deux choses en particulier: le faible revenu des familles monoparentales et l'importance de la présence des deux parents sur le marché du travail. Et le fait qu'il y ait plus d'un gagne-pain dans une famille monoparentale signifie, par exemple, qu'un enfant peut être l'autre gagne-pain avec le parent.

9.2 Progression du revenu familial entre 1970 et 1980 en comparaison de l'indice des prix à la consommation.

• Le revenu familial moyen a beaucoup augmenté au Québec de 1970 à 1980, passant de 9 260$ à 25 400$, soit une hausse de 174,3%, alors que l'indice des prix à la consommation connaissait une augmentation de 118,5%.

9.3 Distribution des revenus entre familles pauvres et familles riches

Les % indiquent la part que représente le revenu des familles pauvres et des familles riches par rapport à l'ensemble des revenus

	20% des familles (les plus pauvres)		20% des familles (les plus riches)	
1971	5,8%	du total du revenu des familles	40,2%	du total du revenu des familles
1979	6,2%		38,0%	

9.4 Citoyens les plus pauvres et familles les plus pauvres

• pour 1980
- 40% des familles monoparentales
- 37% des personnes seules
- 25% des familles de 4 enfants et plus
- 25% des jeunes familles (parents de moins de 25 ans)

(Données du Conseil national du bien-être social, janvier 82)

— Les familles pauvres les plus touchées sont celles qui reçoivent de l'aide sociale: elles étaient *140 000* en janvier 1983;
70% étaient des familles monoparentales;
ces familles regroupaient plus de *200 000 enfants*.

10. Coût d'un enfant par année

— Coût moyen: selon Statistique Canada et à partir des dépenses des familles, ce coût en 1983 représenterait au moins 3 000$.

— Coût minimal: ce coût représente un minimum vital en deça duquel il est impossible de répondre aux besoins vitaux essentiels de l'enfant:
1 400$.

11. Prestations familiales totales mensuelles accordées par les gouvernements fédéral et provincial par enfant, en 1983.

Rang de l'enfant	All. fam. du Québec	All. fam. féd.(1)	Crédit d'impôt féd.(2)	All. de disponibilité	Total par mois
1er rang	7,09 $	17,98 $	28,58 $	25,00 $	79,46 $
2e rang	10,55	28,55	28,58	16,67	84,35
3e rang	13,18	69,49	28,58	8,33	121,26
4e rang	15,80	69,49	28,58	8,33	122,23
moyenne annuelle par enfant	110,00	342,00	343,00	—	—

(1) Un montant de 7,13$ par mois est ajouté pour les enfants âgés de 12 à 17 ans.

(2) Ce ne sont pas des mesures universelles, elles varient selon les revenus et tombent même au-delà d'un certain revenu.

12. Déductions et exemptions fiscales en 1983

	Impôt provincial	Impôt fédéral
Exemption personnelle	5 030 $	3 770 $
Exemption de personne mariée ou exemption équivalente (1)	3 770	3 300 (2)
Exemption enfant moins de 16 ans		710 (2)
Exemption enfant de 16 ou 17 ans	670 (3)	710 (2)
Exemption enfant 18 ans et plus si l'enfant est étudiant ou infirme	1 260 (3)	1 300 (3)
Déduction pour frais de garde	2 000	2 000

(1) L'exemption équivalente est surtout utilisée par les responsables de famille monoparentale, le premier enfant étant traité comme le conjoint qui n'a pas de travail gagne-pain. Ce conjoint peut gagner jusqu'à 1 360$ au Québec et 570$ au fédéral sans que l'exemption diminue.

(2) Notons que les allocations familiales fédérales sont taxées.

(3) Ces exemptions sont réduites si le revenu de l'enfant dépasse 2 800$ au provincial et 2 450$ au fédéral.

13. Aide particulière apportée aux FAMILLES D'ACCUEIL

Âge de l'enfant	Montant versé pour chaque enfant par semaine
0 — 4 ans	46,20 $
5 — 12 ans	56,70
12 — 15 ans	66,64
16 — 17 ans	77,14

— Ces montants ne sont pas imposables,
— Les médicaments prescrits aux enfants sont remboursés à 100% par les services médicaux,
— Un montant de 3,33$ par jour est ajouté dans le cas des enfants handicapés.

14. Partage du travail gagne-pain entre les hommes et les femmes (1981)

— Participation totale au marché du travail: 47% du total des femmes
75% du total des hommes

— Entre 20 et 24 ans, chez les femmes, ce taux atteint 70%

— 48% des femmes mariées travaillent ou sont à la recherche active d'un emploi

— Chez les femmes mariées ayant des enfants:

  — 38% des mères d'enfants de 0 à 5 ans ont un travail gagne-pain;*
  — 44% des mères d'enfants de 6 à 11 ans ont un travail gagne-pain.
  — 41% des mères d'enfants de 12 à 24 ans ont un travail gagne-pain.

— Étude sur le modèle idéal de famille biparentale

  Selon une « Étude sur les femmes et le marché du travail », faite par le ministère des Affaires sociales en 1982, 60% des femmes de 18 à 29 ans, 48% des femmes de 30 à 39 ans et 44% des femmes de 40 à 55 ans, estiment que le modèle idéal de famille biparentale est celui où les deux conjoints ont un travail gagne-pain et se partagent en toute égalité les tâches domestiques et celles touchant le soin et l'éducation des enfants.

* Ce nombre devient 44,6% si l'on compte les femmes qui recherchent un emploi.

DOSSIER 2 **Qu'est-ce que la famille?**

- Définition de la famille et explication
- Les grandes fonctions de la famille
- L'importance du vocabulaire « familial »

DOSSIER 2 *QU'EST-CE QUE LA FAMILLE?*

NOTES

Ceux et celles qui ont réfléchi, écrit et agi face à la situation de la famille au cours des dernières années, au Québec et ailleurs en Occident, savent que l'une des premières chose à préciser quand on parle de la famille est de la définir. Ce qui dans les années 50 allait de soi, parce que la famille alors allait de soi, doit maintenant être défini, pour savoir de quoi et de qui nous parlons et sur quelles valeurs nous nous appuyons pour en parler.

Nous commencerons donc en donnant la définition de la famille retenue par le gouvernement. Elle est un premier fondement de ce document de consultation. **C'est une définition qui s'applique aussi bien à l'institution familiale qu'à chaque famille individuelle.** Et elle reprend les principales formulations proposées par des groupes familiaux, par des spécialistes et par le Conseil des affaires sociales et de la famille.

Définition de la famille et explication

> LE GROUPE PARENT (S) — ENFANT(S) UNIS PAR DES LIENS MULTIPLES ET VARIÉS, POUR SE SOUTENIR RÉCIPROQUEMENT AU COURS D'UNE VIE ET FAVORISER À LEUR SOURCE LE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES ET DES SOCIÉTÉS

La plupart des mots utilisés méritent un commentaire, pour comprendre la portée de cette définition de même que sa signification légale et humaine dans le cadre d'une politique familiale.

- *Le groupe parent(s) — enfant(s)* — Cette seule expression pourrait à la limite suffire comme définition de la famille. Elle situe l'essentiel de ce qui fait une famille: la relation parent-enfant. Elle met l'accent également sur le groupe. Une famille, c'est une petite communauté, c'est un noyau social, c'est une entité dans laquelle au moins deux personnes de générations différentes sont en relation.

  Qui sont les parents et les enfants?

  a) Parents biologiques, adoptifs, substituts, hors foyer.
  Enfants du sang, adoptés, reçus dans des familles d'accueil. Tous les enfants, sans distinction reliée aux origines ou aux circonstances de leur naissance, sont légitimes, en vertu de notre Code civil réformé.

  b) Parents uniques (familles monoparentales), parents-couples (familles biparentales), parents-groupe (familles multiparentales ou familles étendues) comme on en connaît dans plusieurs de nos communautés culturelles ou encore dans les nouveaux regroupements de familles qui se font sur la base de coopératives.

  c) Parents et grands-parents. On est parent de ses enfants tout en restant enfant de ses parents, donc des grands-parents de ses enfants. La continuité parentale et filiale se vit au moins à travers trois générations.

  d) Sans exclure les oncles, les tantes, les frères, les soeurs, les cousins, les cousines, qui en maintes circonstances peuvent jouer le rôle fondamental de « soutien familial », de tuteur, de parents substituts, de support humain familier.

- *Unis par des liens multiples et variés* — Liens légaux ou liens de fait. Liens biologiques, liens affectifs, liens éducatifs, liens de valeurs, liens d'habitation partagée et de vie quotidienne, pour les uns et de partage plus circonstanciel, pour les autres, ou encore liens de cultures particulières.

- *Pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie* — La fonction de soutien mutuel et réciproque entre les membres d'une famille est certes la plus naturelle en même temps que la plus humaine et la plus sociale. Soutien d'un enfant par un parent et inversement; soutien d'un membre de la famille qui est handicapé ou malade ou impotent ou dans le besoin, momentanément ou en permanence, par un autre.

— La parenté est ainsi le premier fondement de la société —

Dans l'expression « pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie » « pour » ne vise pas une obligation que l'on assignerait aux membres des familles. Il exprime une fonction vécue. Dans une famille, habituellement, les membres se soutiennent ou du moins cherchent à le faire. C'est un élan de motivation individuelle et non quelque chose d'imposé. Il est au coeur de la relation parent(s) — enfant(s).

« Au cours d'une vie » veut dire beaucoup aussi. Cela peut signifier « à certaines périodes de la vie » comme « toute la vie » — on est parents et enfants de la naissance à la mort — mais à travers des liens qui changent avec les les cycles de vie. Ces liens peuvent disparaître apparemment, changer de forme puis réapparaître, plus intensément même. Exemple d'ordre psychologique, mais qui se matérialise souvent sous diverses formes: la plupart des adolescents ont besoin de vivre une certaine rupture avec leurs parents à un moment donné, mais cela ne veut pas dire qu'ils rejettent leur famille.

Autre exemple de grande portée à l'époque que nous traversons: la rupture d'une union entre un homme et une femme ne signifie pas, même si c'est souvent le cas, que c'est la fin d'une famille. Les liens entre les enfants et chacun de leurs parents comme individus n'en doivent pas moins être épargnés et être protégés tout au long de leur vie. Et cet exemple impose de soi une distinction entre mariage et famille que nous oublions souvent de faire.

Avec tout le respect qu'il faut porter, dans notre culture et notre histoire surtout, à ceux et celles qui ont fondé leur famille sur le mariage et qui continuent de le faire en vertu notamment, de leurs convictions religieuses, il faut néanmoins distinguer les mariages des familles. Cela est à l'avantage de l'une et l'autre institution, qui ont des fonctions aussi distinctes que complémentaires. C'est sous l'influence traditionnelle d'un modèle quasi exclusif de famille, soit celui d'un homme et d'une femme mariés et de leurs enfants, que nous en sommes venus à confondre mariage et famille. La diversité des types de familles, nouvelle chez-nous mais traditionnelle dans le monde, montre bien qu'il faut les distinguer ou les rapprocher, selon les sociétés, les cultures, les religions et les périodes mêmes de la vie.

Les personnes et les couples qui font le projet de fonder une famille doivent être considérés en conséquence de même que les parents dont les enfants ne cohabitent plus avec eux.

- *Et favoriser à leur source le développement des personnes et des sociétés.* Voilà deux autres fonctions majeures de la famille reconnues universellement: le développement personnel et social des individus et, par voie de conséquence, le développement de la société, dont la valeur est largement proportionnelle à la valeur des individus qui la composent. Nous y reviendrons plus loin en résumant l'ensemble des fonctions de la famille.

Soulignons seulement deux nuances majeures. D'abord, le choix du pluriel pour dire « des sociétés » plutôt que « la » société rappelle que la société vient avant telle société et tel pays. Ensuite, « pour » qui introduit ces fonctions exprime une réalité naturellement et socialement recherchée, comme le soutien réciproque, mais il ne signifie pas que toutes les familles favorisent au mieux dans les faits le développement des personnes et des sociétés. On sait que certaines familles, dans des conditions de vie frustrantes, déforment les individus et briment leur développement comme personne et comme être social. Et bien sûr aussi la famille n'est pas le seul milieu de vie à favoriser le développement des personnes et des sociétés: on se forme dans la rue, dans son quartier, à l'école, devant la télévision, parmi les autres dans tous les milieux de vie.

Portée générale de cette définition de la famille

En résumé, cette définition nous paraît à la fois centrée sur des valeurs fondamentales et ouverte à la pluralité des choix de vie des Québécoises et des Québécois, de même qu'au vécu familial d'autres sociétés dont les expériences sont tout aussi riches que les nôtres.

a) Elle peut englober tous les types de familles (monoparentales, biparentales et multiparentales). Et la réalité familiale québécoise à cet égard est on ne peut plus diversifiée et pluraliste. Les données et les statistiques trouvées dans le « portrait par les chiffres » de la famille au Québec en 1984 l'illustrent de façon saisissante.

b) Elle respecte la diversité des types de familles selon les cultures, convenant autant, par exemple, à des familles québécoises d'origine amérindienne ou inuit qu'italienne, française, anglaise, indochinoise, allemande, grecque...

   Cette diversité culturelle en terre québécoise est le reflet de la diversité des types de familles qui se sont développées au cours des âges à l'échelle du monde. Or, à l'heure où nous vivons ce que l'on appelle la « crise de la famille », c'est peut-être le moment plus que jamais de nous ressourcer à des cultures familiales dans lesquelles, par exemple, vivent des familles beaucoup plus larges et communautaires que la majorité des nôtres, où le culte des enfants et des personnes âgées a de quoi nous faire remettre en question nombre de nos comportements...

c) Elle respecte aussi la diversité des choix de vie que font les hommes et les femmes dans l'évolution de leur rapports humains et de leur rôles sociaux.

Nous avons déjà insisté sur ce point en le situant dès le départ comme un enjeu majeur de la politique familiale. Nous y reviendrons tout au long de ce document puisqu'il s'agit incontestablement du phénomène qui a la plus grande influence chez nous en ce moment sur la situation des familles. Enfin, la définition que nous avons retenue obéit avant tout aux fonctions les plus irremplaçables de la famille et qui sont communes à tous les types de familles, au-delà des cultures et des époques. Rappelons-nous les brièvement. Elles sont un autre élément fondamental de cet énoncé de principe de la politique familiale du gouvernement du Québec.

Les grandes fonctions de la famille

- LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE EN PARTICULIER À TRAVERS LE BIEN-ÊTRE INDIVIDUEL QUE CHAQUE MEMBRE D'UNE FAMILLE DOIT EN RETIRER
- L'APPRENTISSAGE DES RELATIONS POSITIVES AVEC AUTRUI
- LE SOUTIEN RÉCIPROQUE DES MEMBRES DES FAMILLES ENTRE EUX
- L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN SOCIÉTÉ ET DES MOYENS POUR RESSENTIR SON APPARTENANCE À LA SOCIÉTÉ
- LA TRANSMISSION DE LA VIE

Sans même qu'il soit nécessaire de les définir et de distinguer entre tous les types de familles que l'on connaît, chacun sait bien que tout commence dans la société avec les familles(ou avec des milieux substituts qui poursuivent des fins équivalentes).

Parce que chacun sait bien que nous avons tous besoin d'un milieu de vie pour croître, pour apprendre à vivre avec soi-même et avec les autres. C'est ce que, dans leur langage, des personnes qui se sont particulièrement penchées sur le développement de la personne et des sociétés disent, à travers des formules du genre de: « tout se joue avant six ans »! (d'autres disant même « avant trois ans »). Ce que nous savons tous, et avec une information de plus en plus précieuse pour nous le démontrer, c'est que la personnalité d'un être humain se façonne dans son enfance et dans son adolescence. Nos parents disent la même chose que les spécialistes, à leur manière: « Écoute, apprends-le aujourd'hui, pendant que tu es jeune, demain il sera trop tard, tu auras pris le pli... ».

Et comment l'État, mandataire de la collectivité, peut-il rester indifférent devant la possibilité que, grâce à une famille, des individus développent, par exemple, l'estime de soi, la confiance en soi, la sécurité affective, pour devenir des personnes et des citoyens autonomes? Ici encore, nombreux sont ceux qui s'accordent pour reconnaître que plus un individu est autonome, plus il est capable de socialisation et donc d'entrer en ralation positive avec les autres.

Les relations humaines, qui sont aussi à la source de toute vie sociale, dans nos milieux de travail, dans nos loisirs, dans l'administration elle-même de la chose publique, où les apprendra-t-on d'abord, si ce n'est dans nos familles?

Comment faire une société généreuse et altruiste, sans l'apprentissage de la générosité et du sens des autres dans une famille, même si d'autres milieux de vie peuvent poursuivre le même objectif?

Comment développer la solidarité collective, dans le sens du soutien réciproque et mutuel que les membres d'une famille peuvent se donner entre eux et que les familles, au sein d'un même village, d'un même quartier, d'une même municipalité, peuvent se donner entre elles?

La chaîne de la vie, la plus naturellement sociale, est là. Elle commence avec la transmission de la vie, là ou le désir légitime de mettre des enfants au monde

doit être facilité par un soutien social adéquat. Soutien dû aux femmes d'abord dans LEUR maternité, aux hommes ensuite chez qui les valeurs de paternité et d'accompagnement de la maternité sont plus recherchées que jadis, puis à l'ensemble de la collectivité dont les attitudes d'accueil communautaire à l'égard de la famille et de l'enfance sont indispensables. On ne redira jamais trop que la transmission de la vie est peut-être l'acte humain le plus engageant, le plus exigeant, le plus imprévisible qui soit.

L'importance du vocabulaire « familial »

Une politique familiale enfin, c'est aussi porté par un vocabulaire, notamment sur le plan légal et fiscal. On sait les débats enflammés qui peuvent s'engager quant on a recours à des termes comme « chef de famille », « conjoint à charge », « concubin », « ménage », « ménagère ». Plusieurs ignorent, par exemple, que le terme « ménage » dans le langage statistique réfère à l'habitation plutôt qu'aux personnes et peut aussi bien désigner un célibataire occupant un logement ou une famille. Et que de fois en se sera heurté à la difficulté du mot « travail » que l'on emploie pour désigner un travail rémunéré ou gagne-pain, au détriment du travail accompli dans une famille et qui est bel et bien un travail même s'il n'est pas rémunéré.

La société change et le vocabulaire change avec. Traduire ces changements dans le langage légal et fiscal est une tâche qui déborde l'élaboration de la politique familiale. Mais il peut être utile de donner quelques exemples pour illustrer cette tâche. En voici quelques uns où le vocabulaire suggéré a été revu à partir des trois principes que nous avons dégagés précédemment:

1. la priorité à donner à la notion de soutien familial;

2. le respect de la diversité des types de familles;

3. le respect de la diversité des choix de vie des femmes et des hommes.

Choix de vocabulaire

- Soutien familial: toute personne ou groupe de personnes qui, à l'intérieur d'une famille, soutient une ou d'autres personnes (enfant(s), parents, grands-parents, frère(s), soeur(s) ou autres parents dans le besoin) et qui à ce titre mérite à son tour le soutien de la société et de l'État.

- Fonctions parentales: fonctions des parents à l'égard de leurs enfants, selon la définition de la famille et de ses fonctions.

- Types de familles:

  a) selon le nombre d'adultes et selon leur association:

  — famille monoparentale: famille où un seul adulte soutient un ou plusieurs enfants;

  — famille biparentale: famille où deux adultes se soutiennent mutuellement et soutiennent ensemble un ou plusieurs enfants; (ce type de famille existe généralement à notre époque, sous deux modèles, soit celui où les deux parents ont un travail gagne-pain et celui où un seul des deux parents a un travail gagne-pain, l'autre (dans la très grande majorité des cas encore, une femme) étant le parent disponible pour le travail familial et l'éducation des enfants.

  — famille multiparentale: famille étendue ou élargie où plus de deux adultes se soutiennent mutuellement et soutiennent un ou plusieurs enfants.

  b) selon le statut légal des parents:

  — famille d'accueil: famille où un ou plusieurs enfants ont été confiés par l'État à un ou plusieurs adultes pour une période indéterminée;

— famille adoptive et famille tutrice dans le cas de parents adoptifs et de parents tuteurs.

- Désignation des parents: parent unique, parents-couple ou parents associés, parents-groupe, parents d'accueil, parents adoptifs et parents tuteurs, selon les types de famille.

- Travail familial: le travail d'un ou de parents considéré sous l'angle des tâches requises par le soin et l'éducation des enfants (et non sous l'angle des tâches dites domestiques).

- Travail gagne-pain: le travail autre que le travail familial et le travail bénévole.

On trouvera dans la suite de ce document d'autres suggestions de vocabulaire, notamment sur les congés parentaux lorsqu'il sera question de ce sujet dans les priorités à considérer pour l'application de la politique familiale.

DOSSIER 3 **La politique familiale et le rôle de l'État**

- D'hier à aujourd'hui
- Les principes et les objectifs
- Les choix administratifs

DOSSIER 3 *LA POLITIQUE FAMILIALE ET LE RÔLE DE L'ÉTAT*

NOTES

Pour le gouvernement, l'objectif général de l'intervention de l'État à ce moment de l'histoire du Québec est de donner explicitement à la famille, à l'intérieur des politiques gouvernementales, une place conforme à celle qu'elle occupe de fait dans la société et dans l'échelle de valeurs des citoyens.

En d'autres termes, il s'agit pour le gouvernement de veiller à ce que dans l'ensemble des politiques on intègre la dimension familiale chaque fois que cela est nécessaire et qu'il en ressorte une cohérence suffisante et manifeste.

Nous ne commencons pas à zéro bien sûr. Les gouvernements qui se sont succédés au cours des dernières années ont agi déjà pour les familles. Mais ces interventions ont besoin d'être raffermies, clarifiées, ré-orientées et mieux coordonnées. C'est le premier sens à donner à la politique familiale que le gouvernement propose en ce moment.

Là-dessus, un peu d'histoire s'impose, pour mettre en relief un problème particulier, qui expliquerait que des politiques familiales officieuses aient eu peu d'effet comme telles, et pour faire ressortir néanmoins un grand nombre d'interventions de l'État voulues pour le bien-être des familles.

D'hier à aujourd'hui

Vue sous l'angle familial, l'histoire récente de nos réformes sociales, telles qu'assumées par les divers gouvernements qui se sont succédés depuis les années 60, est marquée par un phénomène majeur: des politiques sociales pour les individus ont souvent tenu lieu de politique familiale, officieuse ou officielle, sans nécessairement avoir été pensées en fonction de l'entité familiale.

L'exemple le plus révélateur est sans doute celui des politiques touchant le troisième âge qui, en particulier à travers le placement en institutions, ont pu contribuer à rétrécir nos familles tout en ne représentant pas dans bien des cas la meilleure solution aux problèmes des personnes âgées elles-mêmes. Dans son manifeste intitulé *Pour la défense de la nouvelle famille au Québec* (décembre 1980), la Confédération des Organismes familiaux du Québec a bien mis en lumière ce phénomène. Le cas des personnes âgées, donc de nos grands-parents à tous, illustre d'ailleurs à lui seul la difficulté pour l'État d'intervenir dans des situations où les familles elles-mêmes, souvent dépassées par les problèmes que leur a posés brutalement l'urbanisation massive, n'arrivent pas à trouver entre elles toutes les solutions pour harmoniser le vécu des enfants, des parents et des grands-parents.

Rappelons-nous aussi que sous l'inspiration des travaux de la Commission Castonguay-Nepveu, l'actuel « ministère des Affaires sociales » succède en 1970 au ministère que l'on désignait comme le « ministère de la Famille et du Bien-être social ». Le MAS se voit alors confier comme tâche principale d'élaborer une « politique de sécurité du revenu » et de « développer les mécanismes de rationalisation et de contrôle du fonctionnement des établissements de santé et de bien-être ». Et c'est le « Conseil des affaires sociales et de la famille », succédant au « Conseil supérieur de la famille » établi sous l'ancien ministère, qui est chargé de conseiller le ministre sur la politique sociale et familiale.

D'autres étapes avaient déjà été franchies auparavant pour « orienter les pouvoirs publics dans le domaine du bien-être social » et elles ont eu certainement un impact sur la question familiale. Ainsi, en juin 1963 déjà, le Rapport Boucher du « Commité d'étude sur l'assistance publique » formé par le gouvernement Lesage, recommandait « que le secteur public prenne la relève des activités d'assistance sociale jusqu'alors confiées à l'Église, aux familles, aux individus ainsi qu'à des organismes de bienfaisance et à d'autres dont l'action repose sur le bénévolat ».

Cette recommandation tenait compe alors de multiples facteurs propres à cette époque de transformation dans les rapports entre l'État et les citoyens, que ces facteurs soient familiaux, sociaux, économiques, idéologiques ou technocratiques. Mais elle comportait un danger, celui de l'État substitut et envahisseur.

Le débat sur la politique familiale, comme celui de l'orientation de nos services publics, est l'occasion de revenir sur cette problématique, en particulier pour considérer le partage des responsabilités entre les individus, les familles, les communautés locales, les municipalités et le gouvernement central. La mise en valeur du bénévolat et des dynamismes communautaires locaux, par exemple, ne doit pas se faire au détriment de responsabilités de soutien et de l'octroi de services de qualité dont l'État a la charge dans un régime social juste.

C'est en évaluant les grands choix de société et de gouvernements qui ont prévalu dans les années 60 et au début des années 70 et qui ont marqué notre réforme des services sociaux, de santé et d'éducation, qu'il faut situer la question familiale, en 1984.

Et, ce problème étant évoqué, il n'en demeure pas moins que de multiples interventions de l'État ont profité aux familles, dans le cadre de politiques s'adressant soit à l'ensemble de la population, soit à des groupes sociaux en particulier, soit aux membres des familles comme tels. Rappelons quelques unes seulement de ces interventions récentes, car ce n'est pas le propre de ce document de faire une revue des programmes existants; au cours de la deuxième partie nous devrons en évoquer certains pour situer ce que recouvre le champ d'application de la politique familiale.

- Le domaine du droit familial a été enrichi de multiples façons, notamment par les modifications apportées au Code civil (Lois du Québec, 1980, chap. 39; voir aussi en partie, loi 89) et à la Charte des droits et libertés de la personne (1983). Dans les deux cas les interventions sont récentes, mais elles sont le fruit de longues années de recherche et d'ajustement à une réalité familiale et sociale en profonde mutation. Il en est de même pour la délicate question de l'adoption, où les révisions récentes ont permis d'apporter plus de sécurité juridique aux adoptants et aux adoptés, en clarifiant les règles de droit pour l'adoption internationale.

- Le domaine spécifique de la protection de la jeunesse, qui a de si grandes répercussions sur la famille, s'est aussi enrichi de la Loi sur la protection de la jeunesse (1979) et de tous les services qui en découlent. Là encore des modifications substantielles apportées par la loi 60 (1984) sont venues rendre les interventions sociales et judiciaires plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des uns et des autres.

- La loi sur les services de garde à l'enfance (1979) est une autre mesure grâce à laquelle ces services sont devenus accessibles aux familles qui en ont le plus besoin, notamment par l'aide financière accordée aux parents à faible revenu. Et le gouvernement est particulièrement fier de l'orientation de cette loi qui confère aux parents un rôle de premier plan dans l'organisation des services de garde et dans le contrôle de leur qualité.

- La protection de la maternité pour les femmes ayant un travail gagne-pain a été renforcée par plusieurs mesures, dont le congé de maternité de 18 semaines adopté en vertu de la loi sur les normes de travail (1981), le retrait préventif (avec 90% de leur salaire) pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent et dont les conditions de travail exposent à des dangers physiques, le congé de maternité spécial de plus longue durée lorsqu'il y a fausse-couche ou autre risque pour la mère ou l'enfant, l'allocation du gouvernement du Québec pour combler le délai de carence de 15 jours prévu par la loi de l'assurance-chômage, etc.

- Le développement continu des services sociaux et de santé administrés par notre grand réseau de centres de services sociaux (CSS), de centres locaux de services communautaires (CLSC), de centres régionaux des services sociaux et de santé (CRSSS)*, de nos divers centres d'accueil, d'hébergement, de réadaptation ou de nos Centres hospitaliers, profite aux familles comme à l'ensemble de la population. La liste des programmes est longue; soulignons seulement:

— les services de planification des naissances
— le programme d'adoption
— les services d'aide psychosociale aux enfants et aux familles
— les services d'expertise psychosociale à la Cour supérieur

* Rappelons qu'il y a au Québec: 110 CLSC implantés et 15 implantations; 17 CSS et 13 CRSSS.

— la consultation conjugale
— la protection de la jeunesse
— la probation de mineurs
— le placement d'enfants en familles d'accueil
— la réadaptation
— les services à domicile
— les programmes subventionnés dans le cadre du budget réservé aux organismes bénévoles et dont une partie revient aux organismes familiaux et parafamiliaux
— les services sociaux aux Autochtones.

Ces services sont objet de révisions régulières qui donnent lieu à des politiques mieux adaptées. C'est ainsi, par exemple, que, pour réduire le placement de personnes en institution, le gouvernement s'est résolument engagé dans une politique de services à domicile, en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes souffrant de diverses formes de mésadaptation et des malades chroniques. Cette politique obéit aux mêmes objectifs qui ont amené le gouvernement à privilégier le recours aux famille d'accueil pour les jeunes plutôt que le placement en institutions.

Il ne faut pas oublier non plus que la gratuité des services de santé, dans leur grande majorité, a délivré les familles elles-mêmes, autant que les individus, des difficultés économiques que pouvait entraîner une longue maladie.

Et récemment, pour étendre la gratuité de ces services, le gouvernement l'a appliquée aux soins dentaires donnés aux enfants.

- Les services éducatifs, qu'il s'agisse des services du réseau scolaire, de ceux d'institutions à vocation éducative comme Radio-Québec, ou de l'éducation des adultes, appellent la même évaluation que nos services sociaux. Ils rejaillissent sur le bien-être et sur la qualité de vie des familles.

Il y a eu un choix clairement privilégié par le gouvernement d'associer le plus intensément possible les parents à la bonne marche des écoles, par divers moyens dont celui des comités où ils peuvent être présents. Ils est bien évident qu'à l'égard de la politique familiale le rôle que l'État reconnaît aux parents est primordial.

Il y a une importance à accorder également à la politique de l'éducation des adultes qui devra être spécifiquement à l'avantage des familles.

Les voies identifiées dans la deuxième partie de ce document, pour privilégier dans un avenir immédiat l'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales ou encore pour rapporcher l'école et la famille, vont dans le même sens.

- Les mesures destinées à favoriser le bien-être économique des familles se sont également multipliées depuis quelques années, même si elles peuvent paraître trop modestes encore dans certains secteurs. Il faut les situer dans leur ensemble, en distinguant en particulier l'aide directe accordée pour compenser les charges familiales (allocations familiales, exemptions fiscales) et l'aide indirecte (programmes de sécurité du revenu, prêts et bourses aux étudiants). Au début du quatrième dossier, on trouve en résumé, les programmes fondés sur cette distinction.

En plus de ces programmes, il faut compter également ceux qui sont destinés à créer un environnement favorable à l'épanouissement des familles. Dans cette liste, par exemple, figurent les programmes pour améliorer les conditions de logement, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, le développement des loisirs communautaires et familiaux et la réorganisation elle-même des services de loisirs placés maintenant sous la responsabilité des municipaltiés.

C'est donc face à cet ensemble de programmes, de services et de législations, qu'il faut envisager le développement de la politique familiale. Ensemble à améliorer et plus spécifiquement cette fois à l'intention des familles, de sorte que dans l'avenir l'on ne confonde plus « politiques sociales pour les individus » et « politique familiale ».

Mais le rôle de l'État doit y être rigoureusement précisé et circonscrit. L'exposé qui suit, des principes et des objectifs de ce rôle, l'illustrera. Ils ont été définis en tenant compte scrupuleusement des attentes manifestées à maintes reprises sur cette question par les organismes familiaux en particulier.

Les principes et les objectifs

a) Les principes

1. Considérer la famille comme unité de vie communautaire, et non pas comme une simple juxtaposition d'individus

Chaque famille est une unité de vie sociale autant que personnelle. Chaque famille est ce que sont les individus qui la composent, les relations qu'ils vivent entre eux, le groupe qu'ils forment (fut-il seulement de deux personnes), les valeurs qu'ils partagent ou se disputent, les contacts qu'ils vivent avec d'autres familles, d'autres individus, d'autres milieux de vie, le toit sous lequel ils habitent, leur gagne-pain, leurs loisirs, etc. C'est à travers ce réseau d'expériences et d'apprentissages multiples que, surtout, dans chaque famille des enfants deviennent des personnes et des citoyens. La politique familiale est donc d'abord la reconnaissance par l'État de ce fait social et humain.

C'est pourquoi aussi la politique familiale est bien distincte des politiques sociales pour les individus. Et même si les familles comprennent des jeunes, des hommes et des femmes, des personnes âgées, la politique familiale n'est pas pour autant une politique de la jeunesse, du troisième âge ou de la condition féminine, pas plus qu'aucune de ces politiques ne saurait être considérée comme une forme de politique familiale.

Aussi convient-il non seulement de lire ce document mais d'envisager le développement futur de la politique familiale et des autres politiques sociales, à partir de cette distinction (que nous avons longuement expliquée dans le premier dossier de la première partie). D'où le soin que nous avons pris, par exemple, de ne parler des jeunes, des personnes âgées et des femmes qu'en regard de la famille et non en fonction des besoins reliés à leur appartenance au groupe social qu'ils constituent respectivement.

Précisons d'ailleurs que même si l'État intervient pour soutenir les familles, il est fort conscient que la société, à moins d'imprévisible retournements, comprendra de plus en plus de personnes seules et de personnes vivant en dehors d'un cadre familial. Il faut se pencher sérieusement sur ce fait social nouveau mais non moins digne de respect.

2. S'assurer que l'état tient compte de la famille dans l'ensemble de ses politiques

Le deuxième principe découle du premier. Parce que la famille est un réseau de formes de vie sociale et personnelle en elle-même et dans sa relation aux autres milieux de vie, dont l'école et les milieux de travail, l'État doit tenir compte de la famille dans l'ensemble de ses politiques.

Il est clair, par exemple, que les horaires de travail, des écoles, des services publics, ne peuvent pas être dissociés de l'exercice des fonctions parentales et du partage des tâches entre les parents dans la famille. Il est clair aussi qu'on ne peut pas se partager la richesse collective sans tenir compte, dans les mesures fiscales et autrement, de la contribution des parents à la société. Mais alors comment harmoniser la contribution des familles et celle des individus, à l'extérieur des familles et à l'intérieur des familles, en particulier dans le cas des parents-couples et selon que les deux individus ont un travail gagne-pain chacun ou l'un des deux seulement? Ou encore selon qu'il s'agit de couples mariés légalement ou vivant en union de fait? C'est l'une des nombreuses questions auxquelles un ensemble de politiques du gouvernement doit répondre en concordance avec sa politique familiale, que celle-ci soit implicite ou explicite.

3. Soutenir et non diriger

N'allons pas croire, même si la politique familiale est souhaitée par tant de Québécoises et de Québécois, qu'il ne s'en trouve pas beaucoup par ailleurs qui craignent que cette politique ne soit une forme de dirigisme de l'État et d'envahissement de la vie privée des familles.

Il convient donc d'affirmer haut et clair, ce principe fondamental entre tous: **le gouvernement croit à l'État soutien et partenaire du développement des familles;** il répudie l'État dirigiste et contrôleur; il n'accepte le rôle de subsitut que dans des circonstances exceptionnelles où, par exemple, un tribunal doit constater une incapacité des parents d'assumer leurs responsabilités.

Vu de façon positive, le rôle de l'État soutien et partenaire signifie, par exemple, que l'on peut faciliter le développement communautaire des familles en fournissant des locaux, de l'équipement audio-visuel, des ressources d'appui; mais il faut faire en sorte que les familles s'organisent au maximum entre elles, à la dimension de quartiers et de petites unités de population où la communication et la personnalisation de leurs fonctions soient possibles. Les services de garde sont aussi un exemple précis de ce rôle de soutien des tâches de socialisation et de développement de l'enfant que remplissent les parents.

En somme la politique familiale implique une orientation pédagogique des services de l'État aux familles. Cette orientation doit aider les familles à se prendre en charge elles-mêmes et non pas permettre à l'État de les prendre en charge.

4. Prévenir et agir sur la qualité de l'environnement collectif, pour limiter l'intervention curative auprès des individus

Voici un principe qui nous met simplement devant l'évidence: « Il vaut mieux prévenir que guérir ». Et l'on pourrait ajouter: « Agir sur les causes d'un problème donné qui atteint une masse d'individus, nous ferait épargner bien des coûts entraînés par ce que l'on appelle « le cas par cas ». Il est certain que la prévention est une voie à privilégier. Mais elle est souvent difficile à suivre en pratique. Le cas de la violence familiale l'illustre bien. Comment, par exemple, aider les enfants maltraités aujourd'hui, dans leur situation présente et face à l'avenir, pour empêcher qu'ils ne deviennent à leur tour des parents abusifs? Comment en même temps protéger les femmes agressées et agir efficacement auprès des agresseurs, tout en prenant des mesures pour limiter dans l'avenir l'ampleur collective de ce phénomène social et culturel? Bien sûr plusieurs de ces mesures ont été suggérées au cours des dernières années, certaines ont été appliquées ou le seront prochainement, tandis que d'autres et parmi les plus nécessaires peut-être appellent des choix sociaux et politiques que d'aucuns et d'aucunes jugeront urgents mais sur lesquels l'unanimité est loind'être faite.

Autre sujet évident de prévention: la formation même des futurs parents ou ce que l'on désigne comme « l'éducation à la vie familiale ». On reconnaît de plus en plus que la tâche des parents est un véritable « métier », qui s'apprend durement. « On ne naît pas parent, dit-on de plus en plus, on apprend à le devenir et c'est à recommencer avec chaque enfant! » Nous disposons, par exemple, d'une information extrêmement utile, sinon indispensable, sur le développement de l'enfant et de l'adolescent; les jeunes parents et les futurs parents ont tout avantage à la connaître. Cela explique d'ailleurs le succès de cours et d'ateliers donnés dans certaines commissions scolaires.

Par ailleurs il ne faut pas cesser de faire confiance au gros bon sens et aux qualités humaines qui ne s'apprennent pas et qui sont indispensables quant à l'amour dont on doit entourer nos enfants et nos adolescents. Il ne faut sur-

tout pas culpabiliser les parents de n'être pas des « spécialistes ». Les bons parents ont le savoir de leur bonté et les familles où l'on s'aime ont beaucoup à apprendre à la société.

Des excès sont donc à éviter quand il est question de la compétence des parents. Un équilibre est à rechercher constamment entre le développement de qualités dites naturelles et le soutien de certaines connaissances à apporter aux parents et aux jeunes qui souhaitent trouver un sens à leur vie en fondant une famille. Or, cette recherche d'équilibre est l'un des grands objectifs de la prévention et de l'éducation à la vie familiale. L'État n'a pas de recettes toutes faites dans ses dossiers et il est bien conscient qu'il y a là un univers de valeurs à animer, ou plutôt à coanimer avec les parents, mais à protéger de toute ingérence indue de sa part.

5. Une politique à coanimer avec les parents et à partager avec de nombreux partenaires

Ce que nous venons de dire à propos de la prévention peut s'appliquer à l'ensemble de la politique familiale, telle que le gouvernement l'envisage. Le dernier principe peut à cet égard servir de conclusion aux autres. C'est une politique à co-animer avec les premiers responsables du développement de la famille que sont les parents et avec les groupes, organismes et mouvements qui les représentent.

C'est une politique à coanimer sur des bases régionales et locales, entre parents, groupes familiaux et parafamiliaux, organismes publics et parapublics et municipalités. S'il y a une politique où les municipalités doivent être les mandataires de l'intérêt national et les associés du gouvernement central, c'est bien la politique familiale. Le gouvernement municipal est celui qui est le plus proche des besoins quotidiens, locaux et communautaires des familles. Souvent aussi les services à rendre sont en bonne partie de juridiction municipale.

C'est donc une politique à assumer collectivement. Plusieurs leaders sociaux, corps intermédiaires, groupes d'intérêts économiques et sociaux privés, peuvent mettre la main à la pâte, comme le font, par exemple, des groupes religieux et des associations qui s'intéressent depuis longtemps aux familles.

b) Les objectifs

Les principes que nous venons de formuler expriment l'orientation que le gouvernement veut donner à son rôle dans la politique familiale. Ils déterminent les grands objectifs de cette politique, en les rattachant à l'ensemble des données de cette première partie; on peut les résumer en trois mots clefs: valoriser, supporter, coordonner.

- **VALORISER** le rôle des parents dans la société, la fonction de soutien réciproque des membres des familles entre eux et celui des familles entres elles.

- **SOUTENIR** la contribution sociale des familles en répondant, selon la meilleure redistribution possible des ressources collectives, aux besoins physiques, affectifs, éducatifs, économiques, culturels, sociaux et autres découlant des charges familiales.

- **COORDONNER** ce qui dans l'ensemble des actions et des politiques de l'État a un impact direct et indirect sur la famille (sécurité du revenu, travail, éducation, habitation, loisirs, culture, enfance, troisième âge, condition des hommes et des femmes, etc.) en tenant compte de ce qui se fait dans l'ensemble de la société.

Ces objectifs découlent en fait du vécu même des familles, en particulier la fonction de coordination, puisque la famille est de par sa nature un milieu de vie en relation permanente et multiple avec d'autres milieux de vie. Rappelons-le à nouveau, parce que c'est l'essentiel peut-être: chaque famille est en elle-même un réseau de vie dont l'animation ne saurait être dissocié des autres réseaux qui font que notre société est vivante et a une personnalité collective unique.

L'administration de la politique familiale peut-elle se concevoir et se réaliser autrement que sur cette base, fondamentale?

Les choix administratifs

Abordons maintenant la question des choix administratifs. Ces choix, qui constituent l'un des principaux sujets quand on parle d'une politique familiale du gouvernement, visent trois dimensions surtout:

1. **la fonction d'un ministre responsable de la famille;**

2. **l'identification d'une unité de gestion administrative au sein du gouvernement ou, si l'on veut, d'un centre de coordination et de concertation de la politique familiale;**

3. **l'inventaire du champ d'application de la politique.**

L'un des principaux objectifs de la consultation est de suggérer des options et des préférences au gouvernement, sur la base de critères précis.

Il faudra considérer les choix qui ont été faits dans d'autres pays et ceux que nous avons faits ici dans différents types d'organismes pour des domaines connexes à la famille, par exemple, pour les services de garde à l'enfance, pour la condition féminine, pour les relations avec les citoyens, pour les relations avec les peuples autochtones, pour les personnes handicapées et d'autres encore.

À propos du choix d'un organisme gouvernemental pour coordonner la politique familiale, on pourra donc se demander si c'est un « Office », un « Secrétariat », un « Institut », une « Commission », un « Conseil », sur le modèle de tel ou tel organisme existant, ou d'un modèle repensé, qui puisse le mieux répondre aux critères que l'on aura retenus en fonction des besoins auxquels un tel organisme devra répondre.

Ce qui a déjà été exprimé là-dessus par des personnes et des groupes permet d'identifier quelques-uns de ces critères. Certains de ces critères peuvent viser à la fois un organisme, les fonctions d'un ministre ou l'ensemble des moyens de coordination et de concertation qu'il faut adopter pour que les principaux éléments de la politique trouvent des débouchés efficaces.

Voici un sommaire de ces critères.

a) La nature même de la politique familiale qui doit être autant extra-gouvernementale qu'intra-gouvernementale. C'est une politique dont l'ensemble de la société est responsable et dans laquelle de multiples intervenants sociaux doivent agir, informer, chercher, promouvoir.

b) L'intégration de la dimension familiale aux autres politiques gouvernementales et l'efficacité des moyens utilisés pour stimuler cette intégration et pour la réaliser. (Notons ici que c'est la dimension « horizontale » ou « multiministérielle » de la politique familiale, qui fait souvent exclure le choix d'un « ministère de la famille ».)

c) L'association ou la concertation entre les représentants des familles, du gouvernement et de leurs partenaires respectifs.

d) L'existence d'un lieu accessible et visible, que l'on a souvent décrit comme une table de concertation et de coordination.

e) L'importance de certaines fonctions, souvent très diversifiées, telles que la référence, l'information, la recherche, la concertation pour des actions à partager, la présence dans l'administration gouvernementale, etc.

f) Le respect du dynamisme, de l'autonomie et de la diversité des groupes et organismes existants en regard d'une nouvelle structure, quelle qu'elle soit.

Dans ses avis, le Conseil des affaires sociales et de la famille a souligné ce qui suit, tout en insistant également sur l'importance de la fonction de recherche:

> « Le Conseil considère donc essentiel que l'État, en temps voulu, crée un organisme dont la seule fonction serait d'assurer la consultation continue des familles du Québec et de faciliter la concertation entre tous les intervenants responsables de la mise en oeuvre de la politique de la famille. » (*La famille demain*, Avis du CASF, 1982, p.53.)

Le choix d'un ministre responsable de la politique familiale offre également plusieurs alternatives.

On évoque souvent le poste du Premier ministre en raison de l'importance de la politique et de son caractère horizontal qui appelle fréquemment des choix multiministériels. Mais le Premier ministre n'est-il pas déjà suffisamment chargé de responsabilités majeures?

On évoque aussi le poste du ministre président du Comité ministériel permanent du Développement social qui est précisément un poste de coordination multiministérielle. Le titulaire de ce poste est en même temps le ministre des Affaires sociales qui est l'un des principaux ministères à incidence familiale.

Mais d'aucuns diront qu'il faut peut-être préférer à un ministre coordonnateur de plusieurs politiques et par conséquent fort occupé, un ministre responsable exclusivement de la politique familiale et plus disponible pour cette tâche.

Les réponses à faire ne sont pas simples et il est difficile surtout de séparer le choix du ministre du choix de l'organisme ou de la structure d'ensemble qui serait le plus apte à promouvoir la politique familiale, pour lui assurer l'efficacité et la présence que le gouvernement veut lui donner.

Enfin, un troisième choix administratif a toute son importance. Nous avons dû le faire pour les seuls besoins de la présentation de ce document. Il s'agit du choix d'une division ou d'une classification, par secteurs, par centres d'intérêts, qui donne une idée assez juste du champ d'application de la politique familiale. Nous voulions en particulier que ce choix reflète le vécu des familles quant aux besoins des personnes qu'elles rassemblent et quant aux relations qu'elles entretiennent avec les autres milieux de vie dans la société.

Là aussi la consultation permettra de vérifier si l'inventaire que nous avons fait du champ d'application de la politique familiale reflète ce vécu. C'est à cet inventaire que correspond la présentation même de la deuxième partie.

Deuxième partie

LE CHAMP D'APPLICATION D'UNE POLITIQUE GLOBALE: UN CHOIX DE SECTEURS POUR UN CHOIX DE MESURES

DOSSIER 4 **La famille, milieu de vie en relation avec d'autres milieux de vie**

- Le soutien économique
- Les responsabilités parentales et le travail gagne-pain
- La famille et l'habitation
- La famille, l'école, les loisirs et la culture
- Les familles atteintes par la violence

DOSSIER 4 *LA FAMILLE, MILIEU DE VIE EN RELATION AVEC D'AUTRES MILIEUX DE VIE*

Le soutien économique

D'abord: le soutien apporté par les familles elles-mêmes

La toute première chose qu'il faut dire avant de parler de l'aide économique de l'État aux familles, est que les familles elles-mêmes sont l'un des principaux soutiens économiques et humains de la société dans laquelle nous vivons.

On décrit souvent la famille comme une unité de vie à caractère économique, même si cela est fort partiel. Effectivement chaque famille est une unité de production pour la société québécoise, incluant les familles en chômage, car leur contribution à l'éducation des enfants, donc à la formation des personnes et des citoyens, est d'un prix inestimable. S'il fallait rémunérer les tâches accomplies par les parents nous nous retrouverions tous avec un déficit énorme sur le dos et notre façon de faire les budgets de l'éducation, par exemple, se modifierait radicalement, ajoutant au coût de l'enseignement rendu dans les écoles celui de l'éducation donnée par les familles.

Il en serait de même pour le secteur privé, si l'on considérait tous les revenus et profits que les entreprises tirent de la vente de leurs produits aux familles. Cela fait dire d'ailleurs à maints analystes des besoins des familles en ce moment, que si l'entreprise privée ne retournait aux familles qu'un tout petit pourcentage des revenus et profits qu'elle fait à partir des familles, cette contribution sociale serait un appui considérable aux familles et à la politique familiale. Cette redistribution pourrait prendre, par exemple, la forme d'une aide à la recherche sur les besoins des familles et sur les difficultés qu'elle rencontre en ce moment, à des programmes sociaux notamment pour combattre la violence ou les toxicomanies qui ont des effets dévastateurs sur les familles.

Bien sûr, les familles sont plus que des unités de production économique. Il ne faut pas vouloir tout chiffrer dans l'ÉCHANGE HUMAIN qui fait qu'une famille est une famille, y inclus le soin et l'éducation des enfants. Car si les parents apportent aux enfants, les enfants apportent aussi à leurs parents, de même que les parents se donnent beaucoup entre eux. L'éducation des enfants entraîne soucis, difficultés et dons de toutes sortes tout en procurant aussi beaucoup de bien-être et de bonheur. Mais la part des choses n'est pas facile à faire en toute justice. La question, par exemple, de l'évaluation du travail familial en regard du travail gagne-pain se pose dans ce contexte.

Il faut que ce document et la consultation surtout nous fassent évoluer et grandir dans nos façons d'envisager cette délicate question.

En fait alors, ce n'est pas seulement à la consultation sur la politique familiale qu'il faut référer les citoyens, mais à la consultation sur la révison de la fiscalité qu'a entreprise le Gouvernement. Il y a donc au moins deux tables de consultation qui sont offertes aux représentants des familles: celle sur la politique familiale et celle sur la fiscalité. Sans parler des autres tables qui intéressent également les familles, dont celle de la Commission consultative sur le travail. Il faut les utiliser en conséquence, la consultation sur la fiscalité touchant systématiquement les décisions que l'État doit prendre pour l'ensemble de la population, dont les familles, dont les couples, dont les femmes et les hommes

individuellement, dont les jeunes, dont les personnes âgées, dont les citoyens ayant besoin de l'aide sociale, etc.

Et c'est d'abord à la table de consultation sur la fiscalité que les représentants des familles devront s'adresser pour ce qui est de la plupart des questions reliées au premier secteur du champ d'application de la politique familiale « le soutien économique ». D'où aussi l'orientation purement descriptive et interrogative de ce secteur, face aux grandes questions que soulève la fiscalité pour les familles.

Le soutien de l'État

Les principales données à partir desquelles on se représente habituellement l'aide économique particulière apportée aux familles ont été rapportées dans le « portrait par les chiffres » que nous avons tracé de la famille. Elles sont résumées dans les tableaux sur « les prestations familiales totales mensuelles accordées par les gouvernements fédéral et provincial, par enfant, en 1983 et sur les déductions et exemptions fiscales en 1983 ». Au total la valeur des prestations familiales versées pour les enfants du Québec en 1983 dépassait un milliard $.

Distinguons maintenant, en décrivant plus en détail l'aide de l'État, l'aide directe et l'aide indirecte.

L'aide indirecte

D'autres formes d'aide économique, dite indirecte, profitent aux familles. L'une provient des programmes de sécurité du revenu qui sont conçus pour l'ensemble de la population tout en visant spécifiquement les familles aussi. Une autre touche le contège des mesures reliées à des services particuliers dont, par exemple, celles

- de l'aide au logement,
- des services de garde,
- des congés parentaux.

Et le tableau qui suit donne la liste des pricipaux programmes qui, bien qu'ils ne compensent par les charges familiales, en tiennent compte.

Soutien du revenu	Aide sociale Service des prêts et bourses aux étudiants
Supplément du revenu	Supplément au revenu de travail
Remplacement du revenu	Régime des rentes du Québec Régime d'indemnisation des accident du travail et des maladies professionnelles* Régime d'assurance-automobile

* Sont incluses ici la loi sur l'indemnisaiton des victimes d'amiantose et de silicose et la loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Voici comment, d'un point de vue strictement descriptif, chacun de ces programmes tient compte de la dimension familiale.

- **Aide sociale**

Les barèmes de l'aide sociale pour les besoins ordinaires varient en fonction de la situation familiale. Ces barèmes tenaient compte des trois premiers enfants jusqu'au 1er janvier 1982 et des deux premiers depuis cette date. Pour le troisième enfant et les suivants, il est considéré que les besoins ordinaires de ces enfants sont entièrememt comblés par le régime d'allocations familiales.

- **Service de prêts et bourses aux étudiants**

Les étudiants se divisent en deux groupes: soit qu'ils sont considérés comme étant à la charge de leurs parents, soit qu'il sont considérés comme indépendants. Dans ce dernier groupe on retrouve les étudiants qui ont eux-mêmes des charges familiales à rencontrer.

Dans le cas des étudiants qui sont considérés comme étant à charge des parents, l'aide n'est accordée que si les ressources financières des parents et de l'étudiant sont insuffisantes pour assumer le coût total des études.

Dans le cas des étudiants indépendants, la situation familiale est aussi prise en compte. Les revenus du conjoint de l'étudiant (s'il y en a un) sont considérés. Dans l'établissement des besoins, la présence d'enfant est prise en compte. Un montant est accordé pour chaque enfant, selon qu'il fréquente ou non l'école. De plus, les frais de garde sont entièrement compensés jusqu'à un certain maximum, selon l'âge de l'enfant.

- **Supplément au revenu de travail**

Du fait que le point de référence servant à la déterminatin de la prestation correspond à ce que l'unité familiale aurait reçu de l'aide sociale, il y a prise en compte de la situation familiale. Le point de référence augmente jusqu'au troisième enfant.

En 1980, par exemple, sur 34 400 ménages bénéficiaires du Supplément au revenu de travail, près de 26 000 étaient des familles (13 300 familles monoparentales et 12 5000 familles biparentales). La prestation moyenne en 1980 a été de 596$ pour les familles monoparentales et de 661$ pour les familles biparentales.

- **Régime de rentes du Québec**

La situation familiale est considérée de trois façons:

a) pour ce qui est du calcul de la période cotisable d'un travailleur, il est admis qu'un travailleur puisse se retirer temporairement du marché du travail pour s'occuper de jeunes enfants. Ainsi, les années d'absence de gains ou de faibles gains pour les années où un travailleur s'occupait d'enfants de moins de 7 ans ne sont pas incluses dans la période cotisable;

b) pour ce qui est de l'admissibilité à une rente, la situation familiale est explicitement prise en compte dans le cas de la rente de conjoint survivant. Lorsque le conjoint survivant a moins de 35 ans, la rente n'est versée que s'il a des enfants à charge ou qu'il est invalide (au sens du régime). Si le conjoint survivant a entre 35 et 44 ans, la rente est réduite d'un certain pourcentage à moins qu'il ait un enfant à charge ou qu'il soit invalide;

c) dans le cas d'un travailleur qui décède ou devient invalide, chacun de ses enfants reçoit une rente mensuelle de 29$ s'il a moins de 18 ans ou s'il est étudiant à plein temps et a moins de 25 ans.

- **Régime d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles**

Dans le cas de la converture du risque d'invalidité, la situation familiale est indirectement prise en compte. La prestation représente toujours 90% du revenu net. En raison de la fiscalité actuelle, ce revenu net diffère selon la situatin familiale du bénéficiaire.

Dans le cas des indemnités aux survivants, la situation familiale du bénéficaire est directement prise en compte. Les rentes varient entre 55% et 80% de l'indemnité pour incapacité permanente, selon le nombre de personnes à charge. Par ailleurs l'indemnité n'est versée que pour une durée de 5 ans si le conjoint survivant a moins de 35 ans et n'a pas d'enfant à charge ou n'est pas invalide. (Ce programme a été l'objet d'une révision en profondeur qui a donné lieu notamment au projet de loi 42, à l'étude à l'Assemblée nationale.)

- **Régime d'assurance automobile**

La loi sur l'assurance-automobile a été sanctionnée en décembre 1977 et mise en application en mars 1980. Dans ses fondements, le régime d'indemnisation mis en place constitue un programme de remplacement du revenu perdu suite à des dommages corporels causés par un accident d'automobile.

Des indemnités de remplacement du revenu dans le cas d'incapacité et des indemnités de décès au bénéfice des personnes à charge d'une victime sont versées dans le cadre de ce régime. Les règles de détermination de l'admissibilité et de niveaux des indemnités sont sensiblement les mêmes que celles prévues par le régime d'indemnisation des accidents du travail. Il en est de même pour ce qui est de la prise en compte de la situation familiale, sauf pour les prestations d'invalidité pour lesquelles un montant minimum est garanti pour chaque enfant à charge.

Des correctifs et des améliorations sont envisagés pour certains de ces programmes à partir des évaluations qui se font au gouvernement. La consultation permettra de compléter ces évaluations. Le gouvernement pourra ensuite procéder à ces correctifs et à ces améliorations.

L'aide directe

En regard de l'aide directe, la détermination des correctifs et des améliorations est plus complexe. Elle nous renvoie pour l'essentiel à des choix de société. Toute la population est concernée par ces choix qui mettent directement en cause la redistribution de notre richesse collective. Et c'est dans un contexte d'ensemble qu'il faut envisager de débattre des mesures de soutien économique aux familles. D'où l'importance de la contribution des familles elles-mêmes à ce débat.

Voici à cet effet quelques questions cadres qu'il faut se poser. Pour chaque question une argumentation complexe peut être développée. Résumons la problématique le plus simplement possible.

- **Une première question** vise le choix des modalités ou des formes de l'aide directe à apporter aux familles:

    - ***Doit-on choisir d'aider les familles en privilégiant les allocations familiales mensuelles ou les déductions fiscales, ou en combinant les deux formes d'aide, le tout en considérant bien sûr la diversité des revenus des familles et les taux d'imposition que nous devons retenir pour assurer la meilleure justice distributive possible?***

Pour répondre à cette question, il faut considérer les avantages et les inconvénients de chacune des formules.

Les exemptions fiscales comportent plusieurs avantages. Entre autres, elles tiennent compte de la capacité de payer des impôts des contribuables: une famille de deux enfants ayant un revenu de 30 000$ n'a pas la même capacité de payer qu'une personne seule ayant le même revenu. De plus, elles sont simples à administrer, n'exigeant bien souvent qu'une vérification annuelle lors du rapport d'impôt. Enfin, elles permettent, selon certains experts, de prendre en compte la vraie capacité de payer des familles à revenu moyen et supérieur, cette capacité étant souvent surestimée par des mesures comme les allocations familiales.

Par contre, les exemptions fiscales, étant donné la progressivité de notre système d'impôts sur le revenu (les plus riches paient relativement plus d'impôt que les moins riches), ont le désavantage de rapporter plus à mesure que les revenus augmentent. Ainsi, une exemption fiscale de 1 400$ rapporte 210$ à la personne qui verse 15% de ses revenus en impôt; elle rapporte 350$ à celle qui a un taux d'imposition de 25%.

Quant à la formule des allocations familiales, elle offre d'autres avantages. D'abord, bien qu'elle ne soit pas une mesure redistributive au sens strict, elle permet néanmoins une certaine redistribution relative des revenus, évitant les écueils des exemptions fiscales qui favorisent les revenus plus élevés. Deuxièmement, elle est perçue par tous ceux qui y ont droit, peu importe leur niveau de revenu et peu importe que leur revenu soit ou non imposable. Troisièmement, l'allocation peut être versée au parent disponible (en général encore la mère) alors que les exemptions fiscales profitent davantage au conjoint ayant le revenu le plus élevé (en général le père) ou celui des deux qui travaille. Quatrièmenent, elle permet la réception d'un montant mensuellement et non annuellement comme les exemptions fiscales, ce qui offre une plus grande disponibilité financière aux familles à faible revenu. Enfin, une telle allocation assure l'occupation d'un champ de juridiction provinciale.

Pour éclairer la discussion, ajoutons que les allocations familiales auraient l'inconvénient, selon les experts, de coûter plus cher que les exemptions fiscales, en raison, entre autres de la péréquation plus importante dans le cas de ces dernières et des frais d'administration plus élevés dans le cas des allocations. Il faut également tenir compte de cet élément dans notre réflexion, d'autant plus que le contexte financier du gouvernement pour les prochaines années risque d'être encore difficile.

Une combinaison des deux formes d'aide peut aussi être envisagée, comme cela se fait déjà au gouvernement fédéral. Il faut toutefois se rappeler qu'une telle combinaison, pour éviter les doubles prises en compte des besoins, exige une harmonisation entre les niveaux des allocations et les taux d'imposition afin de s'assurer que ceux qui reçoivent le plus en exemption ne bénéficient pas en plus du plein montant des allocations. À cause de cela, les allocations familiales peuvent, par exemple, devenir imposables.

Quel que soit le choix fait entre les mesures ou leurs combinaisons possibles, les programmes de transfert, tel l'aide sociale, continueront de couvrir, pour les familles à bas revenu, les dépenses pour les besoins essentiels des enfants qui ne sont pas couverts par d'autres mesures.

- **Une deuxième question** est l'objet de discussions constantes et de choix qui varient d'un pays à l'autre:

- ***Doit-on faire varier l'aide ou non selon le rang de l'enfant?***

D'après les enquêtes de Statistique Canada sur les dépenses des consommateurs, il appert que le premier enfant coûte plus cher que les suivants. Les dépenses en besoins essentiels sont estimées à 1 680$ par an en 1983 pour le premier enfant d'une famille à faible revenu (moins de 13 700$) et à 1 212$ pour chaque enfant additionnel. Ces différences peuvent s'expliquer par la présence d'économie d'échelle liée au fait qu'un second enfant peut utiliser une partie importante des équipements (lingerie, literie, jouets, vêtements, etc.) nécessaires pour le premier.

Il apparaît à la lumière de ces renseignements qu'une aide croissante avec le rang de l'enfant ne tient pas compte des besoins réels de la famille, mais cherche à compenser pour des besoins globaux plus élevés.

Il faut donc se demander si l'aide aux familles ne devrait pas davantage tenir compte des besoins réels de ces dernières. Le premier enfant ne doit-il pas entraîner une compensation plus forte pour les charges familiales? Une telle répartition de l'aide n'a-t-elle pas un impact plus important sur les familles? Un troisième enfant doit-il entraîner une compensation plus importante que le deuxième et le premier?

- **Une troisième question est beaucoup plus complexe et met en cause un principe fondamental:**

  - ***L'État doit-il rester neutre face au statut matrimonial des parents-couples et face au choix des parents entre le travail gagne-pain et le travail familial?***

Le choix de l'unité d'imposition détermine l'effet qu'aura le système fiscal sur les familles. Ainsi, si l'unité d'imposition est la famille, l'équité fiscale entre les familles est privilégiée. À titre d'exemple, un couple dont les deux conjoints gagnent 20 000$ chacun est imposé de la même manière qu'un couple dont un seul des conjoints gagne 40 000$. L'on comprendra toutefois qu'un tel système défavorise le couple marié où les deux conjoints travaillent, désincite le deuxième conjoint à entrer sur le marché du travail et, malgré l'objectif recherché, n'est pas neutre face au mariage.

Le système fiscal québécois utilise, pour sa part, l'individu comme unité d'imposition. Ceci permet une plus grande neutralité face à la situation matrimoniale des contribuables et ne pénalise pas l'entrée du deuxième conjoint sur le marché du travail. Pour éviter les problèmes d'équité entre les familles et les individus, le régime fiscal accorde des exemptions permettant de tenir compte des personnes dites à charge dans l'évaluation de la capacité de payer des contribuables. Ainsi, une personne mariée dont le conjoint ne travaille pas à l'extérieur et n'a pas reçu plus de 1 360$ de revenu, a droit à une exemption de 3 770$. Cette situation favorise toutefois les couples où les deux conjoints travaillent puisque l'exemption personnelle de base à laquelle le deuxième conjoint aurait droit s'il exerçait une activité rémunérée (5 040$ en 1983) est supérieure à l'exemption pour conjoint dit à charge.

Un autre problème soulevé par le système fiscal actuel est dû au fait qu'il ne reconnaît pas les couples vivant en union de fait. Pour ces couples, il y a avantage à se marier lorsqu'un des conjoints n'a pas de travail gagne-pain (pour avoir droit à l'exemption de personne dite à charge), et parallèlement une forte désincitation au mariage lorsque les deux parents ont une activité rémunérée (pour ne pas perdre l'exemption équivalente de personne mariée à laquelle on droit les familles monoparentales). Cette dernière situation devient de plus en plus fréquente et crée des iniquités face aux parents mariés qui sont dans une même situation.

L'État doit-il continuer à encourager la formation de familles et conserver la même unité d'imposition? Doit-il être plus neutre face au travail du deuxième conjoint en accordant des exemptions pour conjoints dits à charge équivalentes aux exemptions personnelles de base? Doit-il dans un but d'équité avec les couples mariés, reconnaître les couples vivant en union de fait?

- **Cette troisième question appelle la quatrième,** qui réfère à un débat social qui est loin d'être clarifié en ce moment:

  - ***À partir de quels fondements et sous quelle forme doit-on reconnaître le travail familial d'un parent disponible, c'est-à-dire d'un parent qui dans un couple reste au foyer et se trouve plus disponible pour s'occuper des enfants?***

Nous choisissons ici de parler de « travail familial » plutôt que de « travail domestique » car nous voulons mettre l'accent sur le travail des parents en fonction de l'éducation des enfants, et non pas en fonction de rapports de couples et de tâches reliées à l'entretien de leur logement (conformément à la définition du travail familial que nous avons donnée dans la première partie).

L'État reconnaît actuellement le rôle joué par les parents disponibles dans l'éducation de leurs enfants. Une allocation de disponibilité est accordée à la mère (comme parent disponible) qui préfère demeurer au foyer pour s'occuper de l'éducation de ses jeunes enfants.[1] Ainsi la mère d'enfants de moins de 6 ans recevra annuellement 300$ pour le premier enfant, 200$ pour le deuxième et 100$ pour les suivants.

Plusieurs questions sont soulevées ici. D'abord, dans le contexte de la remise en cause des rôles traditionnels tenus par les hommes et les femmes, est-il approprié de n'accorder cette allocation qu'à la mère?.

Ensuite, les niveaux de l'aide couvrent-ils les besoins réels ou sont-ils insuffisants? Ainsi, sachant que les pouponnières coûtent plus cher que les garderies et qu'elles sont moins nombreuses que ces dernières, est-il préférable de concentrer l'aide, et donc de l'accroître, pour les parents d'enfants de moins de deux ans qui décident de s'occuper eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants?

- **Une cinquième question** vise le cas particulier mais fort difficile des familles monoparentales.

  - ***Quelle forme d'aide privilégier pour venir en aide aux familles monoparentales dans le contexte actuel?***

L'État québécois prévoit déjà des mesures spécifiques pour ces familles. D'abord, le régime fiscal accorde l'équivalent d'une exemption de personne mariée égale à l'exemption pour parent disponible (ou conjoint dit à charge) (3 770$ en 1983). On reconnaît ainsi que ces familles ont des besoins se rapprochant de ceux des familles biparentales, c'est-à-dire que le premier enfant d'une famille monoparentale est considéré comme ayant bes besoins correspondants à ceux d'un parent disponible dans une famille biparentale, en plus de ses besoins de premier enfant.

Quant aux familles monoparentales à faible revenu, elles se voient accorder un montant d'aide sociale égal à ce que recevrait un couple sans enfant de plus de 30 ans. De plus, 100% des frais de garde sont défrayés par les allocations de garde d'enfants au lieu de 50% comme pour les autres familles.

---

(1) Les femmes qui cumulent travail gagne-pain et travail familial peuvent décider de recevoir cette aide ou demander une déduction pour frais de garde.

Les besoins plus importants reconnus pour les enfants des familles monoparentales tiennent compte de deux éléments. En premier lieu, on considère que les besoins du premier enfant d'une famille monoparentale sont plus élevés que pour le premier enfant d'une famille biparentale et au moins équivalents aux besoins du second adulte dans un couple. Deuxièmement, on tient compte, dans les allocations de frais de garde, du fait qu'en s'absentant pour travailler ou pour chercher un emploi, les parents responsables de ces familles sacrifient une produciton familiale (travail familial remplaçant des biens et services offerts sur le marché) relativement beaucoup plus importante que pour les autres familles.

Les jeunes conjoints survivants avec enfant(s) à charge rencontrent également des difficultés économiques particulières. En effet, ils perçoivent des rentes viagères de conjoint survivant dont les montants sont généralement très faibles. Afin de mieux tenir compte de leur situation économique délicate, ces rentes viagères pourraient être transformées en rentes temporaires plus importantes dont leur durée serait liée à la présence de jeunes enfants ou à d'autres considérations telles que le retour aux études.

Il faut envisager bien d'autres mesures susceptibles de réduire les problèmes aigus des familles monoparentales.

L'une de ces mesures touche un système de perception des pensions alimentaires par l'État, lorsque ceux qui doivent payer ces pensions manquent à leurs obligations légales.

Le plan d'action de la mise en oeuvre de la politique familiale pourrait intégrer de telles mesures et en considérer d'autres, liées, au temps partiel, au retour aux études et aux prêts et bourses.

●

Telles sont les principales questions que l'on doit envisager comme société en 1984 pour décider des modifications, des correctifs et des enrichissements que l'on souhaite apporter pour le bien-être économique des familles. Par ailleurs, les secteurs abordés dans les pages qui suivent n'en comportent pas moins d'autres obligations à caractère économique...

Les responsabilités parentales et le travail gagne-pain

Permettre aux mères et aux pères de concilier le mieux possible leurs responsabilités parentales et leur présence sur le marché du travail, est sans doute l'une des principales nécessités de la politique familiale. Non seulement les parents ne doivent-ils pas être pénalisés parce qu'ils sont en même temps parents et travailleurs, mais les milieux de travail doivent faciliter leur contribution sociale en tant que parents. En quand nous disons les milieux de travail nous englobons l'État bien sûr, comme État et comme employeur, mais tout autant l'entreprise privée et les syndicats. L'effort doit venir de toutes parts dans le monde du travail.

Cet effort doit aussi tenir compte d'une autre dimension majeure, soit celle du partage des tâches entre les époux au sein des familles biparentales. La Charte des droits et libertés de la personne du Québec ne prescrit-elle pas à cet égard que: « Les époux ont, dans le mariage, les mêmes droits, obligations et responsabilités. Ils assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille et l'éducation de leurs enfants communs ». (Art. 47 de la Charte). Outre cette reconnaissance de droits et d'obligations, plusieurs personnes et plusieurs groupes estiment que le partage des tâches familiales entre les hommes et les femmes est devenu une condition d'harmonie dans la vie de couples. Or, cette condition sera difficilement réalisable, si nous ne faisons pas collectivement l'effort d'améliorer les principales mesures destinées à concilier les tâches des pères et des mères comme parents et travailleurs.

Au fond nous sommes conviés comme société à un objectif majeur: celui d'accorder autant d'importance au rôle de personnes-parents qu'à celui de personnes-travailleurs et travailleuses. Pour les entreprises cela veut dire, se préoccuper autant des profits humains des personnes qui y travaillent que des profits de l'entreprise. Et les résultats peuvent être tout autant à l'avantage des entreprises que des personnes, puisqu'il y a interaction constante entre la satisfaction que l'on retire du travail et l'intérêt qu'on y porte.

Les principales mesures pour concilier les responsabilités parentales et le travail gagne-pain sont de trois ordres: les congés parentaux, la flexibilité des régimes de travail notamment quant au partage du temps de travail et les services de garde. Les services de garde répondant à des besoins qui dépassent le travail gagne-pain des parents, ils constituent un secteur distinct. Nous en traiterons en conséquence dans le cinquième dossier.

1. Les congés parentaux et familiaux

Distinguons d'abord quatre types de congés, en suggérant des définitions ouvertes qui conviennent à la fois aux mesures qui existent déjà dans nos lois et à celles que l'on pourrait adopter dans l'avenir.

Congé de maternité: Congé d'un travail accordé à une femme à l'occasion d'une grossesse, aux conditions et avantages reconnus par la loi et fondés sur la reconnaissance collective.

Congé de paternité: Congé d'un travail accordé au père pendant une période entourant la naissance ou l'adoption d'un enfant, aux conditions et avantages reconnus par la loi et fondés sur la reconnaissance collective.

Congé parental: Congé d'un travail accordé à un parent, au choix de l'un ou l'autre dans le cas des parents-couples ou des parents-groupe, pour une période prolongée suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant, aux conditions et avantages reconnus par la loi et fondés sur la reconnaissance collective.

Absence familiale: a) Toute absence occasionnelle d'un travail, justifiée pour exercer une activité indispensable de soutien familial auprès d'un membre de sa famille dans des circonstances particulières (maladie, accident, accompagnement nécessaire d'un enfant ou d'une personne handicapée pour des soins spéciaux, etc.), aux conditions et avantages reconnus par la loi.

b) Toute absence occasionnelle de l'école, justifiée par les parents d'un ou de plusieurs enfants pour des raisons de vie familiale.

Chacun de ces congés répond à un besoin spécifique.

La maternité est certes le premier de ces besoins et l'on doit y répondre en témoignant manifestement une reconnaissance collective. Le monde du travail a encore beaucoup à faire à cet égard. Les cas de discriminatin pour grossesse sont si nombreux et si difficiles, par exemple, que nous avons dû amender la Charte des droits et libertés de la personne à cet effet.

- ***Pour améliorer encore le congé de maternité existant, il y a lieu de réviser les prestations de maternité en rapatriant le programme fédéral actuel intégré à l'assurance-chômage, de sorte que les prestations accordées s'étendent aux 20 semaines déjà prévues dans les lois québécoises.***

- ***Cette révision devrait également viser le congé de maternité spécial s'appliquant aux femmes chez qui on a identifié un danger de fausse-couche ou tout autre danger nécessitant un arrêt de travail hâtif.***

Ce que d'aucuns désignent souvent comme « la nouvelle paternité », c'est-à-dire le besoin d'un nombre de plus en plus grand d'hommes d'être présents auprès de leurs enfants pour en partager la croissance, exige aussi des réponses collectives.

- ***L'une de ces réponses est le développement du congé de paternité pour les semaines entourant la naissance ou l'adoption d'un enfant.***

L'accès au congé de paternité et la possibilité de partager avec la mère un congé parental, répondent en fait à trois objectifs: l'intérêt de l'enfant, l'intérêt des parents-couples et l'intérêt des pères. S'il est vrai que les circonstances entourant la grossesse, la naissance ou l'adoption d'un poupon et la première année de vie de l'enfant, sont déterminantes pour la qualité de son développement futur, la société doit se comporter en conséquence à l'endroit des pères et des mères.

- ***Les absences au travail pour des raisons familiales spéciales ne doivent-elles pas aussi être facilitées aux parents?***

Ce serait le cas, par exemple, lorsque la maladie empêche un enfant de se rendre à la garderie ou à l'école et que seul le père ou la mère peut s'en occu-

per. Des congés spéciaux peuvent répondre à ce besoin, en étant conçus de telle sorte qu'on évite les abus possibles.

- ***Le même type d'absence familiale ne doit-il pas être rendu possible aux enfants et aux adolescents dans les écoles, pour divers motifs justifiés par les parents: maladie, vacances familiales, célébrations familiales, qui nécessitent d'être vécues à des périodes où les enfants devraient normalement être à l'école.***

L'école peut faciliter ces absences, non seulement en les autorisant sur requête des parents mais en prenant les dispositions évitant aux enfants d'être pénalisés dans leurs apprentissages et dans leurs résultats scolaires.

Finalement, tout le monde sait l'importance des soins apportés aux enfants dans les deux premières années de vie de l'enfant en particulier. Même si nous disposions de services de garde aptes à répondre à la demande des parents d'enfants de 0 à 2 ans qui ont un travail gagne-pain, beaucoup de ces parents souhaiteraient pouvoir quitter temporairement leur emploi pour s'occuper eux-mêmes de leurs jeunes enfants. Il faut donc là aussi concertation entre les entreprises et le gouvernement. Autrement:

- ***comment étendre au secteur privé le congé parental disponible notamment dans le secteur public et qui permet à un père ou à une mère, au choix des couples quand c'est le cas, de retrouver son emploi après s'en être retiré de façon temporaire — généralement pour une période de deux ans non rémunérée — pour s'être consacré à la prise en charge d'un enfant?***

2. La flexibilité des régimes de travail

Parler de flexibilité des régimes de travail, c'est envisager toute une gamme de moyens sur lesquels on a beaucoup dit et écrit au cours des dernières années et sans que cela ne soit relié aux besoins des parents comme tels, dont le travail à temps partiel, les horaires variables et le partage d'un même emploi ou poste de travail avec une autre personne. Sans conclure quoi que ce soit sur les avantages et les désavantages de tel ou tel de ces moyens quant à l'efficacité de l'organisation du travail et du bien-être économique des travailleurs et des travailleuses, force est de reconnaître que ces moyens sont de nature à permettre aux parents de concilier leur vie de parents et leur vie de travailleurs, à l'avantage de leur présence auprès des enfants et du partage des tâches chez les parents-couples. Ces moyens sont également susceptibles de répondre aux besoins d'une époque où nos façons d'envisager le travail se transforment profondément.

Ne faut-il pas alors que l'ensemble des intervenants du monde du travail, en collaboration avec le gouvernement, intègrent substantiellement la dimension familiale dans les politques de main-d'oeuvre en considérant en particulier:

- ***le développement des moyens les plus appropriés pour permettre aux individus, aux couples et aux familles, de profiter de conditions de travail souples dans des régimes plus flexibles sur le plan des horaires, du temps travaillé et des avantages sociaux proportionnels, ainsi que des formules de partage d'emploi et de postes de travail.***

Les régimes de travail sont inséparables des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Le recyclage et l'attribution d'équivalences pour reconnaître des compétences sont objet de ces politiques. Or, c'est là que la situation de nombreuses femmes, qui ont travaillé dans nos familles comme éducatrices

de nos enfants mais sans jamais avoir appartenu à ce qu'on appelle le marché du travail, doit être envisagée de manière spéciale. Une équivalence doit être reconnue à ces femmes sur le marché du travail, eu égard précisément à la diversité des champs de compétence que requièrent les tâches de parents et les charges familiales. Il s'agit en somme d'aller dans la même direction qui nous a conduits récemment, par exemple, à modifier le Régime de rentes du Québec pour permettre aux femmes qui se retirent du marché du travail afin de s'occuper d'enfants en bas âge, de garder les avantages de leur rente comme si elles avaient continué à travailler à l'extérieur de leur foyer et de cotiser.

Dans ce cadre, on verra en particulier à ce que:

- ***la politique d'éducation des adultes, en coordination avec la politique familiale, intensifie les actions déjà entreprises pour faciliter aux mères qui n'ont jamais été sur le marché du travail l'accès aux programmes de formation professionnelle et de recyclage et la reconnaissance d'équivalences appropriées au travail familial qu'elles ont accompli.***

Finalement, la principale question dont nous traitons à travers ce secteur du champ d'application de la politique familiale, est celle de la coordination des multiples tâches des parents-travailleurs et des horaires de vie qui y correspondent. Vie auprès des enfants, vie dans les milieux de travail, vie au rythme des écoles dont les heures d'ouverture et de fermeture imposent des contraintes précises aux parents, vie au rythme des services publics presque toujours et exclusivement accessibles le jour... Comment les parents peuvent-ils tout concilier? Leur facilite-t-on la tâche? Et ne faut-il pas envisager les horaires de travail dans cet ensemble, où l'on se représente toutes les responsabilités que les parents doivent concilier?

Le débat est ouvert face à cet ensemble. Il est à poursuivre en observant les déplacements des parents et des autres personnes dans la société, d'un milieu de vie à un autre. La planification de la vie communautaire passe par ce genre d'observations. La politique familiale nous aidera sans doute à y voir plus clair, du seul fait qu'elle nous convie à tenir compte d'une façon particulière du vécu des personnes que sont les parents.

La famille et l'habitation

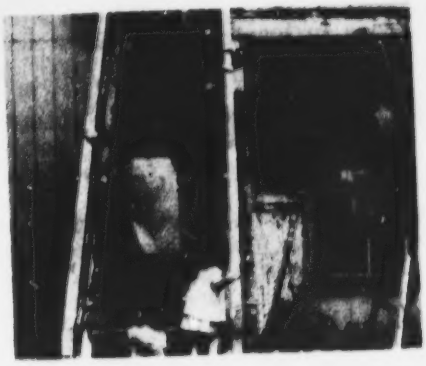

C'est une autre évidence: quand on pense à la famille, on pense habitation, logement, domicile, foyer. Foyer est devenu synonyme de famille, parce qu'il évoque le feu autout duquel, depuis le début de l'humanité, les êtres humains se sont regroupés pour se réchauffer, physiquement et affectivement.

Mais, aussi important que soit le foyer ou le logement familial, il ne saurait inclure tout ce que comprend l'habitation. Elle comprend le logement, c'est-à-dire l'édifice dans lequel on habite, et l'habitat, qui réfère à l'environnement dans lequel le logement se situe dans un quartier urbain ou dans un village. En somme, l'habitation c'est autant l'environnement où se situe un logis que le logis lui-même.

Cette distinction est majeure et elle doit être à la base d'une politique de l'habitation, qu'elle vise les familles ou les individus vivant en dehors d'un cadre familial. Il suffit par ailleurs de penser habitation en fonction des enfants et des personnes âgées en particulier, pour se rendre compte qu'une politique de l'habitation repose sur la relation habitat-logement.

L'habitat

Qui dit habitat dit écologie, urbanisme, zonage, espaces verts, vie de rue, vie de ruelle, vie de quartier, vie de banlieue, vie de village, services d'appprovisionnement, circulation des personnes d'un milieu de vie à un autre (famille, école, travail, loisirs, services, magasins...), donc transports publics et privés, voirie, etc.

Qui dit habitat dit **conditions de sécurité** (par rapport à la circulation, à cause d'endroits qui peuvent être dangereux, sous l'angle de la protection policière), **conditions de salubrité** (qualité de l'air, proprité, bruit), **conditions d'accessibilité** (aux hopitaux, aux épiceries, aux équipements communautaires, aux terrains de jeux, aux parcs), **conditions de milieux d'appui** (lieux de regroupement communautaire, garderies, organisations locales, comités de citoyens, maisons de jeunes, maisons de familles), etc,

Qui dit habitat dit en fait espace géographique et communautaire de la vie familiale.

Cet espace, aux dimensions du Québec, s'est complètement transformé au cours des trente dernières années, sous l'influence de l'industrialisation, de l'urbanisation, du progrès technologique et des grands services publics.

Selon le dernier recensement canadien, plus de 80% des familles québécoises résidaient en milieu urbain en 1981.

En 1971 déjà la région métropolitaine de Montréal comptait à elle seule 43% de la population totale du Québec, alors que les villes de Trois-Rivières, Hull, Chicoutimi en avaient chacune moins de 3%.

Il nous a fallu protéger l'agriculture par tous les moyens que l'on sait, en particulier par la loi sur le zonage agricole.

Non seulement y a-t-il eu urbanisation massive, mais le monde rural s'est transformé, tant sur le plan des exploitations agricoles et forestières que dans l'ensemble de ses modes de vie. Ce n'est plus un monde isolé, avec tous les avantages et les désavantages que les vieilles familles pouvaient y trouver. L'automobile, le téléphone, la radio, la télévision, les grands services publics d'éducation, de santé et tous les autres dispensés par les CLSC, ont presque tout changé.

NOTES

Il en va de même pour la vie urbaine où l'affrontement de l'industriel, du commercial et du résidentiel ne se fait pas sans heurt, ni sans détérioration, ni sans recherche non plus. Au fond il ne serait pas exagéré de dire que de multiples façons, au Québec comme ailleurs dans le monde, on cherche la ville moderne humaine.

Il n'est pas étonnant alors que les banlieues aient connu un énorme essor. Pourtant rien n'est assuré là aussi. De nombreuses banlieues vivent de sérieux problèmes d'isolement, de communication, de «stations dortoirs» qui ont leur répercussions sur leurs familles, souvent en particulier sur la situation des jeunes. La question se pose toujours de savoir comment on peut favoriser la création de zones résidentielles et leur protection contre les embarras de la ville commerciale et industrielle, tout en y développant des moyens de vie communautaire dans un milieu où des services commerciaux et sociaux essentiels soient accessibles.

Les questions de ce genre sont plus nombreuses et il faut penser que la politique familiale, jointe à la politique de l'habitation, nous aidera tous à y trouver des réponses efficaces et humaines, en départageant mieux d'ailleurs les besoins des familles et ceux des personnes ne vivant pas dans un cadre familial.

Le logement

La réflexion sur le logement ne peut que nous rapprocher davantage encore des besoins des personnes, puisque le logement c'est le cadre de vie principal pour les individus et les familles. C'est le lieu du quotidien et du privé, sinon de l'intimité. C'est le lieu où l'on doit trouver réponses à ses besoins primaires et fondamentaux d'alimentation, de sommeil, de détente, de communication, d'amour, de socialisation en petits groupes et en petites unités de vie.

Et rappelons-le, **sur le plan économique, c'est environ de 25 à 30% du budget familial qui va au logement**

En plus aussi de satisfaire aux mêmes conditions de sécurité, de salubrité, d'accessibilité et d'appui que l'habitat, le logement familial doit répondre à des contraintes spécifiquement familiales. Contrainte des cycles de croissance de la famille qui commencera avec deux ou trois personnes, s'acroîtra avec le nombre d'enfants et diminuera avec le départ des enfants. Contraintes de communications résultant de la nécessité de concilier l'intimité de chaque personne et la vie commune, en respectant la diversité des besoins propres aux parents, aux enfants jeunes, aux adolescents, aux grands-parents. Une question aussi précise que la qualité de l'insonorisation des logement doit être considérée en priorité à notre époque.

Bref, le logement que l'on aménage, que l'on décore, que l'on s'approprie, c'est un lieu qui finit par nous ressembler et qui est source d'identification et d'identité pour les individus, pour les familles, pour les groupes.

Une question majeure vient alors à l'esprit d'à peu près tout le monde: y a-t-il un marché du logement au Québec, qui réponde aux besoins des familles et des personnes vivant en dehors d'un cadre familial, ajusté à la capacité de payer des uns et des autres?

Dans la relation habitat-logement, c'est la relation personne-société, famille-collectivité, qui se vit.

Marché du logement et développement de l'habitat

Faits, statistiques, analyses, sont faciles à accumuler quand on envisage ces questions. Ils constituent un élément indispensable du débat social sur la qualité de la vie.

Dans les limites spécifiques à ce document, citons seulement quelques données qui reflètent à elles seules l'ampleur de la problématique.

- Au cours des dix dernières années, les Québécoises et les Québécois sont passés d'une majorité de locataires à une majorité de propriétaires.

De 52,6% de locataires en 1971, nous sommes devenus propriétaires à 52% en 1981.

Pour les familles le mouvement est encore plus net, la proportion de propriétaires étant passée de 52,8% en 1971 à 61,6% en 1981.

- Entre la propriété et la location, la copropriété et la coopérative d'habitation sont de plus en plus populaires. Un nombre de plus en plus grand de familles y voient des avantages certains: collaboration face aux besoins de garde des enfants, partage d'espaces et d'équipements communautaires, échanges humains à valeur économique, par exemple, dans les vêtements d'enfants, communication plus facile sur les besoins, les problèmes et les joies partagés, etc.

- La coopérative d'habitation permet aux familles à faible revenu d'accéder à une forme de propriété procurant un meilleur contrôle de ses conditions d'habitat et une sécurité sur le plan de l'occupation du logement.

- Les difficultés de trouver un logement sont d'autant plus grandes que le revenu des familles est peu élevé, d'une part, et qu'il s'agit de familles plus nombreuses, d'autre part.

- La hausse des taux d'intérêt demeure un problème majeur face à la capacité de nombreuses familles de conserver leur propriété.

- On admet sans peine aujourd'hui, suite à de nombreuses études menées en Europe et aux États-Unis particulièrement, que le développement affectif et mental de l'enfant est conditionné par l'espace dans lequel il vit; il souffre plus encore que l'adulte de surpeuplement de l'espace dans lequel il vit.

On se rend compte également que les immeubles en hauteur avec des horizons de béton et d'asphalte ont un effet bien différent sur le développement de la personne que des habitations plus en contact avec le sol, les arbres et les espaces verts.

- Les solutions que nous voulons apporter aux problèmes de la violence et à la délinquance adulte ou juvénile ne peuvent pas ne pas tenir compte de l'habitat et du logement et notamment des possiblités d'entraide et de vie communautaire des individus et des familles, à l'échelle des rues et des quartiers qu'ils habitent.

La violence, par exemple, qui a atteint de plus en plus les commerces de dépanneurs, ne peut pas être combattue par le seul travail des policiers pas plus que par le raffinement des techniques de sécurité et de protection d'urgence. La protection des dépanneurs, comme celle des propriétés privées, dépend en bonne partie de la manière dont les gens vivent et s'organisent entre eux, sur leur rue et dans leur quartier.

Un dépanneur, c'est bien souvent aussi un lieu de rassemblement et d'approvisionnement public, qui dans les faits se personnalise localement. Peut-être faudrait-il le concevoir comme on concevait jadis le « magasin général », pour le situer d'une façon plus communautaire et en partager en conséquence le développement et la protection dans chaque unité de quartier où on le trouve?

- Sur le strict plan des conditions de sécurité et de bonne construction des logements. Au recensement de 1981, un peu plus de 165,000 logements nécessitaient des réparations majeures.

- Dans les villes, les grands logements familiaux étant souvent parmi les plus agés, ils présentent un risque de détérioration plus rapide que les autres. Les coûts élevés, quand ces logements sont rénovés, leur coût de location les rend souvent inabordables pour les familles à bas revenu avec plus d'un ou de deux enfants.

- Et qui ne voudrait pas enfin, que le développement de l'habitat et du logement favorise une meilleure communication entre les générations, en particulier entre les plus jeunes et les plus agés?

Qui ne voudrait pas contribuer à nous faire redécouvrir la place et la responsabilité des citoyens les plus âgés dans la cité?

À cet égard, il est clair que l'intensification des programmes de services à domicile et d'adaptation des logements familiaux et individuels aux besoins d'autonomie des personnes agées est une voie à privilégier.

L'intervention gouvernementale

Au terme de cette énumération, il convient de rappeler que le gouvernement du Québec s'est impliqué de plus en plus ces dernières années dans le domaine de l'habitation.

Rappelons seulement là-dessus l'existence des principaux programmes gouvernementaux:

- Le remboursement d'impôt foncier adopté en 1979.

- La Régie du logement, instituée en 1979 également, dans le cadre d'une loi qui avait pour but de favoriser la bonne entente entre les parties et qui a également agi comme instrument de discussion à l'égard des hausses de loyer abusives.

- Les programmes de la Société d'habitation du Québec, organisme créé en 1967 pour favoriser la rénovation du territoire municipal et faciliter l'accès des citoyens à la propriété immobilière. La très grande majorité de ces programmes ont été développés au cours des dix dernières années. Il s'agit des:

  — programme d'aide aux coopératives d'habitation (LOGIPOP)

  — programme du supplément au loyer

  — programme de logement à loyer modique (LogeLM)

  — programme d'allocation pour personnes agées (LOGIRENTE)

  — programme d'aide à la restauration résidentielle (LOGINOVE)

— programme d'accession à la propriété, accordant aux familles des rabais d'intérêt de prêt hypothécaire et des remboursements de capital à la naissance d'un enfant.

Dans ce cadre, pour mieux intégrer la dimension familiale de l'habitat et du logement, la politique d'habitation propose un ensemble de moyens, dont:

- ***la révision du programme d'accession à la propriété;***

- ***la mise en valeur du mode coopératif dans l'habitation et l'intensification du programme d'aide aux coopératives d'habitation (LOGIPOP);***

- ***l'accessibilité, sur le plan économique, d'un plus grand nombre de logements familiaux, dont ceux pour les familles plus nombreuses;***

- ***le développement des programmes d'aide à la restauration résidentielle LOGINOVE et EQUERRE;***

- ***l'intensification des mesures d'aménagement des logements et des services à domicile, destinés à favoriser la qualité de vie et l'autonomie des personnes agées,***

de même que,

la recherche de toutes mesures permettant aux parents et aux grands-parents qui le désirent d'habiter à proximité les uns des autres ou de cohabiter dans des logements adaptés à cette fin;

- ***l'amélioration de la qualité de logement d'un point de vue spécifiquement familial, qu'il faut scruter en conséquence avec les milieux intéressés et compétents.***

D'une façon générale et à cause de l'importance de l'habitation pour les familles,

- ***des mesures seront prises pour assurer la concertation entre les responsables au gouvernement de la politique familiale et de la politique de l'habitation.***

Étant donné l'étendue de la juridiction municipale dans ce domaine,

- ***les municipalités sont partiellement conviées à cette concertation.***

Cette concertation, et les contributions qu'elle suppose, le gouvernement les sollicite finalement de la part de tous ceux qui en ont la capacité dans notre société, notamment les agents économiques, les constructeurs, les architectes et tous les autres professionnels concernés, les groupes et organismes engagés face à l'habitat et au logement.

La famille, l'école, les loisirs et la culture

Nous regroupons maintenant trois domaines qui touchent au plus haut point la famille comme milieu de vie et dans son interaction avec les autres milieux de vie, de culture, de loisirs et d'éducation. Et le premier énoncé qui s'impose ici doit être pour nous rappeler à tous que ce sont les parents qui demeurent les premiers animateurs et les premiers éveilleurs de culture, de loisirs et d'éducation. Un second énoncé doit le compléter: à l'égard de la culture, des loisirs et de l'éducation et face aux autres milieux qui les dispensent, la famille est elle-même émettrice et réceptrice, elle donne et elle reçoit, elle influence et elle est influencée. Ce qui entraîne pour nous un troisième énoncé quant à l'orientation des comportements des milieux institutionnels à l'égard des familles: c'est en intégrant une approche familiale et en accueillant les parents, les jeunes et les grands-parents, que ces milieux pourront le mieux contribuer à l'essor d'une politique familiale.

Il ne faut pas oublier non plus que face qux milieux institutionnels, structurés, organisés, puissants même, les parents, bien que regroupés dans certains organismes, se retrouvent avant tout comme individus, en éprouvant souvent un sentiment d'impuissance.

Notons également que dans ces trois domaines il y a eu au cours des dernières années de multiples énoncés de politiques sous forme de livres verts, de livres blancs, de projets de loi et de lois. On ne saurait reprendre le tout dans le détail, à ce stade, pour formuler en conséquence un éventail de choix marqués au sceau d'une politique familiale. Mais il faut précisément escompter que, dans ces domaines comme dans tous les autres, le développement d'une politique familiale apportera un souffle nouveau pour le mieux-être des familles et de l'ensemble de la population.

L'objectif général demeure le même: intégrer davantage la dimension familiale aux politiques sectorielles, en l'occurrence dans ces trois domaines. Deux objectifs, communs aux trois domaines, peuvent être visés en priorité:

- ***Que les institutions scolaires, de loisirs et de culture, les services publics, parapublics et privés dans ces secteurs, développent une approche familiale et collaborent à cet effet avec les représentants des familles et les municipalités.***

- ***Que l'on favorise l'accès à des activités de loisirs et de culture par des programmes conçus pour les familles et par des tarifs familiaux réduits.***

Il en va de même des télécommunications. Leur utilisation pédagogique et communautaire, tant sur une base nationale que régionale et locale, devient de plus en plus indispensable à la collectivité comme outil d'apprentissage et de perfectionnement familial.

- ***L'approche familiale dans l'éducation, les loisirs et la culture continuera donc d'être présente et de mieux en mieux reflétée dans la programmation de Radio-Québec et dans les productions du ministère de l'Éducation.***

Deux exemples peuvent être cités dans ce contexte. L'un est bien connu, c'est le programme « Passe-Partout » qui représente une merveilleuse synthèse des loisirs, de l'éducation et de la culture. L'autre touche un projet de série télévisée sur les relations parents-enfants qui est en préparation actuellement à la Direction générale des moyens de l'enseignement au ministère de l'Éducation (DGME). Et nous pourrions y ajouter beaucoup d'exemples locaux puisés à

la télévision communautaire qui, avec la radio communautaire, peut être une courroie de transmission majeure de l'approche familiale. La diffusion locale, à des petits groupes de familles, de nombreux documents audio-visuels du genre de ceux que Radio-Québec a souvent produits dans le domaine des relations parents-adolescents, de la sexualité et d'autres sujets de développement humain, peut constituer un service d'appui et de formation irremplaçable pour les familles et les personnes.

La presse régionale et locale, qui joue un rôle extrêmement important dans la vie des communautés qu'elle rejoint, peut également contribuer à la diffusion d'une approche familiale des questions sociales et informer les citoyens de toutes les initiatives qui sont prises dans leur milieu, dans leur habitat, pour animer une éducation permanente à la vie en famille et en société.

À l'égard des trois domaines visés ici, il faut aussi veiller à ce que:

- ***les locaux et les équipements des institutions et des services publics, dans les écoles, les collèges, les centres municipaux, les immeubles à des fins culturelles, puissent être mis à la disposition des communautés locales et des familles, pour supporter et faciliter la contribution bénévole de tous les citoyens prêts à s'engager pour le mieux-être collectif;***

- ***cela implique aussi de ne pas multiplier les équipements coûteux et de mieux utiliser ceux qui existent.***

C'est par de tels moyens et de tels échanges que les gouvernements et les citoyens peuvent coanimer la vie collective ensemble, en s'assurant surtout que chacun joue son rôle et apporte la contribution dont il est le plus capable. Dans tous ces domaines où il y a presque toujours un leadership de valeurs à assumer, il importe que ce leadership soit assumé par les citoyens eux-mêmes et que l'État leur facilite la tâche par un soutien technique et matériel.

Enfin, sur le plan des orientations communes à l'école, aux loisirs et à la culture, il faut, tant dans une perspective familiale que de solidarité collective, rechercher ce qui a souvent été exprimé par les citoyens, à savoir:

- ***qu'il soit possible de multiplier les occasions où parents et enfants, parents et adolescents, personnes de toutes générations, se retrouvent dans des activités communes, à l'école, dans les parcs, dans les bibliothèques, etc.***

Vivre en famile n'est pas une chose purement privée qui se passe strictement à l'intérieur de chaque logement. Il y a un vécu familial qui peut être public et communautaire pour supporter le vécu privé et personnel. Le voeu des familles là-dessus doit se réaliser dans le fonctionnement de nos institutions et de nos services publics.

À l'égard de l'école

C'est précisément sur le plan d'un vécu à partager entre parents, enseignants, administrateurs scolaires et jeunes, que nous situons les relations familles-écoles face à l'avènement d'une politique familiale. C'est à travers des relations interpersonnelles spontanées, dans le cadre d'écoles vraiment ouvertes à la population, où des gens de tous âges puissent se sentir chez eux dans chaque école, que la communication familles-écoles peut d'abord se vivre. Il n'est pas nécessaire de développer ici un longue argumentation théorique pour situer les fonctions de l'école et celles de la famille. De nombreux débats ont eu lieu au Québec depuis vingt ans dans toutes sortes de contextes. Le grand principe qui nous

guide alors tient du sens commun: les relations entre les écoles et les familles doivent être les plus riches et les plus naturelles possibles. Parents et enseignants ont besoin de multiplier les occasions de se valoriser mutuellement dans leurs fonctions réciproques et complémentaires.

À cet égard, ne faut-il pas:

- ***que les écoles deviennent vraiment des carrefours d'éducation et de culture pour les communautés environnantes et qu'elles soient plus ouvertes et plus accessibles à la population, notamment quant à l'extension des heures d'ouverture et de fermeture ainsi qu'à l'utilisation de leurs locaux et de leurs équipements;***

- ***que l'on n'hésite pas dans ce contexte à faire appel aux jeunes et à des personnes disponibles dans le quartier ou dans le village pour assurer le contrôle des lieux et des équipements;***

- ***que, conjointement avec la politique d'éducation des adultes, la politique familiale poursuive les efforts entrepris pour décompartimenter la formation des jeunes et celle de leurs aînés chaque fois que cela est possible et à l'avantage des uns et des autres;***

- ***que l'on favorise au maximum les occasions d'intégration de la vie scolaire à la vie de la communauté environnante pour chaque école et inversement, en amenant les enseignants, les parents, les administrateurs scolaires et les jeunes à travailler ensemble pour le milieu et pour l'école;***

- ***que dans ce contexte l'on mette à profit notamment la contribution de personnes âgées dont le vécu peut être source d'apprentissage et de réflexion pour la communauté et pour l'école;***

- ***que l'on maintienne et intensifie, à l'échelle nationale, régionale et locale, la diffusion régulière aux parents de toute information et de tout instrument les aidant à suivre les apprentissages de leurs enfants à l'école, et, que concurremment, le contact du personnel scolaire avec les familles soit facilité;***

- ***eu égard à l'orientation et aux besoins spécifiques visés par la plupart des suggestions qui précèdent, qu'on laisse aux comités d'écoles et aux comités de parents le soin de poursuivre et d'intensifier le mandat pédagogique qui est le leur avant tout.***

Il est certain, étant donné la place de l'école comme l'un des premiers milieux de vie collectifs et locaux, qu'elle peut être le lieu de collaborations sociales majeures, avec et pour la communauté environnante, comme à son propre avantage. Nombre de questions touchant actuellement la situation des jeunes pourraient être abordées en conséquence entre parents, enseignants, jeunes et autres citoyens désireux de contribuer au mieux être collectif et à celui des jeunes. La politique familiale, dans la mesure où elle sera partagée collectivement et assumée dans les communautés locales et régionales, devrait être un stimulant à cet effet.

À l'égard des loisirs et de la culture

La politique familiale devra faciliter la concertation des multiples organismes et instances intervenant dans les loisirs, dont le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Affaires culturelles, les municipalités

et un très grand nombre de fédération d'organismes et de mouvements volontaires, pour que les moyens collectifs et publics de loisirs familiaux se développent. Études, sondages, revendications, ont exprimé à maintes reprises la volonté dans la population de loisirs familiaux, en précisant bien souvent une préférence pour des activités qui ne sont pas encadrées par des organismes officiels.

La liste qui suit y fait écho. Elle précise d'autres priorités d'orientations et d'actions à considérer:

- ***l'information à donner aux familles et aux groupes qui les représentent quant aux possibilités de loisirs existant déjà, parce que dans bien des cas ce qui existe n'est pas connu;***

- ***la consultation auprès des familles pour connaître leurs attentes face aux programmes, aux équipements, aux horaires, à partir desquels les activités de loisirs et de culture les plus proches d'eux sont planifiées et organisées;***

- ***l'élimination, dans bien des cas, de la ségrégation à laquelle on contraint les familles, par des conditions rigides d'accessibilité et d'horaires qui séparent les enfants des parents, en forçant ceux-ci à jouer le rôle d'accompagnateurs passifs et de transporteurs, au point que les loisirs des enfants en arrivent à éliminer ceux des parents;***

- ***l'aménagement des parcs et des terrains de jeux dans les quartiers, pour de petites unités de population,compte tenu du besoin prioritaire que cela représente pour une majorité des familles dans les villes et parce que bien souvent le quartier auquel la population s'idenfifie vraiment est restreint à quelques rues;***

- ***la préférence régulièrement manifestée pour des pistes cyclables sécuritaires et les pistes de ski de fond;***

- ***la préférence non moins marquée pour les fêtes de quartier, les piqueniques communautaires, les jardins communautaires, le théâtre pour enfants;***

- ***le succès continu du camping familial et des camps de vacances familiaux, le Mouvement des camps familiaux, par exemple, regroupant plus de trente-cinq associations familiales engagées dans des projets de vacances communautaires;***

- ***l'essor des bibliothèques dont un grand nombre se sont transformées au Québec ces dernières années, en devenant plus accessibles et plus attirantes;***

  le mouvement doit s'amplifier en fonction du développement d'une véritable politique de la lecture au Québec qui tienne compte du rôle primordial des familles et des écoles comme premiers agents de stimulation à la lecture;

- ***le besoin de ressources pour les adolescents; l'une de ces ressources continue d'être l'objet de demandes continues: les maisons de jeunes;***

  d'autres ressources sont littéralement envahies; c'est le cas, par exemple, du Mouvement québécois des chantiers (MQC) et des programmes échanges-voyages.

Ces ressources pour les adolescents — ou les jeunes adultes, puisque le MQC et plusieurs des programmes échanges-voyages s'adressent à des jeunes pouvant avoir jusqu'à 22 ans — profitent aussi au bien-être des familles et à l'édificationde la société québécoise. Et elles tiennent à la fois de l'éducation, des loisirs, de la culture, etc., d'une dynamique de « l'emploi » des jeunes, au sens plein de « l'utilisation de leurs capacités comme personnes, comme jeunes et comme membres à part entière de la société québécoise ».

Face aux maisons de jeunes, toutefois, des efforts collectifs sont à faire à bien des niveaux pour seulement en accepter l'idée. « Des maisons de jeunes? Oui, mais pas dans notre quartier », entend-on souvent. Objection principale: on craint que la drogue les gâte. Il faut d'abord un engagement communautaire local marqué au sceau de la concertation entre des jeunes et des adultes, pour faire reconnaître le rôle social et éducatif des maisons de jeunes, lesquelles d'ailleurs peuvent être conçues de diverses façons.

Mais le développement des expériences que mettent en valeur les programmes échanges-voyages et le Mouvement québécois des chantiers, est aussi de nature à mieux faire voir les capacités des jeunes, quand on leur fait confiance et qu'on leur offre des projets qui font appel à leur dynamisme propre.

C'est grâce à la concertation d'une foule de groupes, d'organismes privés, locaux, municipaux et de ministères, que ces programmes et ces chantiers voient le jour. Une heureuse collaboration s'est ainsi établie entre ceux qu'on appelle « les bailleurs » des chantiers et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Et c'est la même collaboration entre le ministère de l'Éducation, le ministère des Relation internationales du Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, avec des services canadiens, qui rend possible ces échanges de familles et de jeunes avec d'autres pays, avec des provinces et chez-nous entre autochtones et non-autochtones. Le programme « Découverte du Québec', par exemple, permet à des jeunes non autochtones, des jeunes Inuit et des jeunes Amérindiens, de se recevoir les uns les autres dans leurs familles et de partager les cultures de leurs peuples. L'éducation à la solidarité humaine et au respect des cultures ne commence-t-ell pas là?

La culture des personnes, des familles et des peuples

Ces programmes pour les jeunes, aussi bien que les autres exemples cités dans cette exploration des liens entre la famille, l'école, les loisirs et la culture, sont autant de façons d'évoquer la culture québécoise.

La culture, notre culture, c'est évidemment le contact avec les arts, le goût de la lecture et de la réflexion, mais c'est aussi l'intérêt que les personnes portent à leur corps, à leur environnement, à leurs relations humaines, c'est le contrôle qu'une famille exerce sur le choix de ses programmes de télévision et de radio, c'est le genre de jouets et de jeux que l'on choisit pour les enfants et ceux que l'on fabrique avec eux; c'est le jardin communautaire que l'on cultive, la garderie qu'on vient d'ouvrir, la fête du quartier que l'on prépare, la communication qui s'établit d'une famille à une autre; ce sont nos capacités de solidarité collective d'un bout à l'autre du Québec, jointes au sentiment personel que l'on a d'appartenir à une société unique, à un Peuple.

Ce que d'autres documents semblables du gouvernement ont dit avant là-dessus reste toujours vrai.

Les familles atteintes par la violence

« S'il n'y avait pas d'agresseurs, il n'y aurait pas de victimes »

Face à l'examen des forces et des faiblesses de notre société, en considérant tous les aspects de la culture, nul ne peut certes se dérober en ce moment au problème social de la violence familiale et conjugale qui atteint une trop grande partie de la population des familles. Et la situation au Québec est hélas comparable à celle d'une foule d'autres sociétés.

Violence contre les femmes

- **256 000 femmes** au Québec, dont la très grande majorité dans les familles, sont battues, de façon chronique, par leurs maris, leurs conjoints de fait et leurs compagnons. **Et le chiffre est conservateur.**

  Cela signifie, si l'on compte les enfants et les hommes batteurs, que près d'un million — **1 000 000 — de personnes vivent dans la violence familiale et conjugale, donc 20% de la population familiale et conjugale.**

Violence contre les enfants

- **1 654 enfants victimes d'abus sexuel et de mauvais traitements** ont été pris en charge par les CSS, en 1982; il y avait aussi **10 130 autres enfants dont la sécurité et le développement étaient compromis** selon les évaluations du Directeur de la protection de la jeunesse.

Nous ne nous attarderons pas au cas de la violence faite aux enfants, puisque le Comité de la protection de la jeunesse et les services de la protection de la jeunesse dans le Réseau des affaires sociales exercent à cet égard une juridiction et accomplissent des tâches qui nous permettent de vraiment progresser sur cette voie difficile.

La violence faite aux femmes, d'une part, fait beaucoup plus de victimes et, d'autre part, la concertation nécessaire pour venir à bout de ce fléau social doit compter sur beaucoup d'efforts encore pour produire ses fruits. La politique familiale peut constituer une ressource majeure dans cette concertation. Pour situer son apport, rappelons l'ampleur d'interventions récentes et des recommandations auxquelles elles ont donné lieu.

L'ampleur des interventions récentes

- En 1978, le Conseil du statut de la femme, dans son grand dossier « Pour les Québécoises: égalité et indépendance », sonne l'alarme. Il prend à témoin le Comité pour la protection de la jeunesse qui, dans son premier rapport d'activités — 4 octobre 1975 au 31 mai 1977 — signalait le besoin flagrant des maisons d'hébergement pour les femmes battues (p. 97). En plus des statistiques que nous avons déjà citées, on y apprend, par exemple, qu'en 1976, une année pas tellement différente des autres d'ailleurs, **« la cruauté physique était l'un des motifs invoqués dans 30% des requêtes en divorce » (p. 127).**

  Ce dossier nous remettait également en face à face avec une vérité élémentaire: **la violence engendre la violence.** « Il existe de fortes probabilités pour que l'enfant exposé à la violence (comme observateur ou victime) devienne à son tour un adulte violent ». Et le CSF cite à l'appui de nombreuses études, dont l'une révèle que « 80% des enfants battus ou abandonnés sont prédisposés à infliger plus tard des sévices à leur conjoint ou à leurs enfants » (p. 129).

NOTES

- 1979, le ministère de la Justice du Québec, en collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement, tient les « Coloques régionaux sur la violence, envers les femmes et les enfants et dans la pornographie ». L'éventail des causes de ce fléau social et des difficiles remèdes à y apporter se précise. Mais en toile de fond, c'est l'image d'un modèle culturel de rapports humains dominants-dominé(e)s qui s'impose et à propos duquel on souligne une fois de plus la forte probabilité qu'il entraîne « que l'enfant battu devienne un mari qui bat sa femme » (Rapport des colloques, p. 71).

- Au Québec, comme dans les autres sociétés où l'on cherche mieux à cerner ce phénomène et ses dégats dans les familles et chez les couples, les études et les recherches s'accumulent. Les services sociaux en ont grand besoin d'ailleurs. C'est ainsi, par exemple, qu'au Centre des Services Sociaux du Montréal Métropolitain, l'étude de Ginette Larouche et Sheilagh Todgins « Violence conjugale: antécédents et conséquences », est devenue un document de travail qui peut guider intervenants et autres chercheurs.

- 1982, paraît le fameux rapport du Comité permanent de la Santé, du Bien-Être social et des Affaires sociales au gouvernement fédéral et intitulé « Rapport sur la violence au sein de la famille, les femmes battues ».

Ce comité constitué notamment de trente députés confirme les données des études et des recherches antérieures. Son analyse met **l'accent sur l'ampleur collective et les dimensions culturelles de cette violence.** On insiste pour dire que les agresseurs sont « des hommes normaux » mais dont le comportement violent est tributaire d'une culture caractérisée par « l'utilisation et l'exercice de la force en tant qu'activité spécifiquement masculine et la soumissionà la force en tant que réaction spécifiquement féminine » (p. 9). On identifie deux facteurs qui pousseraient particulièrement les hommes à battre les femmes: le cas de « l'homme qui pendant son enfance, a vu sa mère se faire battre, qui a été lui-même victime de mauvais traitements ou qui a été rejeté par ses parents » et l'influence « des rôles traditionnels du mari et de la femme dans la relation conjugale qui incitent l'homme enclin à la violence à s'en prendre à sa femme plutôt qu'à quelqu'un d'autre » (p. 8). Et à son tour ce comité formule de multiles recommandations en concluant « que la violence faite à l'épouse devrait être qualifiée de crime et non considérée simplement comme un comportement aberrant » (p. 30).

- Tout récemment, en février 1984, le ministère des Affaires sociales du Québec publiait un document de consultation sur « Une politique d'aide aux femmes violentées ». Le document insiste sur trois aspects. Le premier est « l'articulation des actions de l'État et des réalisation de la communauté », ces réalisations étant d'abord celles des femmes et des groupes qui les représentent « et de qui sont nées les premières formes d'aide » en particulier à travers les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence et pour leurs enfants. Le deuxième aspect touche « l'engagement du ministère et de son réseau d'établissements à s'impliquer dans l'amélioration des services offerts aux femmes victimes de violence ». Le troisième aspect est marqué par « la volonté du ministère de soutenir les réalisations des organismes du milieu, dans le contexte du partage des responsabilités entre l'État et la communauté ». (Extraits tirés de la préface du document de consultation du MAS).

L'ampleur des recommandations à considérer pour agir

Toutes ces interventions et tous ces dossiers font état de recommandations dont l'ampleur est à la mesure du problème social qu'elles visent.

D'une façon générale, elles ont pour objet de rendre ce problème social visible. C'est la condition d'accès à la plupart des actions à mener pour tenter de diminuer la violence, dont:

— le dépistage des victimes et des agresseurs;

— les mesures d'aide d'urgence aux victimes, les mesures de contraintes d'urgence à l'égard des agresseurs et les mesures d'aide à moyen terme et à long terme aux victimes et aux agresseurs, en particulier pour leur permettre de se regrouper et de partager leurs problèmes;

— la formation des policiers et une stimulation appropriée au travail fort difficile qu'ils ont à accomplir dans ce domaine;

— la publicité pour sensibiliser la population à l'étendue du problème, inciter les victimes et les agresseurs à demander de l'aide, et pour, non seulement combattre la violence mais promouvoir la paix et l'harmonie dans les rapports humains; dans bien des cas il pourrait s'agir aussi d'une contre-publicité imaginative, comme on le fait pour combattre la cigarette et l'alcool;

— le soutien aux refuges d'urgence et aux hébergements de deuxième urgence et l'inventaire dans le domaine de l'habitation pour transformer en maisons d'hébergement et en refuges des immeubles désaffectés qui pourraient être convertis;

— les changements à opérer dans la loi et dans le processus judiciaire, que cela touche le dépôt de plaintes par les policiers pour les victimes, les exigences de preuves, l'obligation de témoigner pour les victimes, la méthode de détermination des sentences, la nomination des juges dans les tribunaux de compétence familiale, etc.;

— la sensibilisation des milieux de travail au problème et la définition de modes de collaboration pour faciliter à la fois des mesures d'aide et de contrainte à l'égard des agresseurs;

— la sensibilisation des jeunes dans les écoles, en particulier face aux stéréotypes culturels qui on trop associé l'éducation des garçons au recours à la force;

— l'intensification des recherches et des enquêtes pour mieux cerner les causes du problème et développer des moyens de vaincre les obstacles à sa solution;

— l'appel aux agents économiques qui pourraient contribuer à fournir des fonds pour combattre la violence;

— l'engagement public d'institutions à vocation humanitaire;

— l'engagement d'initiatives locales et communautaires destinées à inciter les victimes et les agresseurs à dire leurs problèmes et à demander de l'aide.

La concertation pour vaincre cette violence

Face à ces multiples recommandations, nous avons des choix à faire comme société et comme gouvernement.

> •***La politique familiale devra considérer comme l'une de ses principales priorités la lutte contre la violence familiale et conjugale conformément aux recommandations citées dans ce document.***

Avec les familles atteintes par la violence, un appel est à partager à travers le Québec. Un appel pressant à tous les hommes et à toutes les femmes qui peuvent contribuer, par quelque juste moyen que ce soit, à nous libérer tous de cette violence qui porte non seulement atteinte aux femmes, aux enfants,

aux hommes qui la subissent en même temps qu'ils la font subir, mais à notre dignité collective.

La justice sociale que nous cherchons, pour les personnes, pour les familles et pour notre peuple tout entier, doit être fondée sur la paix et sur le respect total de l'intégrité physique des femmes, des hommes, des enfants, des vieillards.

Dossier 5 **La famille et les services**

- L'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales
- L'accueil de la vie et la prévention
- Les services de garde
- Les services aux membres en difficulté des familles avec personnes handicapées
- La recherche et l'information
- Le droit de la famille

DOSSIER 5 *LA FAMILLE ET LES SERVICES*

C'est comme ensemble que nous abordons maintenant la gamme des services aux personnes membres des familles, en référant aussi aux attitudes sociales que ces services mettent en cause.

Nous décrirons d'abord brièvement les sept secteurs de services (a), pour considérer ensuite l'orientation familiale et la pédagogie de ces services (b), en retenant finalement certains choix de priorités face à ces services (c), pour privilégier telle et telle mesure dans le plan d'action qui mettra en oeuvre la politique familiale.

a) Des services au service du vécu des familles

Le choix que nous avons fait de sept secteurs de services exprime le souhait de l'État pour qu'un code d'orientation familiale et une pédagogie des services collent à la vie réelle des familles. Voici dans ce contexte un sommaire de ces services vus comme ensemble.

L'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales

Le premier secteur touche la préparation à la vie familiale et aux responsabilités parentales. Il vise en particulier les jeunes en tant que futurs parents et les parents de différents âges.

Ils sont de plus en plus nombreux à réclamer un soutien pédagogique collectif, accessible et vulgarisé, que ce soit pour l'éducation des enfants en bas âge, pour celle des adolescents ou pour répondre à leurs propres besoins de communication et de croissance personnelle.

L'accueil de la vie et la prévention

Le deuxième secteur vise la qualité de l'accueil que notre société doit réserver aux mères et aux pères qui ont fait le choix de mettre des enfants au monde. Il vise également l'intérêt que nous portons collectivement aux enfants et aux adolescents, de même que les services d'appui et de prévention dont l'investissement peut nous éviter d'avoir trop recours aux services curatifs.

Les services de garde

Ces services qui répondent à la fois aux besoins des enfants et des parents sont l'un des principaux auxiliaires collectifs des parents. Nous découvrons aussi qu'à maints égards ils ont une fonction préventive. Des études dans d'autres sociétés semblables à la nôtre ont démontré jusqu'à quel point des enfants ont pu profiter dans leur développement intellectuel, affectif et social, des ressources et de l'environnement social de garderies de qualité.

Les services aux membres en difficulté des familles

Vivre en famille est un défi. Un défi de croissance. Un défi de maturation. Un défi de confrontation sociale, de confrontation affective, de lutte entre les tempéraments, de rencontres des autonomies, d'adaptations de toutes sortes notamment aux phases de croissance des individus et du groupe familial lui-même, de victoire sur la routine et sur la force de l'habitude, etc. Bref, les familles les plus heureuses n'évitent pas les conflits ni les crises, ni les épreuves qui font partie de la vie. Donc, en certaines circonstances, l'État doit mettre à leur service des ressources curatives. C'est la fonction de ce quatrième secteur et il

semble important de bien le distinguer administrativement des services préventifs.

Les services aux familles avec personnes handicapées

Il va de soi que nos efforts pour donner aux personnes handicapées le soutien particulier dont elles ont besoin, visent les individus et leurs familles. Le soutien aux familles comprenant des personnes handicapées est partie intégrante d'une politique familiale et doit être administré en considération du fait que les services spécialisés qu'il requiert sont d'abord de la compétence de l'Office des personnes handicapées.

La recherche et l'information

Ces services font aussi partie de la vie. Et l'ajustement des services aux besoins des personnes dépend spécifiquement de la recherche et de l'information. Il s'agit aussi de secteurs de prévention. Une bonne information sur les ressources existantes peut faire éviter en bien des cas le recours à des services curatifs plus coûteux. Il en est de même de la rechrche, qu'il s'agisse de la recherche fondamentale ou de la recherche-terrain. Les champs de recherche pour répondre aux besoins et aux difficultés des familles en ce moment s'ouvrent de partout.

Le droit de la famille

Enfin, ce dernier domaine est éminemment un secteur de vie, même si on a souvent tendance à l'oublier à cause d'une certaine mentalité qui concilie mal la loi et la vie. Pourtant, la loi n'est rien d'autre qu'une codification des règles de vie des personnes en société. Et le droit est là aussi pour protéger les familles comme les personnes de l'arbitraire, de l'abus et de ce qui est discriminatoire. C'est le droit qui doit nous protéger des risques d'abus, par exemple, d'un État substitut des parents.

Il s'agit bien: D'UN ENSEMBLE DE SERVICES AUX PERSONNES, VIVANT DANS L'UNITÉ COMMUNAUTAIRE FAMILIALE, DONC, EN CONSTANTE INTERACTION ET, LE PLUS SOUVENT, EN COHABITANT DANS UNE MÊME UNITÉ DE LOGEMENT(S) ET EN PARTAGEANT LE QUOTIDIEN.

Les membres des familles, aussi bien que les professionnels qui oeuvrent dans le cadre familial, savent jusqu'à quel point les divers éléments de cette description (unité communautaire, interaction entre ses membres, cohabitation et vie quotidienne) sont quasi aussi importants que les éléments de la définition que nous avons donnée de la famille.

Ici encore, **c'est d'abord l'approche familiale elle-même qui importe: c'est la mesure globale à adopter ou à renforcer selon les cas.** Les mesures particulières découleront naturellement de la vigueur et de la spécificité de l'approche familiale.

Les services à rendre aux personnes membres des familles, dépendent de ministères et d'organismes qui existent et qui rendent déjà une grande partie de ces services, selon leurs mandats et selon leurs ressources: le ministère des Affaires sociales au premier chef, par exemple, les Départements de santé communautaire des institutions de santé (DSC), les Directions de la protection de la jeunesse (DPJ) et le Conseil des affaires sociales et de la famille; le ministère de la Justice et plusieurs des organismes qui y sont rattachés dont le réseau d'Aide juridique et le Comité de protection de la jeunesse; le ministère de l'Éducation, l'Office des services de garde, l'Office des personnes handicapées et combien d'autres encore.

Il faut aussi ajouter aux organismes et aux institutions qui rendent les services, les corporations professionnelles, les syndicats et les institutions qui dispensent la formation professionnelle. Cette formation, de même que les choix d'orientation sociale et professionnelle des corporations, des syndicats, des universités et des autres écoles, ont une grande influence sur la manière de concevoir et de rendre les services aux membres des familles.

Dans ce contexte, la politique familiale vient avant tout mettre l'accent sur un esprit et un cadre de référence; elle pourrait être à cet égard un moyen de concertation et de coordination.

C'est pourquoi, en considérant à la fois les besoins des familles, les services à rendre et ceux et celles qui ont à les rendre, on doit envisager l'orientation familiale de ces services et leur pédagogie.

b) Un code d'orientation familiale ...

Un jour, dans un colloque, un travailleur social qui parlait de l'orientation de services touchant la famille, s'était exclamé ainsi: « Pour rendre des services aux familles, il faut penser famille ». On pourrait lui emprunter cette expression pour expliquer ce qu'il faut entendre par « code ». Quand on pense famille, le

code vient tout seul ensuite, le code signifiant alors autant un ensemble de réflexes professionnels que de principes, d'habitudes de travail, d'orientations intellectuelles et affectives.

Si un grand nombre de familles et d'organismes familiaux attendent la politique familiale, beaucoup de professionnels dans les services publics et parapublics l'attendent aussi pour développer davantage un tel code d'orientation familiale, dans leur travail auprès des membres des familles et entre collègues. Et peut-être faut-il souligner à ce propos que la politique familiale, loin d'apporter une charge additionnelle de travail, est susceptible de faciliter une solidarité professionnelle autour du dossier familial qui soit avant tout une stimulation dans le travail. Étant donné également les centres d'intérêt des uns et des autres et la diversité des services offerts aux clientèles de nos grands réseaux de services sociaux, il pourra se faire des regroupements en conséquence. Des centres d'intérêt marqués par l'orientation familiale des services prendront des formes nouvelles ou s'ajusteront à des modèles existants, comme les commissions administratives pour le troisième âge ou les comités de la condition féminine.

L'essentiel est qu'il y ait arrimage entre la politique familiale et les compétences dont le Québec dispose dans ses services publics et parapublics. Et ajoutons: que cela se fasse dans la souplesse et la flexibilité administrative.

...une pédagogie des services

Pour dire le plus simplement du monde ce que nous entendons par « pédagogie » des services, parlons simplement d'emballage des services, de techniques d'approche, de manières d'engager le contact avec les clientèles et de partager avec elles un vécu et des connaissances. La plupart des grands principes que nous avons formulés en définissant la famille et la politique familiale dans la première partie de ce document, pourraient être repris ici pour qualifier cette pédagogie. Mais retenons-en trois en particulier.

D'abord une **pédagogie de support ou de soutien,** et non de prise en charge des familles ou de substitution à elles par l'État.

Il faut que les familles sentent que l'État peut leur offrir un soutien technique et professionnel qui leur permettra de s'entraider localement. C'est ce qu'on fait, par exemple, quand on fournit à un groupe de familles, des locaux, de l'équipement, des contenus éducatifs sous forme audio-visuelle et au besoin une personne ressource particulièrement compétente en communication et à l'égard de ces contenus. C'est ce que l'on fait également quand on développe des programmes et des campagnes de nutrition qui aident les familles à améliorer leur comportement alimentaire. C'est ce qu'on fait même dans certains types de thérapie familiale qui sont l'occasion pour les membres d'une famille ou d'un groupe de familles de découvrir qu'ils pourraient mieux vivre ensemble, par exemple, s'ils rétablissaient des modes de communication qu'ils ont laissé leur échapper. Mais nous manquons forcément de ressources pour répondre à la demande, dans un contexte où les problèmes de mal-communication sont si nombreux. C'est pourquoi il va falloir de plus en plus que les professionnels s'ingénient, avec les groupes qui représentent les familles, à trouver des formes de plus en plus communautaires de soutien thérapeutique, pour ne pas dire de simple solidarité.

Pédagogie ensuite de prévention. Il faut développer le plus possible ce qu'on appelle les services « légers » de première ligne, pour éviter d'avoir recours trop souvent aux services « lourds » de deuxième ligne, comme on le dit dans le jargon professionnel. Peut-on penser ici, en priorité, si l'on considère le taux croissant des ruptures dans les mariages (et les unions de fait), qu'une meilleure

sensibilisation des jeunes à l'importance primordiale des relations humaines, à de nouvelles formes de développement personnel et social des hommes et des femmes, aux difficultés d'être parents et d'être jeune dans la période que nous traversons, pourrait réduire ces ruptures et nous aider collectivement à se faire un meilleur avenir? Comment agir efficacement sur les causes de la prostitution des mineurs? Les questions du genre abondent et les réponses ne sont pas faciles.

Mais est-ce que le seul fait de nous mettre ensemble, par le biais de la politique familiale, à mieux valoriser le rôle de parent, la présence des enfants dans la société, celle des adolescents, celle de leurs grands-parents à qui l'on pourrait davantage redonner le sentiment d'être utiles à leur communauté, est-ce que tout cela ne peut pas nous enrichir comme société? C'est sans doute l'une des meilleures clés de la prévention, que de donner au plus grand nombre de citoyens possible, le sentiment qu'ils sont des personnes importantes et utiles à leur société.

Une pédagogie communautaire enfin. Il ne s'agit pas d'être communautaire pour le plaisir de l'être, ni même pour les seules valeurs de solidarité que cela peut entraîner, mais parce que c'est un moyen de préserver l'autonomie des familles et des individus face à l'intervention de l'État ou d'autres tiers.

Il y a certes des situations où des interventions professionnelles sont nécessaires. Nous ne saurions les minimiser en pensant que le bénévolat et l'initiative communautaire peuvent répondre à tout. Mais il est indispensable de concilier en maintes circonstances bénévolat et support professionnel. L'entraide de rue,l'entraide de quartier, l'entraide municipale est plus que jamais nécessaire au Québec, surtout pour résoudre des problèmes de rapports humains.

Les choix de priorités que nous avons retenus pour privilégier telle et telle mesure dans le plan d'action de la mise en oeuvre de la politique familiale illustreront ces nécessités pédagogiques.

c) Des choix à considérer en priorité dans l'ensemble de ces services

Il ne s'agit pas seulement de choix qui dépendent de mesures dans les services publics et parapublics. Ce sont autant, sinon davantage, des choix de valeurs, de mentalités, d'esprit collectif. C'est pourquoi dans l'énumération qui suit, les choix visent aussi bien les valeurs, les mentalités, etc., que les services à rendre dans un secteur par exemple, nous parlons de choix à considérer dans le domaine de l'éducation à la vie familiale, qui ne touchent pas seulement les services à rendre par tel ou tel organisme dans ce domaine, mais qui font appel à l'intérêt, à la conscience et à l'engagement qu'on manifeste dans la population à l'endroit de l'éducation à la vie familiale. Ce sont des choix à envisager dans la population comme au gouvernement.

1. Les contenus et les moyens de diffusion à privilégier dans l'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales

Depuis plusieurs années on exprime le besoin d'une information rigoureuse et vulgarisée, facilement accessible à la collectivité et aux communautés locales, sur le développement de la personne et des relation humaines dans la famille.

Ce besoin est attesté d'ailleurs par le succès et la demande de plus en plus grande qui en découle, de cours et de sessions d'animation en éducation des adultes, de séries télévisées et d'autres ressources audio-visuelles, portant sur les relations parents-enfants, parents-adolescents, sur les relations hommes-femmes, sur les difficultés de communication, sur l'éducation sexuelle.

Il semble de plus en plus nécessaire aussi d'intensifier l'information donnée aux jeunes dans les écoles sur les formes de développement humain auxquelles la vie familiale fait particulièrement appel.

- ***La politique familiale devra donc répondre à ce besoin en privilégiant le domaine de l'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales, en collaboration avec les autres organismes et instances concernés. Il y aurait lieu d'abord d'identifier les choix à faire dans les contenus et les moyens de diffusion afin de transmettre au gouvernement les recommandations appropriées, de façon à enrichir ce domaine en conséquence.***

2. a) La valorisation et les supports de la paternité

Le partage des tâches entre les pères et les mères dans l'éducation des enfants est de plus en plus identifié comme facteur d'harmonie et de bien-être dans les familles.

Sur le plan collectif ce partage est vu aussi comme un moyen de rapprocher famille et société. La séparation des rôles traditionnels entre les hommes et les femmes a eu en particulier pour effet de séparer la famille du reste de la société, en identifiant quasi exclusivement le rôle des femmes à la famille et celui des hommes à tout ce qui se passait en dehors de la famille.

Les organismes les plus concernés continueront de mettre en oeuvre les moyens de vaincre une culture sexiste qui a amené les jeunes et les adultes à définir comme masculines ou féminines des valeurs communes aux hommes et aux femmes. Mais ce sont les familles qui demeurent le premier agent d'éducation à ces valeurs de vie et de développement humain qui sont communes aux hommes et aux femmes.

On constate aussi que les hommes qui veulent valoriser la paternité dans leur vie rencontent des difficultés de toutes sortes (difficultés correspondant à celles que les femmes rencontrent trop souvent encore dans le monde du travail et à travers leurs engagements publics).

Pourtant les jeunes, garçons ou filles, n'ont-ils pas besoin de vivre dans une société où la paternité est aussi valorisée que la maternité? Et de sentir que les enfants, dans le quotidien et dans tous les milieux de vie, ont autant d'importance pour les hommes que pour les femmes?

Bref, la valorisation de la paternité peut avoir un impact considérable sur l'ensemble de la société, compte tenu que les valeurs humaines suscitées par une relation intense avec les enfants sont aussi esentielles à la qualité de la vie dans l'ensemble de la société que dans la famille, et sont aussi nécessaires aux hommes qu'aux femmes.

- ***La politique familiale devrait donc trouver les moyens les plus appropriés pour valoriser la paternité, sans dissocier cet objectif de la concertation des tâches entre les hommes et les femmes.***

b) La valorisation et les supports de la maternité

Cette valorisation de la paternité ne signifie pas que le gouvernement veuille dicter quoi que ce soit dans le partage des tâches entre les hommes et les femmes ni sous-estimer la maternité. Soyons bien clair devant cette délicate question sociale, culturelle et économique.

Il va de soi que le gouvernement, à l'instar de la société dont il émane, reconnaît l'importance primordiale de la maternité et, très précisément, du rôle des femmes éducatrices sur qui on a largement édifié le Québec d'aujourd'hui. C'est un rôle que l'on a trop souvent peut-être assimilé à celui de « ménagère » et de responsable des travaux domestiques, dans des critiques sur notre passé. De plus, comme nous l'avons souligné dans la première partie de ce document, il est certain que les femmes en 1984 encore assument un très lourd fardeau dans le travail familial.

S'il veut donc respecter la réalité sociale actuelle dans la remise en question de rôles qui ont séparé de façon trop rigide les responsabilités des hommes et des femmes à l'égard de la transmission de la vie et de l'éducation des enfants, l'État ne doit-il pas viser à la fois ces objectifs majeurs que représentent le partage des responsabilités familiales et sociales entre hommes et femmes et la diminution du fardeau particulier des femmes qui on à concilier travail familial et travail gagne-pain.

Si ces objectifs étaient atteints, la maternité en serait d'autant plus respectée et soutenue pour les femmes qui ont un travail gagne-pain comme pour celles qui se consacrent au travail familial.

3. Les mesures d'accueil pour les enfants et les familles qui naissent

On répète avec raison que l'une des meilleures façons d'aider les familles à la source, tout en prévenant les atteintes à la vie, à la santé, à la paix et à l'amour dont nous rêvons tous dans notre société, réside dans la qualité des mesures que nous prenons pour accueillir les enfants et les familles qui naissent.

Individuellement et collectivement, institutions publiques et entreprises privées, organismes et familles, nous pouvons adopter de telles mesures dans nos vies aussi bien que dans nos institutions. Voici à cet effet un éventail des suggestions et des propositions fréquemment formulées par les gens de toutes sortes de milieux comme par des professionnels:

- ***réévaluer la qualité de nos attitudes dans les lieux publics, dans les transports publics et dans les institutions, à l'égard des femmes enceintes;***

- ***réévaluer la qualité de nos attitudes dans les lieux publics, dans les transports publics et dans les institutions, à l'égard des enfants et des parents qui les accompagnent, spécialement quand ils vivent des situations difficiles;***

- ***développer davantage nos cours prénataux et post-nataux, comme service d'information et de prévention pour le bien-être des enfants et des parents, en y invitant les pères autant que les mères;***

- ***intensifier et étendre les mesures destinées à favoriser dans les hôpitaux la cohabitation de la mère et de son enfant après un accouchement et l'accueil pour le père et les autres membres de la famille;***

- ***poursuivre notre politique de périnatalité qui nous vaut d'avoir l'un de plus bas taux de mortalité infantile au monde, grâce à tous nos efforts de dépistage des maladies et d'amélioration des conditions de vie entourant les enfants;***

- ***prendre des mesures spéciales, dans un cadre communautaire et multiprofessionnel, pour aider les parents dont les enfants naissent avec de graves malformations et qui doivent alors faire face à des***

choix extrêmement difficiles quant aux traitements à donner aux enfants;

- ***favoriser entre les familles des regroupements de parents aînés pour aider les jeunes parents dans les premières semaines et les premiers mois entourant la naissance d'un enfant;***

- ***continuer le programme de planification familiale dans ses trois volets principaux: l'information préventive en milieu scolaire, la consultation dans les CLSC et les services spécialisés dans les centres hospitaliers;***

- ***faire le maximum possible dans le domaine des services préventifs en milieu scolaire, là où les besoins sont les plus aigus, pour éviter que de mauvaises conditions d'hygiène et de nutrition compromettent l'apprentissage scolaire des enfants et des adolescents et affectent leur santé.***

4. Dans un immense ensemble de services, départager préventif et curatif et poursuivre des orientations déjà marquantes

Les services sociaux et de santé assurés par nos grands réseaux institutionnels sont aussi diversifiés que nombreux. Nous en avons donné une liste en situant les interventions de l'État dans le troisième dossier. Ces services ne sont pas illimités. Or, la croissance des besoins d'ordre curatif ne cesse d'augmenter dans une société où les remises en question dans le développement personnel des individus, des couples et des familles abondent, où les problèmes de relations humaines et de communication s'amplifient constamment. Le recours à l'État est devenu un automatisme individuel et collectif et des coûts énormes en résultent.

Il est donc urgent de distinguer, à l'égard de la clientèle familiale, par exemple, les besoins d'ordre préventif,pour une grande population, et ceux d'ordre curatif, pour des familles particulièrement en difficulté.

Cela nous renvoie également au départage des services « légers » et des services « lourds ». Ces questions majeures font partie d'une problématique d'ensemble, à l'intérieur de laquelle a été aussi posé le partage des tâches entre les CLSC et les CSS.

- ***Dans ce contexte, des orientations claires ont toutefois été prises au cours de dernières années. Elles continueront d'être marquantes, en intégrant au maximum le « code d'orientation familiale ».***

  La première de ces orientations est tournée vers l'intensification des services préventifs.

  La deuxième orientation vise à réduire les services en institution, chaque fois que cela est possible, au profit des services à domicile.

  La troisième orientation est centrée sur l'association des familles aux interventions effectuées auprès des personnes en difficulté.

Au fait, la collaboration étroite des familles aux services rendus par les professionnels est de plus en plus requise. Le développement des services à domicile, aussi bien que la réinsertion des individus dans leur milieu social naturel, sont largement conditionnels à la qualité des attitudes des citoyens à l'égard de leurs semblables qui se trouvent en difficulté, qu'il s'agisse de personnes âgées, de personnes handicapées, de personnes en crise dans des situations individuelles, conjugales ou familiales critiques.

La participation des individus et de leurs familles, dans des domaines où ils ont pu être réduits à certains moments à l'état de consommateurs de services, est nécessaire pour continuer l'effort d'humanisation des services et des rapports entre l'appareil gouvernemental et les citoyens.

5. Le développement des services de garde à l'enfance comme auxiliaire des parents

Déjà en 1968, les défenseurs de la politique familiale réclamaient des services de garde. Onze ans plus tard, la loi sur les services de garde à l'enfance était adoptée et l'Office des services de garde à l'enfance était créé pour « promouvoir un développement harmonieux de ces services avec les autres politiques familiales » (art. 68 de la loi adoptée en 1979).

L'évolution des mentalités fait que l'on reconnaît de plus en plus les services de garde comme un instrument collectif du développement global de l'enfant et pas seulement comme un service pour parents sur le marché du travail. Par ailleurs, pour ces parents qui sont sur le marché du travail, il est certain qu'avec les congés parentaux et l'adaptation des régimes de travail aux responsabilités parentales, les services de garde constituent une ressource particulièrement apte à leur faire ressentir qu'ils sont vraiment soutenus par l'État.

On reconnaît mieux aussi maintenant les besoins particuliers liés à l'accessibilité et à la diversité des modes de garde, notamment l'accessibilité pour les familles à plus faible revenu et la garde en milieu scolaire pour les enfants et les parents qui ont besoin de ce service avant et après les heures d'école.

Et là encore le gouvernement a clairement établi et officialisé le rôle premier des parents dans le réseau des services de garde.

L'aide gouvernementale aux services de garde a augmenté d'une manière considérable ces dernières années. Toutefois, la situation financière des garderies demeure fragile, puisqu'elle est liée à la capacité de payer des parents. Il faut éviter que les parents à revenu modeste aient à se retirer progressivement des programmes faute de pouvoir en supporter les frais.

Mais il faut aussi considérer le soutien aux services. L'Office des services de garde s'est donné un objectif, par exemple, de créer 5 000 nouvelles places par année. Cet objectif tient compte du fait que seulement 12% des enfants gardés au Québec le sont dans des services reconnus.

Pour l'Office enfin, un objectif demeure prioritaire entre tous: le gouvernement devrait pouvoir contrôler la qualité des services de garde pour lesquels il paie, en aide directe ou indirecte.

- ***Avec la politique familiale le gouvernement crée donc un nouveau contexte d'appui, pour que les services de garde répondent de mieux en mieux aux besoins des enfants et des parents, en conformité avec les grandes orientations de la loi et qui sont réaffirmées dans ce document.***

D'autres choix à privilégier

La politique familiale devra aussi répondre aux besoins spécifiques des familles qui comprennent des personnes handicapées et pour que se poursuive au Québec cette autre grande démarche, à travers laquelle nous avons lié notre dignité collective à l'amélioration de la vie personnelle et sociale des personnes handicapées. Ce n'est pas seulement les individus qu'il faut éviter d'isoler des autres, mais les familles de personnes handicapées face aux autres famil-

les. La politique familiale sera une nouvelle source de dynamisme pour l'Office des personnes handicapées qui demeure le premier responsable des services à ces personnes.

Le même dynamisme pourra rejoindre le ministère de la Justice, en particulier pour assumer une réforme qui est toujours en marche, celle du Code civil,et pour progresser dans le dossier fort complexe du « Tribunal de la famille ». À cet égard il ne faut pas oublier que le gouvernement s'est déjà engagé dans une voie précise lorsqu'il a fait adopter en 1981 des modifications importantes aux règles de procédure en matière familiale. Ces règles, en complétant la réforme du Code civil, marquaient la volonté de traiter les conflits familiaux de manière plus discrète, en respectant l'intimité des parties (huis-clos, non-publication d'information), en atténuant les conflits (conciliation, procédures conjointes) et en modifiant les pouvoirs mêmes du tribunal. La politique familiale constituera une nouvelle force d'appui dans la poursuite de ces réformes fondamentales.

Nous avons déjà insisté enfin, sur l'importance de la recherche et de l'information dans la mise en oeuvre de la politique familiale. Cette politique agira comme force stimulatrice de l'intérêt collectif des familles. Et pour être cette force, elle devra compter sur une dynamique constante de recherche et d'information. Maints exemples d'une telle dynamique nous ont d'ailleurs été donnés par le Conseil des affaires sociales et de la famille. Ses études et ses avis sont parmi les premières sources du présent document.

La politique familiale devra compter aussi sur ce levier déjà en action à travers le Québec que forment les nombreux groupes qui représentent les parents et les familles, organismes familiaux et parafamiliaux voués totalement ou en partie à promouvoir l'intérêt des familles.

Il nous reste à situer cette force colllective, en nous tournant en conclusion vers la consultation.

Conclusion

UNE CONCERTATION À VIVRE ENTRE LES FAMILLES, LE GOUVERNEMENT ET LEURS PARTENAIRES RÉCIPROQUES

NOTES

Voici quelques questions types que nous avons souvent entendu poser par des personnes qui situent la politique familiale dans toute sa dynamique communautaire et collective.

Quelles sont les entreprises du Québec qui sont préoccupées de problèmes familiaux que peuvent vivre des membres de leur personnel ou de leurs cadres, qui sont concientes de l'impact de ces problèmes sur leur productivité et qui investissent déjà, ou seraient prêtes à le faire, pour contribuer à la recherche et à la mise en oeuvre de moyens destinés à réduire ces problèmes? Et inversement, où prend-on en considération l'impact que peuvent avoir sur des familles des problèmes particulièrement aigus qui se posent dans les milieus de travail?

Quelles sont les entreprises qui sont prêtes à se regrouper pour constituer des fondations destinées à améliorer le bien-être des familles? Ou encore à consentir à des familles des tarifs spéciaux pour des biens de consommation courante ou des activités familiales dans les loisirs, par exemple?

La situation des enfants de parents séparés et divorcés préoccupe de plus en plus de gens dans la plupart des sociétés occidentales. Au Québec, qui doit prendre l'initiative des recherches qu'il faut absolument mener pour mieux évaluer cette situation qui a une importance primordiale dans notre développement collectif actuellement?

Quelles sont les municipalités qui se sont particulièrement engagées au cours des dix dernières années à promouvoir l'intérêt des familles dans leurs politiques propres et dans le cadre de leur juridiction?

Quelle place occupent les questions se rapportant à la famille dans les média d'information, qu'il s'agisse de la presse écrite ou parlée, nationale ou régionale?

Quelle place occupent les questions se rapportant à la famille dans le monde syndical? Les questions posées au sujet des entreprises peuvent se poser pour les syndicats également. Et pour de nombreuses corporations professionnelles aussi, relativement à l'intérêt de leurs membres et à l'engagement social qui les motive, comme les syndicats.

Connaît-on suffisamment au Québec tous les groupes et mouvements, familiaux, parafamiliaux, auxquels on peut s'adresser pour obtenir de l'information et d'autres services sur la famille?

Jusqu'où les familles individuellement sont-elles prêtes à aller pour s'organiser ensemble, sur la base de petits regroupements de quartiers, par exemple, afin de s'entraider et de prendre en charge des dynamiques locales de vie familiale?

Verra-t-on se multiplier les initiatives du genre de celles qui on permis la création d'une maison de la famille à Québec et d'une maison des parents à Montréal, pour ne citer que ces exemples?

La famille: responsabilité individuelle et privée, mais communautaire et publique aussi

En entendant semblables questions, certains réagiront peut-être en disant: « Mais pourquoi toutes ces questions à caractère public? La famille, c'est privé ». Et voilà une question clé qui a une portée globale et dont nous aurons profit à débattre au cours de la consultation.

Oui, la famille est privée. Et ce rôle de l'État, nous l'avons déjà dit en définissant la politique familiale, est celui d'un soutien collectif à la responsabilité individuelle et à l'autonomie des familles. Il n'est pas celui d'un contrôleur ni d'un orienteur, ni directement ni indirectement, ni explicitement, ni implicitement.

Et c'est ce rôle de soutien collectif, moral, politique, économique, social culturel qui doit être partagé avec tous ceux et toutes celles qui sont concernés par les questions qui précèdent et combien d'autres encore.

Oui, la famille est privée, mais la procréation et l'éducation des enfants dont les parents se rendent responsables ont une portée publique et collective si grande et si évidente, que nous devons tous à des degrés divers partager un soutien public et collectif à l'exercice de cette responsabilité individuelle.

Il n'est pas superflu aussi de rappeler, en débordant le milieu familial et en considérant l'ensemble du développement humain et social du Québec, qu'il y a une volonté collective de plus en plus affirmée pour privilégier la responsabilité communautaire et publique des personnes et des groupes. Ce n'est pas seulement pour viser dans l'abstrait des objectifs de décentralisation, de régionalisation ou de concertation à la base. Ce n'est pas non plus pour entraîner l'État à reduire les services qu'il doit fournir aux citoyens dans un régime social juste. C'est pour pouvoir enrichir notre société à partir d'une plus grande autonomie des personnes, des familles et des communautés locales, autour d'un idéal de responsabilité de chacun et de chacune des Québécoises et des Québécois, à l'égard des autres et face au bien commun. Et beaucoup d'observateurs attentifs à l'évolution de la société québécoise depuis, disons, la dernière guerre mondiale, s'accordent pour reconnaître que si nous avons successivement valorisé, quasi à l'extrême, les « devoirs » puis les « droits », nous sommes maintenant à la recherche d'un plus grand sens individuel et collectif de la responsabilité. Les manifestations en sont plus nombreuses à travers tout le Québec, des initiatives les plus simples et les plus obscures aux préoccupations dont témoignent de plus en plus, par exemple, les leaders sociaux et tous ceux et toutes celles qui s'engagent face à la qualité de la vie et de la chose publique.

Cette recherche d'un plus grand sens individuel et collectif de la responsabilité est peut-être en ce moment l'un de ferments les plus sûrs de notre avenir et de la qualité humaine de la vie au Québec.

Chose certaine, c'est aussi le ferment de la politique familiale. Ce qui nous en donne l'assurance, par exemple, est que le sens de cette responsabilité a déjà été fort développé par ces partenaires privilégiés des familles et du gouvernement, que sont les organismes familiaux et parafamiliaux.

Beaucoup de partenaires privilégiés

Ces organismes sont nombreux et rendent de multiples services aux familles, même si dans bien des cas ils n'existent que depuis quelques années. Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale en a rassemblés un grand nombre. La plupart sont à but non lucratif et fonctionnent à partir de ressources bénévoles. Ainsi, la Confédération des organismes familiaux du Qué-

bec estimait en 1980 que l'ensemble des activités offertes pour cette année par ses organismes membres, représentait 2 500 000 heures de bénévolat.

En plus de promouvoir et de défendre l'intérêt des familles et leur contribution sociale, ces organismes ont comme objectif général l'entraide mutuelle entre les familles. Ils répondent aux besoins particuliers de leurs membres par l'information, le regroupement, la consultation des dossiers et des services spécialisés extrêmement variés touchant les besoins des couples, le gardiennage, le planning, la fécondité, les relations entre les familles de cultures différentes, les seconds mariages, le stress, la solitude, la croissance sexuelle, affective, sociale, l'alimentation, le budget, etc. Le budget familial tient un place de choix dans ces services; ainsi l'an dernier les Association coopératives d'économie familiale ont offert des services de consultation budgétaire et des cours à quelques milliers de familles qui étaient aux prises avec des problèmes de consommation reliés à des pratiques commerciales abusives ou frauduleuses. Un grand nombre d'organismes offrent également des publications régulières (1)

Si l'on identifie tous les groupes et organismes représentant les familles ou intéressés à la famille, il faut d'abord distinguer trois types d'organismes: des organismes spécifiquement familiaux, comme la Confédération des organismes familiaux du Québec et la Fédération des unions de familles; des organismes parafamiliaux, comme le sont beaucoup d'organismes féminins qui se préoccupent en même temps de la famille telle, par exemple, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale; des organismes qui offrent des programmes et des services à l'ensemble de la population mais dont profitent les familles comme, par exemple, « Le Dispensaire diététique de Montréal ».

Ensuite, il faudrait citer tous ceux qui interviennent pour les familles ou avec les familles dans une foule de secteurs: les organismes qui s'occupent de croissance et de thérapie familiale, conjugale et personnelle; les clubs sociaux dont maintes activités profitent aux familles; les associations qui, sans représenter les familles entrent de plein pied dans la sphère de la vie familiale, qu'il s'agisse d'associations de consommateurs, de locataires, de coopératives d'habitation; les groupes de bénévolat rassemblés notamment sous la Fédération des centres d'action bénévole du Québec; les corporations professionnelles et les syndicats, avec leurs fédérations respectives, où l'on retrouve de nombreux intervenants qui travaillent avec les familles quotidiennement; les groupes de parents et bien d'autres encore.

Il faut aussi mentionner de façon spéciale le fait que plusieurs groupes oeuvrant pour les familles sont des initiatives des églises. L'Office de pastorale du Québec a d'ailleurs formé une table provinciale spécifiquement engagée à l'égard de la politique familiale.

Il y a enfin des groupes sociaux qui représentent les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les hommes à travers leur appartenance familiale.

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale comprend des représentants de plusieurs de ces diverses catégories.

Pourtant, à tous ces partenaires connus, il faudra que de nouveaux s'ajoutent, qu'ils proviennent des municipalités, des banques, des entreprises, des universités, bref de nombreux milieux qui peuvent apporter une contribution au développement de la politique familiale.

---

(1) Pour retrouver une présentation systématique de toutes les activités des organismes familiaux, on consultera le *Rapport final de recherche sur les organismes volontaires familiaux du Québec* (août 1980, pp. 82 à 84) produit par le Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP).

L'important maintenant est que le plus grand nombre possible de représentants des familles et de leurs partenaires soient au rendez-vous auquel le gouvernement les convie en tenant la consultation à laquelle ce document est destiné. C'est là que nous franchirons une grande étape de concertation pour la solidarité des familles, avec ceux et celles qui croient que l'institution familiale est un fondement de la société québécoise.

Le débat sur la famille: une partie seulement d'un débat plus vaste sur nos objectifs individuels et collectifs de croissance humaine au Québec en 84

L'un des objectifs de la consultation est évidemment d'identifier un choix de mesures de soutien aux familles dans les différents secteurs du champ d'application de la politique familiale. Mais on attend aussi de cette consultation une prise de conscience et un dialogue entre les familles et leurs partenaires sur les questions que soulève le développement d'une véritable politique familiale.

Or, quand on rassemble les sujets abordés dans ce document, on se rend compte que la politique familiale nous convie à réfléchir sur un ensemble plus vaste et plus complexe encore, qui est celui des objectifs de croissance humaine que les Québécoises et les Québécois envisagent en 1984.

La motivation des hommes et des femmes du Québec à développer des familles est liée à la sécurité économique et affective que nous pouvons nous donner ensemble dans tous les milieux de vie; elle est liée à l'évolution des régimes de travail dans un contexte où nous serons de plus en plus appelés à mesurer l'impact du progrès technologique sur le partage de l'emploi entre la machine et l'être humain; elle est liée à la qualité de nos loisirs, de notre éducation et de notre culture, de notre environnement et de notre habitat; elle est liée à la qualité des relations entre adultes et jeunes, entre hommes et femmes.

Elle dépend par-dessus tout peut-être de la réponse que chaque Québécoise et chaque Québécois, en son for intérieur ou sur la place publique, apporte à la question suivante: si les familles n'étaient plus ce fragile pivot de l'humanité qu'elles ont été depuis des siècles sous diverses formes, par quoi les remplacerions-nous pour continuer à nous transmettre la vie et notre instinctive aspiration au bonheur?

Annexe: TRAVAUX PRÉPARATOIRES, PERSONNES RESSOURCES

Le 9 juillet 1981, le Conseil des ministres confiait au ministre d'état du Développement social le mandat d'identifier la problématique de la famille québécoise et d'élaborer un projet de politique d'ensemble.

En août 1983, un rapport de ce groupe de travail était prêt. Il allait orienter les décisions finales et fournir les données de base pour la rédaction du présent document de consultation.

Les personnes suivantes ont été membres du Comité interministériel sur la famille ou ont participé à ses travaux comme personnes ressources.

Membres du comité

Jacques Fortin, président	Secrétariat au Développement social
Gilles Beausoleil	Bureau de la statistique du Québec
Monique Des Rivières	Secrétariat à la Condition féminine
Bruno Duchesne	Secrétariat au Développement économique
Guy Durand	Ministère des Affaires sociales
Denise Gervais	Ministère de la Justice
Marie Giroux	Ministère de l'Éducation du Québec
Stella Guy	Office des Services de garde à l'enfance
Gérard Harvey	Ministère des Finances
Réjean Lachapelle	Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
Almire Lamontagne	Ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur
Marc-André Maranda, secrétaire	Secrétariat au Développement social
Louise Pagé	Ministère des Affaires sociales
Bernard Robert	Bureau de la statistique du Québec
Mario Sainte-Croix	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
Georges C. Savard, secrétaire	Secrétariat au Développement social
Kim Chi Tran Van	Bureau de la statistique du Québec
Nicole Vincent	Secrétariat au Développement culturel

Participants

Yvan Asselin	Ministère des Affaires sociales
André Beauchemin	Bureau de la statistique du Québec
Gisèle Bédard	Ministère des Affaires sociales
Micheline Boivin	Secrétariat au Développement social
Francine Boulet	Secrétariat au Développement social
Pierre Cliche	Secrétariat au Développement social
Raymonde Devost	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
Hervé Gauthier	Bureau de la statistique du Québec
François Juneau	Bureau de la statistique du Québec
Betty G. Lafrance	Secrétariat au Développement économique
Francine B. La Grenade	Secrétariat au Développement social
Aleyda Lamothe	Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Christine Marcoux	Bureau de la statistique du Québec
Monique Pesant	Ministère des Affaires sociales
Rosaire Rémillard	Ministère des Affaires sociales
Nicole René	Secrétariat au Développement social
Laurence Rivet	Ministère des Affaires sociales
Lise Samson	Ministère des Affaires sociales

Participants-consultants

Marielle Saint-Félix Beauger	
Michel Bellavance	École Nationale d'Administration publique
Richard Boily	École Nationale d'Administration publique
Jean Dumoulin	
Gloria Escomel	
Gaston Gauthier	
Carol Anne Jansen	
Maurice Patry	École Nationale d'Administration publique
Wanda Serwatowski	
Phuong-Nguyên Trinh	

Élaboration et rédaction du document de consultation

Jacques Fortin	Secrétariat au Développement social
Maurice Champagne-Gilbert	Secrétaire général associé au Conseil exécutif

Le présent projet de politique a profité aussi de nombreux contacts avec des personnes oeuvrant dans différents organismes représentant des familles ou particulièrement compétentes dans le domaine familial. Nous tenons à souligner, en particulier, la précieuse collaboration de Madame Madeleine Blanchet, Présidente du Conseil des affaires sociales et de la famille du Québec et de mesdames et messieurs Pierre-Yves Boily, Renée Cloutier, Rita Cambron, Renée Condée-Icard, Claude Dion, Solange Fernet-Gervais, Bernard Fortin, François Gamache-Stanton, Moncef Guitouni, Denise Laporte-Dubuc, Jacques Lizée, Ruth Marchand-Laliberté, André Michaud, Pierrette Perreault, Nicole Poirier, Madeleine Préclaire, Guy Rousset, John Walsh et Jacques Wilkins. Nous les remercions tous.

Nous remercions enfin Madame Thérèse Tourigny, qui a assumé les importantes tâches de secrétariat requises avec mesdames Maud Ferland et Lyne Huot.

BIBLIOGRAPHIE

On trouve ci-après la liste des documents produits et utilisés par les organismes gouvernementaux et par les groupes familiaux accompagnée d'une bibliographie sélective.

1. Documents produits par les organismes gouvernementaux pour le comité interministériel

— Répertoire de l'information statistique sur les familles disponible dans les recensements de 1971 et 1976 et attendue dans celui de 1981, B.S.Q., octobre 1981.

— Programmes de financement offerts par l'Office des services de garde à l'enfance pour l'année 1980-1981, C.F.

— Réflexion sur une politique familiale, Monique Des Rivières, C.F., janvier 1982.

— Synthèse des données relatives aux conditions de travail des femmes, Marthe Deschênes, C.F., février 1982.

— Éléments pour la préparation d'une politique de la famille, Gaston Gauthier, D.S., juin 1982.

— Les familles québécoises: continuité et changement, D.S.

— The Family in the Anglophone Community in Montreal, Carol Anne Jansen, D.S., août 1982.

— Lois statutaires et famille, Francine B. LaGrenade, D.S.

— La problématique de la famille immigrante au Québec, Marielle Saint-Félix Beauger, Phuong Nguyên Trinh, Wanda Serwatowski, D.S., août 1982.

— Résumé d'une étude concernant la condition du travail des femmes (étude du M.S.A sur la condition du travail des femmes), D.S., 1982.

— Structure des interventions législatives concernant la famille et notion légale de famille (en vigueur au 30 juin 1979), Francine B. LaGrenade, D.S., 1982.

— La famille au Québec, Perspectives historiques, Louis Toupin, E.N.A.P., mai 1982.

— Les politiques québécoises relatives à la famille: inventaire et analyse critique, Michel Bellavance, Maurice Patry avec l'assistance de Richard Boily, E.N.A.P, décembre 1982.

— Famille et culture, M.A.C., mai 1983.

— Besoins de la famille québécoise: Indicateurs pouvant aider à poser les éléments de problématique sectorielle: Affaires sociales (accompagné d'une annexe technique décrivant l'ensemble des programmes et services offerts par le M.A.S.), Monique Pesant, Rosaire Rémillard et Lise Samson, M.A.S., mai 1982.

— Les caractéristiques socio-sanitaires en contexte familial, Yvan Asselin, Robert Pampalon et Guy Durand, M.A.S., janvier 1982.

— Cycles de vie et besoins de la famille québécoise, Monique Pesant et Lise Samson, M.A.S., 2 février 1982.

— État de la situation des familles québécoises: caractéristiques démographiques des familles québécoises, Rosaire Rémillard, M.A.S., janvier 1982.

— Inventaire des informations et des ressources au plan des affaires sociales, secteur des services sociaux, M.A.S., décembre 1981.

— Inventaire des politiques et des programmes de santé ayant une incidence sur la famille, M.A.S., 1982.

— « La famille au Nouveau-Québec », Service du Nouveau-Québec et des communautés autochtones, M.A.S., décembre 1981.

— Les programmes de services sociaux offerts aux familles québécoises, annexes I et II, Laurence Rivet, M.A.S., juin 1982.

— Notes sur la politique de la famille, les communautés culturelles et l'immigration, Aleyda Lamothe, M.C.C.I, octobre 1982.

— Les actions du ministère de l'Éducation concernant la famille, Marie Giroux, M.E.Q.

— La famille et l'éducation: contribution à l'élaboration des orientations d'une politique gouvernementale de la famille, M.E.Q., mars 1982.

— Famille et éducation: proposition d'action, M.E.Q.

— La famille et l'institution scolaire: relevé des rapports entre les institutions d'éducation et la famille, M.E.Q., mars 1982.

— Les familles invitées à la solidarité (comité provincial de l'éducation à l'intention des familles), M.E.Q., mars 1983.

— La scolarité des familles, Marie Giroux, M.E.Q., janvier 1982.

— Allocation de disponibilité à l'égard de la garde des enfants, M.F.

— Analyse de la situation de la famille au plan juridique (problématique), Denise Gervais, M.J., avril 1982.

— Contribution potentielle du ministère de la Justice à l'avancement des travaux du comité interministériel sur la famille, Denise Gervais, M.J., octobre 1981.

— Interventions diverses du ministère de la Justice ayant ou pouvant avoir une incidence sur la vie familiale, Denise Gervais, M.J., octobre 1981.

— Repérage des dispositions législatives concernant la famille selon l'ordre alpha-numérique des lois refondues du Québec et à partir de certains descripteurs (définitions), M.J.

— Habitation et politique de la famille: quelques données et commentaires, Almire Lamontagne, M.H.P.C., février 1982.

— Situation du logement en rapport avec l'élaboration d'une politique de la famille, M.H.P.C.

— La famille québécoise et le loisir, M.L.C.P., janvier 1982.

— Analyse des principaux programmes de sécurité du revenu ayant un impact sur le revenu de la famille, Mario Ste-Croix, M.T.M.O.S.R.

— Le comportement des ménages en regard des programmes de sécurité du revenu, Mario Ste-Croix, M.T.M.O.S.R.

— La famille et la pauvreté, Mario Ste-Croix, M.T.M.O.S.R.

— Aspects économiques de la famille, Kim Chi Tran Van et François Juneau, O.P.D.Q., janvier 1982.

— Comportement économique des ménages: la répartition du temps et l'offre de travail, Christine Marcoux, O.P.D.Q., janvier 1982.

— Éléments de réflexion sur une politique familiale: problématique socio-économique — approches et orientations, Kim Chi Tran Van et François Juneau, O.P.D.Q., avril 1982.

— État de la situation de la famille au Québec: problématique de la famille, O.P.D.Q., mars 1982.

— La fiscalité et la famille, André Beauchemin, O.P.D.Q., janvier 1982.

2. Autres documents déposés par les organismes gouvernementaux

— Allocution prononcée par le docteur Denis Lazure, ministre d'État au Développement social à l'occasion du Congrès international de l'Union des organismes familiaux, D.S., août 1981.

— Une analyse du comportement des familles québécoises en matière de voyage de vacances en 1979 et de leurs réactions devant la formule villages-vacances-familles, dossier technique no.3, l'étude du marché, M.L.C.P., octobre 1980.

— *Avis sur les enfants placés*, (comité de la santé mentale du Québec), M.A.S., juillet 1981.

— *Avis sur les services de garde*, (comité de la santé mentale du Québec), M.A.S.' juillet 1981.

— Chiffres en main, statistiques sur les Québécoises, Suzanne Messier, C.S.F.

— Compétence provinciale en matière de congé de maternité (centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail), Viviane B. Acoca et Jean-Pierre Roy, M.T.M.O.S.R., février 1980.

— Les équipements de communication des ménages québécois à l'orée de la télématique, Richard Parent, ministère des Communications, juin 1982.

— L'équipement des ménages en moyens de communication, ministère des Communications, juin 1982.

— *Étude sur la condition de travail des femmes*, Partie I — Méthodologie et histoire occupationnelle des Québécoises, M.A.S., mars 1982. Partie II — Les conditions générales du travail des femmes, Jo-Ann Belware, Gilles Ther-

rien en collaboration avec Claire Dupont et Louis-Marie Asselin, M.A.S., mars 1982. Partie III — Les femmes et les contraintes qui leur sont spécifiques, Jo-Ann Belware, Gilles Therrien en collaboration avec Claire Dupont et Louis-Marie Asselin, M.A.S., mai 1982.

— L'évaluation des programmes socio-économiques (centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail), Viviane B. Acoca, M.T.M.O.S.R., avril 1981.

— La famille de demain, C.A.S.F., 1982.

— La famille, droits nouveaux, obligations nouvelles, *Justice*, vol. III, no.3 (mai-juin 1981).

— Familles d'hier et d'aujourd'hui, *Carrefour des Affaires sociales*, vol. 2, no.2, février 1980, pp. 15-31.

— Les familles monoparentales, Mario Ste-Croix et Guy Nolet, M.T.N.O.S.R., juillet 1980.

— Femmes et politique familiale, Gisèle Audette et Marie-Hélène Côté, C.S.F., novembre 1982.

— Le guide descriptif des programmes de sécurité du revenu au Québec, M.T.M.O.S.R., avril 1981.

— Inventaire des principales mesures et actions du gouvernement du Québec à l'égard des familles, C.A.S.F., juin 1981.

— Livre blanc sur la politique québécoise du développement culturel, Secrétariat au Développement culturel, 1978.

— Natalité, travail des mères et aide de l'État, Madeleine Levasseur, C.A.S.F.' juin 1981.

— *Opération 30 000*, Synthèse de certaines données concernant les enfants handicapés, M.A.S., juin 1981.

— Périnalité, bilan et prospective, *Carrefour des Affaires sociales*, vol. 2, septembre 1980.

— Perspectives des ménages pour les régions urbaines du Québec 1981-1986-1991, M.H.P.C.

— *Profil statistique de la situation sociale des enfants des moins de six (6) ans et de leur famille, au Québec, en 1976*, Rosaire Rémillard, M.A.S., octobre 1979.

— La question de l'avortement, C.A.S.F., 1977.

— Rapport sur le programme d'allocation de maternité (centre de recherche et de statistiques), M.T.M.O.S.R.

— Répertoire des documents écrits et audio-visuels relatifs à la famille (direction générale de l'éducation des adultes), M.E.Q., juin 1982.

— *Report on the Congress of the Family* (October 15-16, 1982, Loyola Campus, concordia University), Montreal Family Conference.

— *La révolution tranquille des modes de vie familiaux*, une analyse des implications socio-économiques et de l'adéquation des politiques sociales, Pierre Lefebvre, UQAM, Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu, juillet 1980.

— *Services à l'enfance de 1973 à 1979*, bilan du développement des services à l'enfance à partir des engagements formulés par le mémoire des programmes de 1973, Rosaire Rémillard et al., M.A.S., juin 1980.

— La situation des familles québécoises, C.A.S.F., mars 1978.

— Synthèse du mémoire concernant les modifications proposées par le groupe de travail Gershberg au régime d'assurance-chômage, M.T.M.O.S.R., août 1981.

— Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans (service de recherche), M.E.Q., juin 1980.

— Valeurs et attitudes des Québécois en 1979, Louis-Marie Asselin, M.A.S. (service des études sociales), septembre 1980.

3. Documents présentés par les organismes familiaux

— *Avant de se retrouver tout nu dans la rue: le problème du logement*, la Fédération des Unions de familles sous la direction de Jean Simoneau, Éditions Parti pris, Collection « Aspects » no.39, 1977.

— *C'est quoi l'OFAQ*, les Organismes familiaux associés du Québec.

— Communication du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec Inc: lettre de la directrice générale (novembre 1981), communiqué de presse (décembre 1980) et dépliant d'information.

— *Évaluation de la situation du marché du travail du comté de Portneuf*, Jeanine Lawless, Emilienne Paquet, Rolande V. Bédard, Lucille L. Trottier et al., Carrefour F.M. Portneuf, octobre 1981.

— *La famille au Québec 1975-1976*, les Cercles de fermières de la province de Québec.

— *La famille j'y crois!*, la Communauté de vie chrétienne, Centre Leunis, Montréal, 1981.

— *La formule villages-vacances-familles au Québec: Possibilités et conditions de développement*, commentaires dans le cadre de la consultation, Fédération des Unions de familles, juin 1981.

— Manifeste pour la famille dédié à tous les chefs politiques: Politique nataliste ou politique familiale, *La feuille de chou*, vol. 4, no.1, 2 et 3, automne 1980.

— *Mémoire présenté par la Fédération des familles d'accueil du Québec* à M. Pierre Marc Johnson, ministre des Affaires sociales et à M. Denis Lazure, ministre d'État au Développement social, Comité socio-politique de la Fédération des familles d'accueil du Québec, Gilles Bédard, vice-président et responsable du comité, juin 1982.

— *Mémoire du mouvement « Couple et Famille F.N.D. » au Conseil des affaires sociales et de la famille*, avril 1984.

— Note de présentation à l'occasion de la rencontre du 6 novembre 1981 convoquée par le ministre d'État au Développement social, M. Denis Lazure, sur la forme que pourra prendre la collaboration entre l'État et les organismes familiaux dans l'élaboration du projet d'une politique d'ensemble sur la famille, Fédération des Unions de familles.

— *Politique familiale*, AFEAS, 1976.

— *La politique familiale au Québec*, commentaires sur « La famille demain » du Conseil des affaires sociales et de la famille, Fédération des Unions de familles, juin 1982.

— *Pour la défense de la nouvelle famille au Québec*, Manifeste de l'OFAQ pour une politique familiale au Québec (version abrégée et version complète), décembre 1980.

— Pour une relation soutenue et efficace entre l'État et les familles québécoises, document préparé à l'intention du Premier ministre du Québec et du Conseil exécutif par la Fédération des Unions de familles, mai 1981.

4. Autres documents déposés

— Cheminement familial vers des sociétés saines — Modes de redéveloppement nouveaux et convergents (3e conférence de l'Union asiatique des organismes familiaux, Bangalore 8-11 décembre 1981), W.A Dyson, I.V.F., Ottawa, 1982.

— Le concept du vieillissement différentiel et son utilisation dans les études de santé au travail, Francis Forest, Université de Montréal.

— Conceptualisation des styles expérimentaux de vie familiale — Optique de l'enfant, Thomas S. Weisner, I.V.F., 1981.

— La crise de la famille soviétique, Problèmes politiques et sociaux, *La documentation française*, Série URSS, no.63.

— Demography and the Family, James A. Sweet, *Ann, Rev. Sociol.*, 1977, pp. 363-405.

— Dimension idéale de la famille, fécondité et politique démographique, Nouvelles données dans les pays de la Communauté économique européenne et interprétation, *Population*, 6, 1981, pp. 1005 à 1034.

— Données sur le revenu familial et l'âge des femmes au sein des familles selon leur statut sur le marché du travail et le nombre d'enfants dans la famille (tiré de *l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1979*), novembre 1982.

— « Economic Opportunities ,Marriage Squeezes and the Propensity to Marry: An Economic Analysis of Period Marriage Rates in England and Wales », J.F. Ermisch, *Population Studies*, vol. 35, no. 3, novembre 1981, pp. 347-356.

— Famille, droit et changement social dans les sociétés contemporaines, *Travaux des VIIIe Journées d'études juridiques Jean Dabin* (25-26 mars 1976), Bibliothèque de la faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, 1978.

— La famille et l'économie dans les années 80, Robert Glossop, (causerie présentée au congrès des agences de service familial d'Amérique), Atlanta, Georgie, 31 octobre-2 novembre 1979).

— La famille occidentale est-elle en crise?, Colette Moreux, 1981.

— Famille et régime des échanges sociaux, Introduction à l'analyse des styles de vie alternatifs, Jean Rémy, 1981.

— The Family in contemporary Feminist Thought: A Critical Review, Jane Flax.

— « Family Size and the Quality of Children », Judith Blake, *Demography*, vol. 18, no. 4, novembre 1981, pp. 421-442.

— L'impact de la crise économique sur les genres de vie des familles et des ménages au Québec, colloque de l'ACSALF, Simon Langlois, mai 1982.

— La notion de famille et son impact en droit social, Mireille D. Castelli, *Les cahiers de droit*, 5, 1981, pp. 7-56.

— Loi cadre de la famille (Portugal)

— La pauvreté au Canada, Données statistiques préliminaires de 1980, Conseil national du bien-être social, janvier 1982.

— U.S.D.A. Estimates of the Cost of Raising a Child: A Guide to Their Use and Interpretation, U.S. Dept. of Agric., octobre 1981.

— « Users' Guide to U.S.D.A. Estimates of the Cost of Raising a Child », Carolyn S. Edwards, *Family Economics Review*, Summer 1979, pp. 3-15.

— Une politique globale de la famille: Grandes orientations et mesures nouvelles (France), *Actualité Documents*, 1974-1981.

— La prestation compensatoire: une mesure d'équité?. Roger Comtois, *La Revue du notariat*, vol. 85, no.7-8, mars-avril 1983, pp. 367-386.

— Les relations familiales et le rôle changeant de la femme, Muriel Nissel, I.V.F., 1981.

— *Le rôle éducatif de la famille*, L'évolution économique et sociale actuelle et les capacités fonctionnelles de la famille, Neil J. Smelser, O.C.D.E., Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, août 1981.

— Théories féministes: approche d'intégration à l'étude de la famille, Anne-Marie Ambert, I.V.F., 1981.

— *Towards a Policy for Families in Canada*, Margrit Eichler, (Ontario Institute for Studies in Education, Toronto), décembre 1979.

— Le travail avec les familles: évaluation et intervention, Yvonne Steinert et Yves Talbot, *Le médecin du Québec*, août 1982.

— Vivre en ville au 13e siècle, *Vie quotidienne*, Jeanne Bourin.

— The Welfare State, Discussion paper prepared for the Vanier Institute of the Family Seminar entitled « Reshaping of the Welfare State », Dr. Wil Albeda, July 1982.

5. Bibliographie sélective

— Au coeur de la situation familiale actuelle, il y a la question des rapports homme-femme, Maurice Champagne-Gilbert, *Revue Notre-Dame*, no. 5, mai 1981, pp. 16-28.

— Bibliographie pour l'élaboration du cadre de l'analyse de la famille et de la politique familiale (périodiques), Jean Dumoulin, D.S., 1981.

— Bibliographie commentée pour l'élaboration du cadre de l'analyse de la famille et de la politique familiale (thèmes et disciplines), Jean Dumoulin, D.S., 1981.

— Bibliographie sur la famille disponible à la bibliothèque du M.A.S. (microfiches), Jean Dumoulin, D.S., 1981.

— *Cinq millions de femmes — Une étude de la femme canadienne au foyer*, Monique Proulx, Conseil consultatif de la situation de la femme, 1978.

— Les conséquences socio-économiques de la disparition des familles nombreuses, Jean-Claude Chesnais, *Problèmes économiques*, 23 mai, 1979, no. 1624, pp. 6-13.

— Divorce and Family Mediation: History, Review, Future Directions, Daniel G. Brown, *Conciliation Courts Review*, vol. 20, no. 2, décembre 1982, pp. 1-40.

— An Evaluation of Court Mediation: A Comparison in Divorce Cases with Children, Stephen J. Bahr, *Journal of Family Issues*, vol. 2, no. 1, mars 1981, pp. 39-60.

— *Église, famille et société*, Pierre-Yves Boily, Anne Sigier, 1982.

— Éléments de politique familiale, Union nationale des associations familiales (France), avril 1981.

— *La famille, école du futur*, Société de recherche en orientation humaine, Colloque du 7 novembre 1980, Montréal.

— *La famille et l'homme à délivrer du pouvoir*, Maurice Champagne-Gilbert, Leméac, 1980.

— *La famille, mythe et réalité québécoise*, Colette Carisse, C.A.S.F., 1974.

— La famille au Nouveau-Québec, Service du Nouveau-Québec et des communautés autochtones, M.A.S., 1981.

— La famille de la personne handicapée, Dossier no. 6, Office des personnes handicapées du Québec, 1981.

— Familles d'aujourd'hui (entre autres: italienne, grecque, amérindienne), *Critère*, no. 33, printemps 1982.

— *Family Policy*, Government and Families in Fourteen Countries, S.B. Kamerman et A.J. Kahn, Columbia University Press, New York, 1978.

— Famille, science et politique, Philippe Garigue, Leméac, 1973.

— *Hope for Families*, Stories of Family Clusters in Diverse Settings, Margaret M. Sawin, Sadlier, N.Y., 1982.

— *Il ne fait pas bon être mère par les temps qui courent*, Laurence Pernoud, Stock, 1981. (Livre de poche 1983).

— *L'influence de la télévision dans l'éducation et le rôle des familles*, Union internationale des organismes familiaux, Commission de l'éducation, Paris, décembre 1977.

— Intelligence: les premiers pas, Dominique Simonnet, *L'Express* (éditeur international), no. 1639, 10 décembre 1982, pp. 72-79.

— White House Conference on Families, *Listening to America's Families*, Action for the 80's, The Report, Washington, October 1980.

— *Naissance de la famille moderne*, Edward Shorter, Paris, Seuil, 1977.

— *Pauvre et seule...*, Quelques données sur les femmes chefs de ménage, Conseil canadien de développement social, 1976.

— Perspectives of Development: Services to Families, Youth and Community Groups, Catholic Community Services Inc. Montréal, juin 1982.

— Perspectives écologiques de la relation parent(s)-enfant: des compétences parentales aux compétences environnementales, Camil Bouchard, *Apprentissage et socialisation*, vol. 4, no. 1, 1981, pp. 4-23.

— *La politique familiale en Europe*, Symposium 1980, Centro international studi famiglia, Milan, 26-29 juin 1980.

— *La politique familiale en Suisse*, Rapport final présenté au chef du département fédéral de l'Intérieur par le groupe de travail « Rapport sur la famille », Berne, 1982.

— *Une politique sociale axée sur la famille*, Margaret Birch, Toronto, 1979.

— *Protection de l'enfant: échec?*, Famille, état et les droits de l'enfance, Alice Parizeau, Presses de l'Université de Montréal, 1979.

— *Rapport final de recherche sur les organismes volontaires familiaux du Québec*, Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (R.O.V.E.P.), août 1980.

— *Rencontre des familles à l'aube du IIIe millénaire*, Union nationale des associations familiales, Paris, 21 novembre 1981, Palais des Congrès.

— *Seul dans un monde à deux*, Rapport du Conseil national du bien-être social sur les familles monoparentales du Canada, Darlene Germscheid, James Albert, et al., avril 1976.

— *Les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui*, Exhortation apostolique « Familiaris consortio », Jean-Paul II, Fides, 22 novembre 1981.

— *Think about the Family*, A Seminar on the Family in Today's Society, Provincial Secretariat for Social Development, Toronto, May 1977.

— *Tout se joue avant six ans*, Fitzhugh Dodson, Marabout, Belgique, 1972.

— *Le travail de la femme au Québec, l'évolution de 1940 à 1970*, Francine Barry, Presses de l'Université de Québec, 1977.

— *La violence et ma famille*, Carrefour québécois des travailleurs de la famille, 1981.

— *Work and families*, A Report to Corporate Leaders on the White House Conference on Families, October 1980.

— XIX[e] séminaire international du Comité de recherche sur la famille (Association internationale de sociologie, Louvain, 30 août-4 septembre 1981), Louis Roussel, *Population*, 36[e] année, no. 6, novembre-décembre 1981, pp. 1182-1183.

Le Comité ministériel permanent du développement social, présidé par le vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales, monsieur Camille Laurin, est à l'origine du présent document de consultation intitulé "Pour les familles québécoises".

Outre monsieur Laurin, ce comité ministériel est composé de madame Denise Leblanc-Bantey, ministre déléguée à la Condition féminine, madame Pauline Marois, ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, et de monsieur Guy Tardif, ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

Gouvernement du Québec
Comité ministériel permanent du développement social